



# Schéma directeur du Plan Vert de Chartres Métropole

## Phase Exploration

# chapitre 1

rencontre avec les acteurs  
ressources du Plan Vert



## Plan Vert Chartres Métropole

### Entretien avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre - 5 novembre 2012

Sont présents à la réunion :

**M. LE NOUVEL Hervé** Adjoint au Maire du Coudray et Vice-Président de Chartres Métropole en charge du Plan Vert

**M. LAMBERT Benoît** Service Ingénierie de Développement Durable Chartres Métropole

**Mme BAUDOIN Marie** Chargée d'études Conservatoire des Espaces Naturels Région Centre

**Mme BENEDETTI Roxane** Chargée d'études EVEN Île-de-France

**Mme GASCHET Elodie** Chargée d'études EVEN Île-de-France

#### Contexte et objectifs du Plan Vert

M. Le Nouvel, adjoint au Maire du Coudray et Vice-Président de Chartres Métropole en charge du Plan Vert introduit la réunion en détaillant le contexte historique et politique du Plan Vert ainsi que les objectifs poursuivis.

Le Plan Vert de Chartres Métropole qui a été adopté en 2003 est le résultat d'une démarche initiée au Coudray bien en amont. A l'époque, les élus de la commune avaient souhaité affirmer la présence des vallées au travers de leur POS et proposer une traduction règlementaire adaptée pour la valorisation des « fils de l'eau ». Cela a permis à la commune par la suite de réaliser 500m de chemins piétons/cyclables chaque année. Dans une logique de cohérence globale, cette démarche a ensuite été transposée à l'échelle de l'agglomération, et ce, au travers d'un Plan Vert.

Le Plan Vert existant s'articule autour d'une arrête dorsale constituée par la vallée de l'Eure où de nombreuses acquisitions foncières ont déjà permis la mise en réseau de pistes cyclables parallèles au cours d'eau et très fréquentées par les habitants de l'agglomération. Aujourd'hui, l'ambition est de reprendre ces réflexions et de les transposer dans les nouvelles communes qui ont récemment rejoint Chartres Métropole ou qui vont adhérer en 2013. Au total, ce sont 47 communes qui font l'objet de l'étude du Plan Vert lancée en 2012. Des liaisons sur le plateau pourront également être envisagées.

Il est rappelé que le premier objectif du Plan Vert est de préserver les espaces naturels. La création de pistes cyclables sera réalisée dans un second temps, en fonction de la sensibilité des espaces considérés et de la pertinence des trajets (fréquentation envisagée, etc.).

#### Compétences, domaine d'expertise du Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre

Le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique. Ses priorités d'intervention portent sur la préservation des sites ligériens les plus beaux et les plus menacés, la sauvegarde des milieux humides les plus remarquables (mares, étangs, tourbières, prairies...) ainsi que la protection et la gestion de milieux naturels variés abritant des espèces rares (pelouses sèches, sites à outarde canepetière...).



Ses axes de travail sont :

- la connaissance des espèces et des milieux : il s'appuie sur les inventaires nationaux tels que les ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et sur le réseau Natura 2000. Il intervient aussi comme expert dans de nombreuses instances.
- la préservation par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage : En fonction du contexte, le Conservatoire dispose de différents moyens d'intervention :
  - signature de baux (emphytéotiques ...),
  - conventions de gestion (avec des propriétaires privés ou des collectivités),
  - conventions avec les services de l'État pour la gestion du domaine public fluvial,
  - acquisitions en propre.

Le cas échéant, des mesures règlementaires peuvent être appliquées pour renforcer la protection : réserve naturelle, arrêté de protection du biotope...

- la gestion des sites du réseau des espaces protégés par le Conservatoire : les travaux de fauche, la mise en place de pâturage, le débroussaillage de pelouses, la restauration de mares, la réhabilitation de carrières, l'entretien ou la libre évolution des forêts... sont autant d'actions visant à entretenir ou restaurer les espaces et à en préserver les richesses animales et végétales.
- l'ouverture au public, l'information et l'animation : sensibilisation du grand public (animations « balade nature », chantiers de bénévoles, conférences...) et des scolaires (actions et projets pédagogiques à destination des établissements scolaires proches).

### Etudes menées par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre

Le Conservatoire des Espaces Naturels Région Centre intervient dans le cadre de plusieurs études :

#### - Le plan « Mares » :

Cofinancé avec le Pays Chartrain, il comprend un inventaire des mares, un pronostic et un volet de gestion et travaux. L'idée est d'accompagner les communes qui avaient des projets concernant les mares. Ce plan est mis en place en collaboration avec le Conseil Général. De nombreuses mares existent en Beauce (au moins une dans chaque village), ce sont des refuges pour la biodiversité. Les élus ont été rencontrés et des inventaires ont été réalisés sur certaines mares : amphibiens, libellules, etc. Une valorisation des sentiers reliant les mares a été réalisée à certains endroits, mais cela ne concerne pas de communes de Chartres Métropole.

#### - Etudes dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Vallée de l'Eure entre Saint-Georges-sur-Eure et Chartres »

Plusieurs documents ont été réalisés :

- Une étude a été menée qui a permis de définir les enjeux de préservation, gestion, connaissance et valorisation concernant l'ENS potentiel.
- Elaboration de documents de gestion des espaces naturels dont les collectivités, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et associations affiliées sont propriétaires sur l'ENS potentiel de la Vallée de l'Eure
- Propositions d'actions pour la préservation et la valorisation de la Vallée de l'Eure entre Saint-Georges-sur-Eure et Chartres : « Propositions techniques pour l'aménagement pour l'accueil du public. », Vallée de l'Eure entre Saint-Georges-sur-Eure et Chartres.
- Diagnostic final sur l'ENS : « Propositions pour la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles potentiels »



### Zones d'intérêt d'un point de vue écologique

- La vallée de l'Eure
- Le Bois de Mainvilliers
- La Roguette dont la source est à Sours
- Les anciennes voies ferrées en friche

### Thématiques à prendre en compte dans l'élaboration de l'étude

- Une incitation aux plantations de haies pourra être réalisée via le Plan Vert. Des échanges avec les agriculteurs devront être envisagés.
- La pollution lumineuse des pistes cyclables situées dans des espaces naturels sera à limiter (éclairage vers le sol, lampes adaptées, etc.)
- Un traitement différent des pistes sera réalisé en fonction des secteurs considérés : urbains, de transition, rural, naturel, etc. Le traitement des voies et l'éclairage ne seront pas traités de la même manière. L'éclairage des pistes actuellement réalisées situées dans le secteur urbain s'effectue de 23h à 6h du matin.
- Il sera primordial de se baser sur le réseau existant plutôt que de créer de nouvelles pistes. La fréquentation par le public pourra poser un problème dans des secteurs très sensibles tels que les zones humides.

### Diffusion des données numériques :

Il est convenu que les données SIG concernant le plan mares, ainsi que l'ensemble des documents pouvant être utiles à l'étude seront transmis au bureau d'études (documents concernant l'ENS, documents de diagnostic des mares, etc.)



# Plan Vert Chartres Métropole

## Entretien avec Eure-et-Loir Nature - 8 novembre 2012

Sont présents à la réunion :

**M. LE NOUVEL Hervé** Adjoint au Maire du Coudray et Vice-Président de Chartres Métropole en charge du Plan Vert

**M. LAMBERT Benoît** Service Ingénierie de Développement Durable Chartres Métropole

**M. MILLARD Francis** Représentant au conseil de développement et à l'agenda 21 de l'agglomération de Chartres

**Mme CHERAMY Eva** Chargée de mission biodiversité

**Mme GEMON Delphine** Responsable EVEN Île-de-France

**Mme GASCHET Elodie** Chargée d'études EVEN Île-de-France

### Contexte et objectifs du Plan Vert

Madame Gémon introduit la réunion en détaillant les objectifs poursuivis par le Plan Vert. Elle rappelle que le document a une dimension à la fois écologique, paysagère et une vocation d'instaurer un réseau de déplacements cyclables.

Le premier objectif du Plan Vert est en effet de préserver les espaces naturels. Une étude des paysages sera intégrée au Plan Vert, ainsi qu'un recensement du patrimoine culturel (mares, bâtiments remarquables). Ceux-ci serviront de support pour la création du réseau cyclable. Cependant, la création de pistes cyclables sera réalisée dans un second temps, en fonction de la sensibilité des espaces considérés et de la pertinence des trajets (fréquentation envisagée, etc.).

La partie concernant la trame verte et bleue sera réalisée par le Pays Chartrain. Cette étude comprendra la réalisation d'inventaires faune-flore, la qualification de l'état du réseau écologique, l'identification des secteurs naturels à maintenir, gérer ainsi que les corridors écologiques à restaurer, préserver ou créer dans l'ensemble du territoire du Pays Chartrain.

L'association précise qu'elle sera a priori assistante à maîtrise d'ouvrage pour l'étude trame verte et bleue du Pays Chartrain.

### Compétences, domaine d'expertise de l'association Eure-et-Loir Nature

L'association, créée depuis 1992, a pour but :

- La connaissance, la conservation et la restauration des espaces, milieux, habitats et ressources naturelles, de la biodiversité et des équilibres fondamentaux écologiques,
- La gestion de sites naturels,
- La protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions et nuisances,
- L'aménagement équilibré du territoire et de l'urbanisme,
- L'information et la sensibilisation du public sur la nature et l'environnement,
- La mise en œuvre de toute action favorisant la connaissance et l'appropriation par le public de ces thématiques et de toute mesure concourant à un développement durable



- La participation aux instances consultatives et de débat public concernant la nature et l'environnement,
- La réalisation de projets en partenariat avec les instances publiques et les personnes morales privées concernées ou intéressées par les objets précités.

L'association exerce son action sur l'ensemble du département d'Eure-et-Loir, et sur tout fait externe au département qui serait de nature à avoir une incidence sur la préservation de la nature et de l'environnement en Eure-et-Loir.

Les financements peuvent provenir de la Région, du département, de l'état (DREAL) ou des agences de l'eau.

### **Données détenues et études réalisées par Eure-et-Loir Nature dans le territoire**

- L'association réalise des inventaires de la biodiversité communaux (IBC). Des inventaires ont été réalisés dans les communes de Mainvilliers et de Champhol. Ce dernier n'est pas finalisé.
- Une étude de l'avifaune hivernante et nicheuse a été réalisée sur l'étang de Saint-Georges-sur-Eure suite au plan de gestion des propriétés communales réalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels réalisé dans le cadre de la politique « Espaces Naturels Sensibles » du Conseil Général 28. Une petite zone humide a été réaménagée en bas de l'étang. Cette zone a un potentiel d'accueil de l'avifaune, mais la fréquentation et les mauvais aménagements empêchent leur fréquentation et leur installation en tant que nicheur (étangs privés, Base de loisirs, pêche, etc.).
- Une étude des amphibiens sera également réalisée sur l'étang de Saint-Georges-sur-Eure prochainement.
- Des études ont été réalisées sur l'avifaune dans des zones de d'étude pour l'implantation d'éoliennes mais aucune commune de Chartres Métropole n'est concernée.
- Une étude a été réalisée sur une zone humide située à Fontenay-sur-Eure.
- Une ancienne étude a été réalisée à Dammarie (à vérifier).

Ces documents sont propriétés conjointe de la commune et de l'association : l'accord doit être demandé aux communes pour leur diffusion.

- La base de données de l'association regroupe les résultats des inventaires réalisés dans le territoire. L'accessibilité des données relève d'une décision du Conseil d'Administration : les données ne sont pas publiques. Leur transmission doit faire l'objet d'une convention avec le destinataire. Cela suppose donc un partenariat avec Chartres Métropole en tant qu'Assistance à Maitrise d'Ouvrage. Dans ce cas, les éléments de la base de données (près de 180 000 données) seront transmis ainsi que les données des naturalistes locaux du territoire. Des inventaires localisés pourront être réalisés sur demande. Les données de botanique et de l'avifaune sont assez exhaustives, pour les autres domaines, les données sont plus localisées (exemple : données sur l'herpétofaune au nord de Chartres). Cette solution reste à étudier par l'agglomération.
- Eure-et-Loir Nature participe également à des inventaires pour des atlas nationaux : orchidées et oiseaux principalement.
- Des comptages d'oiseaux ont été réalisés dans la vallée de l'Eure.
- L'association participe à la mise à jour nationale des ZNIEFF pour la faune.
- Eure-et-Loir Nature va participer à une réflexion sur les jardins d'entreprises, initié par la Région, et plus particulièrement sur la gestion des espaces verts des zones d'activité économique.



### Zones d'intérêt d'un point de vue écologique

- La vallée de l'Eure
- Le Bois de Bailleau-L'Evêque
- Les cavités de Lèves présentent un intérêt pour les chiroptères (elles sont suivies par Eure-et-Loir Nature).
- La Roguette présente un intérêt, cependant l'association a peu de connaissances du secteur. Un ornithologue réalise cependant des comptages dans ce secteur.
- Un grand nombre de sites agréés pêche existent dans le département. M. Pierre Fetter, qui a réalisé les frayères à brochet de la prairie de Luisant, serait à contacter.

Il est convenu que les documents seront transmis à l'association pour validation. Des contacts seront établis au fur et à mesure de l'avancement du Plan Vert.

### Documents à consulter :

Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir, Conservatoire Botanique Bassin Parisien, Muséum National d'Histoire Naturelle, Base de données Flora, cahiers du patrimoine naturel



# Plan Vert Chartres Métropole

## Entretien avec le Pays Chartrain - 8 novembre 2012

Sont présents à la réunion :

**M. LAMBERT Benoît** Service Ingénierie de Développement Durable Chartres Métropole

**M. HAREL Olivier** Responsable des services du Pays Chartrain, chargé du développement local

**Mme GEMON Delphine** Responsable EVEN Île-de-France

**Mme GASCHET Elodie** Chargée d'études EVEN Île-de-France

### Compétences, statut et domaine d'expertise du Pays Chartrain

L'organisation en pays permet de fédérer les communes et les communautés de communes autour d'une même identité dans le cadre d'une organisation administrative spécifique. Le pays peut alors se définir comme un espace de réflexion, de concertation, de réunion des volontés locales afin de définir et de mettre en œuvre des projets de territoires dans différents domaines (économique, touristique, culturel, sportif, environnemental...) au service des habitants et du développement local.

La charte de développement du Pays définit des orientations générales que le contrat de Pays traduit de façon opérationnelle en « actions ».

Des dossiers de subvention (contrat régional et départemental) sont réalisés pour les différentes actions sur le territoire.

### Etudes menées par le Pays Chartrain

- Un bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Pays a été réalisé. Le contrat s'applique jusqu'au 31/12/2013 au territoire de 112 communes. Seules 2 communes de Chartres Métropole ne sont pas comprises dans le Pays Chartrain : Voise et Francourville, qui appartiennent au Pays de Beauce. L'action 6.1 « Favoriser les modes de déplacement doux » correspond à la mise en place de circuits dans le Pays.
- L'étude de la mise en œuvre d'un schéma global de circuits dans le Pays Chartrain, diffusée au bureau d'études, a été modifiée par Iris Conseil. Les circuits de cette étude ne sont donc pas définitifs. Trois boucles sont en train d'être finalisées dans l'agglomération. Une convention a été réalisée avec les communes et le Conseil Général dans le cadre de cette étude. Les boucles doivent être complétées, notamment à Epernon et Illiers-Combray, hors agglomération.

Le principe de ce projet était de s'inscrire dans les opportunités des aménagements déjà réalisés dans les communes. Il s'agit de matérialiser les circuits en site propre lorsque c'est possible ou alors de programmer des trajets sur les routes départementales. Les aspects « trajet utilitaire » et « trajet de loisirs » ont été pris en compte dans la définition de ces circuits. Tous les circuits passent par les gares. Les possibilités de liaison avec les écoles ont également été ajoutées. Mais les boucles ont surtout été définies en fonction de l'intérêt touristique.

- Il y a peu de retours négatifs sur l'installation de ces circuits (ouverture depuis 2012). La fréquentation est très importante. Des plaquettes vont être réalisées en vue de la promotion de l'installation de ces circuits.
- Un circuit des lavoirs a été réalisé : une plaquette est disponible sur internet.
- Un recensement des mares a également été effectué par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre en collaboration avec le Conseil Général.



- L'action 7.2 du contrat de pays concerne la mise en place d'une étude sur le réseau écologique du Pays Chartrain. Cette étude comprendra la réalisation d'inventaires faune-flore, la qualification de l'état du réseau écologique, l'identification des secteurs naturels à maintenir, gérer ainsi que les corridors écologiques à restaurer, préserver ou créer dans l'ensemble du territoire du Pays Chartrain. Le marché a été lancé.

- L'action 8-1 du contrat de Pays : « Accompagner les actions de valorisation et de promotion du Canal Louis XIV et de la Route du blé » correspond à un projet de valorisation touristique. Au sujet du canal Louis XIV, il s'agit d'un projet avec le Comité Départemental du Tourisme. Berchères-la-Maingot est concernée par deux sites en projet pour être valorisés (plaquette sur internet). Il s'agit d'un circuit en voiture (le circuit total est de l'ordre de la cinquantaine de kilomètres) mais il serait intéressant de créer des liaisons douces vers certaines portions du canal par l'intermédiaire du Plan Vert.

### **Thématiques à prendre en compte dans l'élaboration de l'étude**

- Une des priorités du Plan Vert serait de compléter le maillage existant afin de connecter l'ensemble du réseau. Par exemple, il serait intéressant de relier le projet de liaison existant dans les bassins de rétention entre Luisant,

Lucé et Fontenay-sur-Eure au circuit existant par Maindreville.

- Le lycée agricole de la Saussaye (commune de Sours) serait à relier avec la commune de Chartres.

- Des équipements à desservir : terrain de base-ball de Bonville, dojo de Saint-Georges-sur-Eure, centre équestre de Fontenay-sur-Eure, centre de loisirs à Bailleau-L'Evêque, stade à Jouy, projet de golf à Fontenay-sur-Eure, projet de médiathèque avec école, lycée et salle culturelle à Mignièrès, centre nautique de Saint-Georges-sur-Eure, etc.

- Les zones d'activité économique et les écoles lycées, collèges) pourront être intégrés dans la réflexion du Plan Vert.

- Les secteurs de vente directe à la ferme et de Bienvenue à la Ferme seront également à localiser. Des cueillettes existent à Séreville et à Ouerray et une AMAP à Berchères. Il y a de nombreux marchés sur le territoire. La Grange du Coudray ouvre ses portes dans le cadre de Bienvenue à la Ferme ; Points de vente directe à la ferme : Nogent-le-Phaye, Sours (Chandres : bière artisanale), deux producteurs de miel à Dammarie.

- Les anciennes voies ferrées pourront être valorisées : à identifier sur une carte. Certaines sont encore utilisées (un train par jour).

- Les moulins : le moulin de Lèves va peut-être être réhabilité pour un projet culturel, l'ancien moulin de Jouy accueille des expositions artistiques. Des moulins à vent existent dans le territoire.

- Un parcours VTT du Conseil Général existe le long de la vallée de l'Eure. Un parcours sportif est situé sur la promenade des bords de l'Eure, sur le coteau.

- Autres sites d'intérêt :

- Le château de Vauventriers à Champhol accueille un élevage de cerfs dans son domaine.

- La commune de Meslay-le-Grenet comporte des fresques murales, en cours de restauration (danse macabre).

- Un ancien camp de prisonniers est situé au Coudray

### **Diffusion des données numériques :**

Il est convenu que les données SIG et les documents en possession du Pays Chartrain seront diffusés au bureau d'étude, par l'intermédiaire d'Iris Conseil.



## Plan Vert Chartres Métropole

Entretien avec le Conseil Général 28 - 15 novembre 2012

Sont présents à la réunion :

**M. LE NOUVEL Hervé** Adjoint au Maire du Coudray et Vice-Président de Chartres Métropole en charge du Plan Vert

**M. SAUGER Philippe** Directeur du service Ingénierie de Développement Durable Chartres Métropole

**M. LAMBERT Benoît** Service Ingénierie de Développement Durable Chartres Métropole

**Mme CHARDON-DESVIGNES Dominique** Directrice du service Aménagement et environnement

**Mme LETULLIER Laurence** En charge du PDIPR

**Mme MAHOUDEAU Annabelle** Technicienne espaces naturels (plan mares, vallée de l'Eure)

**Mme MENAGER Estelle** Technicienne espaces naturels (haies, boisements)

**M. MARCUZZI Jean-Marie** En charge du PDIC

**Mme GEMON Delphine** Responsable EVEN Île-de-France

**Mme GASCHET Elodie** Chargée d'études EVEN Île-de-France



### Contexte et objectifs du Plan Vert

Madame Gémon introduit la réunion en détaillant les objectifs poursuivis par le Plan Vert. Elle rappelle que le document a une dimension à la fois écologique, paysagère et une vocation d'instaurer un réseau de déplacements cyclables.

Le premier objectif du Plan Vert est en effet de préserver les espaces naturels. Une étude des paysages sera intégrée au Plan Vert, ainsi qu'un recensement du patrimoine culturel (mares, bâtiments remarquables). Ceux-ci serviront de support pour la création du réseau cyclable. Cependant, la création de pistes cyclables sera réalisée dans un second temps, en fonction de la sensibilité des espaces considérés et de la pertinence des trajets (fréquentation envisagée, etc.).

La partie concernant la trame verte et bleue sera largement amendée à partir des données issues de l'étude lancée par le Pays Chartrain. Cette étude comprendra la réalisation d'inventaires faune-flore, la qualification de l'état du réseau écologique, l'identification des secteurs naturels à maintenir, gérer ainsi que les corridors écologiques à restaurer, préserver ou créer dans l'ensemble du territoire du Pays Chartrain.

## Compétences, domaine d'expertise du Conseil Général

Le Conseil général d'Eure-et-Loir agit dans plusieurs domaines d'intervention. Des actions sont notamment conduites dans les domaines de l'environnement, des déplacements et des loisirs. Des subventions dans ces domaines peuvent être attribuées :

- **Les aides du département :**

### Aides destinées aux communes et aux EPCI pour l'acquisition d'espaces naturels :

- Aide « acquisition, outils, travaux, sensibilisation... » sur les espaces naturels remarquables (jusqu'à 60%) dont les conditions de mise en œuvre sont cadrées par le Conseil Général.
- Aide au patrimoine de proximité (à 40%) sur les espaces naturels ordinaires (bosquets, boisements, etc.)

### Aide aux plantations de haies et bosquets au mètre linéaire destinée aux particuliers ou aux collectivités.

Cette aide est destinée à soutenir la plantation de haies et bosquets qui présentent un intérêt écologique, hydrologique, climatique, économique et paysager. Elle s'intègre entièrement dans une gestion durable des territoires. Certaines trouvent même leur valorisation en tant que biomasse, dans le domaine du bois-énergie.

### Etudes menées par le Conseil Général

Le Conseil Général intervient dans différents domaines thématiques :

- **La politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) :**

4 secteurs prioritaires dans le département ont été sélectionnés pour la mise en place d'ENS en fonction de leur représentativité des milieux présents dans le territoire et en fonction de la présence sur le site de propriétés appartenant aux collectivités.

Le droit de préemption n'a pas été instauré en Eure-et-Loir pour l'acquisition des secteurs intégrés dans un périmètre « espace naturel sensible » : le Conseil Général procède à l'amiable avec les collectivités concernées.

« *La Vallée de l'Eure de Chartres à Saint-Georges-sur-Eure* » concerne le territoire et est identifiée en ENS.

Une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre (CEN) a été passée avec le Conseil Général. Le CEN intervient depuis 4 ans.

Des documents de gestion communaux ont été réalisés pour les communes concernées. Leur réalisation intervient dans le cadre d'accords avec les communes.

- **Le plan « Mares » :**

Cofinancé avec le Pays Chartrain, il comprend un inventaire des mares et un volet de gestion et travaux. L'idée est d'accompagner les communes qui avaient des projets concernant les mares. Ce plan est mis en place en collaboration avec le CEN.

- **La sensibilisation aux gestions alternatives des espaces naturels :**

Actions de plus en plus fréquentes à ce sujet (gestion différenciée).

- **Eau : cours d'eau et observatoire de la qualité de l'eau :**

Contactez M. Schmidt, responsable du service.

- **La thématique découverte et loisirs nature :**



### Sentiers pédagogiques :

Cinq sentiers pédagogiques sont en projet dans le cadre de l'ENS de la Vallée de l'Eure et seront intégrés à terme dans le PDIPR. Les cinq thèmes sont : les prairies, les ballastières, les boisements, la rivière, la gestion différenciée. Le sentier boisement est envisagé sur Barjouville et Morancez.

Eure-et-Loir Nature travaille en collaboration avec le Conseil Général sur ce projet sur la conception de la signalétique des boucles découverte.

### PDIPR :

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) correspond à plus de 3 000 km d'itinéraires. Le PDIPR comprend des Grands itinéraires pédestres (Paris-le Mont-Saint-Michel par exemple) et des boucles locales (PR).

Il s'agit principalement d'une optimisation du réseau existant : amélioration de l'accueil du public, etc. (aide à 60% pour les communes).

Quand les chemins ruraux (qui sont des propriétés privées des communes ou des particuliers) font partie des itinéraires départementaux, une association d'insertion intervient en lien avec le Comité départemental de randonnée pédestre afin de mettre en place un balisage homogène avec le reste du réseau (balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre).

Au sujet de la mise en place d'itinéraires dans le cadre du Plan Vert, un financement pourrait être attribué par le Conseil Général pour la réalisation de certaines actions (aires de pique-nique par exemple) mais ce point reste à approfondir lors des prochaines phases.

L'ensemble des randonnées existantes dans le territoire n'est pas forcément indiqué dans le PDIPR, seuls les itinéraires d'intérêt départemental (bénéficiant d'un balisage de la FFRP) y sont mentionnés.

La Plan Vert pourra intégrer les itinéraires de la Routé du Blé.

### Trajets et itinéraires sur l'eau :

Cette thématique est associée aux loisirs de canoë-kayak (brochure donnée au bureau d'études).

### PDIC :

Le plan départemental des itinéraires cyclables est constitué d'itinéraires nationaux et départementaux et de boucles locales d'intérêt départemental (exemple : boucles du Pays Chartrain). Il s'agit essentiellement de trajets sur routes partagées (routes départementales).

Il n'existe pas forcément de cohérence entre les différents circuits cyclables existant dans le territoire : le Plan Vert pourra remédier à ces dysfonctionnements.

#### - **Paysage :**

Un guide des paysages d'Eure-et-Loir a été réalisé par le CAUE 28 en collaboration avec le Conseil Général. Le CAUE 28 a également réalisé des inventaires du patrimoine de pays pour les communes de plus de 5 000 habitants.

#### - **Environnement :**

La charte départementale de l'Environnement du Conseil Général d'Eure-et-Loir est reprise dans le « Projet Eurélien ». Un atlas de la flore du département et des cahiers du patrimoine naturel existe.

### **Les organismes intervenant en convention avec le Conseil Général :**

Divers organismes interviennent dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général: ONF, Fédération de Pêche, Fédération de chasse, Comité départemental du tourisme (par exemple, un petit livret pédagogique a été réalisé sur la commune de Lèves), Eure-et-Loir Nature, etc.



**Les circuits en projet :**

Il existe un projet de circuit à Berchères-les-Pierres, passant par une ancienne carrière d'extraction de pierres, ayant servi à la construction de la cathédrale de Chartres notamment. L'acquisition des terrains a été effectuée par la commune.

Un circuit existe à Séreville (commune de Mainvilliers) « Sentier nature des bois de Séreville » (Eure-et-Loir Nature) mais n'a pas encore été inscrit au PDIPR. Une cueillette est située à proximité : « le Moulin Blanchet ».

De même, des projets de boucles existent à Saint-Aubin-des-Bois qui n'ont pas encore été inscrits au PDIPR. Il serait intéressant de relier ces itinéraires à la gare de Chartres.

Des fiches existent sur le site internet du Conseil Général pour chaque boucle.

**Les zones d'intérêt :**

Le Conseil Général pourra subventionner une réhabilitation du Bois de Mainvilliers à condition que la commune l'ouvre au public.

Le Parc boisé situé à la Saussaye appartient au Conseil Général, il s'agit du site du service des espaces verts.

Le Bois de Bailleau est privé. Il n'est plus exploitable par la sylviculture (trop d'impacts de balles).

Les Bois de la Godinière et de la Cavée sont des propriétés que le Conseil Général souhaite acquérir.

**Diffusion des données numériques :**

Il est convenu que les données SIG en possession du Conseil Général seront diffusées au bureau d'études après signature d'une convention de mise à disposition des données.



## Plan Vert Chartres Métropole

### Entretien avec le Conseil Régional Centre - 13 décembre 2012

Sont présents à la réunion :

**M. SAUGER Philippe** Directeur du service Ingénierie de Développement Durable - Chartres Métropole

**M. LAMBERT Benoît** Service Ingénierie de Développement Durable - Chartres Métropole

**M. DE SAINT-ALBIN Géraud** Chef du Service Biodiversité – Direction de l'Environnement – Conseil Régional Centre

**M. VERGER Laurent** Conseiller technique - Service développement des Territoires - Direction de l'Aménagement du Territoire - Conseil Régional Centre

**Mme LEDOUX Laura** Chargée de mission SRCE et TVB locales - Conseil Régional Centre

**Mme GEMON Delphine** Responsable EVEN Île-de-France

**Mme GASCHET Elodie** Chargée d'études EVEN Île-de-France

#### Contexte et objectifs du Plan Vert

Monsieur Sauger introduit la réunion en détaillant le contexte historique et politique du Plan Vert ainsi que les objectifs poursuivis.

Le Plan Vert de Chartres Métropole qui a été adopté en 2003 concerne les 7 communes de l'ancien périmètre de l'agglomération de Chartres. Il s'articule autour d'une arrête dorsale constituée par la vallée de l'Eure où de nombreuses acquisitions foncières ont déjà permis la mise en réseau de pistes cyclables parallèles au cours d'eau et très fréquentées par les habitants de l'agglomération. Aujourd'hui, l'ambition est de reprendre ces réflexions et de les transposer dans les nouvelles communes qui ont récemment rejoint Chartres Métropole ou qui vont adhérer en 2013. Au total, ce sont 47 communes qui font l'objet de l'étude du Plan Vert lancée en 2012.

Le document a une dimension à la fois écologique, paysagère et une vocation d'instaurer un réseau de déplacements cyclables.

Le premier objectif du Plan Vert est en effet de préserver les espaces naturels. Une étude des paysages sera intégrée au Plan Vert, ainsi qu'un recensement du patrimoine culturel (mares, bâtiments remarquables). Ceux-ci serviront de support pour la création du réseau cyclable. Cependant, la création de pistes cyclables sera réalisée dans un second temps, en fonction de la sensibilité des espaces considérés et de la pertinence des trajets (fréquentation envisagée, etc.).

La partie concernant la trame verte et bleue sera largement amendée à partir des données issues de l'étude lancée par le Pays Chartrain. Cette étude comprendra la réalisation d'inventaires faune-flore, la qualification de l'état du réseau écologique, l'identification des secteurs naturels à maintenir, gérer ainsi



que les corridors écologiques à restaurer, préserver ou créer dans l'ensemble du territoire du Pays Chartrain. Le marché sera notifié avant la fin de l'année.

Monsieur Verger indique qu'un courrier officiel a été envoyé par le président de l'agglomération au président de la Région Centre afin de présenter les orientations d'actions de l'agglomération. Un retour a été effectué par la Région indiquant les propositions d'orientations pour le Plan Vert. La Région attend notamment une étude poussée du paysage de l'agglomération avec une définition d'enjeux paysagers dans le cadre du Plan Vert.

### **Compétences, domaine d'expertise du Conseil Régional**

Le Conseil Régional Centre agit dans plusieurs domaines d'intervention. Des actions sont notamment conduites dans les domaines de la biodiversité, le tourisme et les loisirs. Des contrats territoriaux peuvent être passés avec les pays ou agglomérations. Ces dispositifs permettent de soutenir les actions des pays et agglomérations en faveur de la mobilité durable (notamment pour les circulations douces à usage utilitaire et touristique), l'énergie, le paysage, la biodiversité et le tourisme durable.

Les priorités s'orientent en premier lieu vers la biodiversité. Par exemple, la restauration et la valorisation d'espaces naturels, la création de milieux (exemple : haies), sont des actions qui peuvent être subventionnées.

Au sujet du paysage, des actions en faveur de l'insertion paysagère des corps de ferme peuvent être subventionnées par la région.

De même, les actions concernant les transports et déplacements doux, par exemple en lien avec les gares et entreprises : aménagement, liaisons avec les ZAE, etc.

Le projet de la cavée via Euroval et menant à Fontenay-sur-Eure pourrait par exemple être subventionné dans le cadre du contrat d'agglomération.

Enfin, les actions en lien avec les déplacements touristiques et de loisirs peuvent entrer dans le cadre d'un contrat d'agglomération. Une charte existe listant les critères auxquels doivent répondre les voies en cohérence avec le Schéma Régional des Voies Vertes et Véloroutes.

M. Laurent Savignac de la direction du tourisme pourra être contacté.

### **Etudes menées par le Conseil Régional**

Le Conseil Régional intervient dans différents domaines thématiques :

- **Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique :**

Le projet de loi Grenelle 2 confie aux Régions, en co-pilotage avec l'État, l'élaboration d'une cartographie régionale de la Trame Verte et Bleue (TVB) appelée SRCE (schéma régional de cohérence écologique).

La cartographie, réalisée à l'échelle du 100 000ème, identifie les grandes zones naturelles à préserver et les corridors écologiques à créer entre elles. Ce schéma est réglementaire, il doit être pris en compte par les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et décliné sur le territoire à une échelle plus fine.

Actuellement, le SRCE est en cours d'élaboration dans la région Centre. La carte des réservoirs de biodiversité vient d'être effectuée mais doit être validée. Un travail de concertation sur les corridors de biodiversité va commencer. Ces deux études seront validées en février 2013.

Le territoire de Chartres métropole est membre du Comité Régional TVB, puisqu'il s'agit d'un territoire porteur de SCOT.

Trois milieux ont été déterminés dans la région : milieu humide, milieu boisé et milieu ouvert. Ces milieux sont déclinés en dix sous trames-écologiques.

Les pays et agglomérations sont également chargés d'établir une trame verte et bleue dans le cadre des contrats territoriaux. La Trame Verte et Bleue est alors une déclinaison locale du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Les pays pourront s'alimenter des travaux du SRCE afin d'affiner l'échelle et



prendre en compte les orientations prises par le schéma. L'étude du Pays Chartrain devra donc prendre en compte le SRCE.

#### - **Cartographie des unités éco-paysagères**

Cette étude réalisée en 2009, à l'échelle du 100 000ème, présente les unités éco-paysagères. Il s'agit des portions cohérentes de territoire individualisables à l'échelle du 100 000ème et présentant des caractéristiques homogènes en termes d'occupation du sol et de fonctionnalité écologique. Cette cartographie sera transmise au bureau d'études Even Conseil.

#### - **Etude du Réseau Ecologique Régional (RER)**

Cette étude, élaborée en 2009, se basait sur l'identification des continuités naturelles du territoire. Elle permet de donner un aperçu du futur SRCE, cependant l'étude était moins précise. Cette étude est disponible sur le site internet du Conseil régional.

#### - **La Stratégie régionale pour la biodiversité :**

La France a approuvé une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020.

Pour répondre à ces engagements et endiguer la perte de biodiversité, la Région Centre a inscrit sa préservation dans l'ensemble de ses politiques en adoptant notamment une stratégie régionale pour la biodiversité.

Cette stratégie s'inscrit dans l'ensemble des politiques régionales, et permet d'intégrer les notions de préservation, valorisation ou gestion de la biodiversité dans toutes les interventions régionales.

L'Observatoire Régional de la Biodiversité ou des Trames Vertes et Bleues est un outil permettant de développer et renforcer les connaissances sur les habitats et les espèces. L'initiative est à ses débuts, mais devra permettre à terme de mutualiser l'ensemble des données naturalistes existantes dans le territoire et de les exploiter afin de diffuser des données déjà travaillées.

#### - **La trame bleue**

Des objectifs de restauration des continuités écologiques des rivières, de préservation de la ressource en eau sont notamment inscrits dans le contrat de projets Etat/Région (CPER 2007-2013).

Afin de mener à bien ces objectifs, la Région Centre signe des contrats de bassin avec les Agences de l'eau (Loire-Bretagne et Seine-Normandie), les Départements et les Syndicats de rivière.

Un contrat de bassin se définit par un ensemble d'actions visant à l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion quantitative de la ressource en eau, l'amélioration de la qualité physique et paysagère des rivières, la sensibilisation du public.

Cependant, les problèmes locaux ne peuvent pas tous être pris en compte à une échelle aussi grande (ouvrages existants, freins à l'écoulement des eaux, etc.)

Les plans d'eau et mares sont des secteurs intéressants, pas forcément pris en compte dans les études régionales (échelle trop grande).

Les actions en faveur de la restauration des mares communales sont soutenues par la Région : elles pourront être inscrites dans le cadre du futur contrat d'agglomération.

#### **Diffusion des données numériques :**

Il est convenu que les données SIG concernant l'étude RER et des unités éco-paysagères seront transmises au bureau d'études (et sont disponibles en libre accès sur le site internet). Les cartes réalisées dans le SRCE seront également transmises sur demande.



## Plan Vert Chartres Métropole

### Entretien avec la Fédération de Pêche du département d'Eure-et-Loir - 14 janvier 2013

Entretien téléphonique, interlocuteurs :

**M. FETTER Pierre**                      Chargé d'études Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir

**Mme GASCHET Elodie**              Chargée d'études EVEN Île-de-France

#### Contexte et objectifs du Plan Vert

Un premier Plan Vert a été adopté en 2003, et concernait les 7 communes urbaines composant Chartres Métropole à ce moment-là. Celui-ci s'articule autour d'une arrête dorsale constituée par la vallée de l'Eure où de nombreuses acquisitions foncières ont déjà permis la mise en réseau de pistes cyclables parallèles au cours d'eau et très fréquentées par les habitants de l'agglomération. Aujourd'hui, l'ambition est de reprendre ces réflexions et de les transposer dans les nouvelles communes qui ont récemment rejoint Chartres Métropole. Au total, ce sont 47 communes qui font l'objet de l'étude du Plan Vert lancée en 2012. Des liaisons sur le plateau pourront également être envisagées.

Le premier objectif du Plan Vert est de préserver les espaces naturels. Une étude des paysages sera intégrée au Plan Vert, ainsi qu'un recensement du patrimoine culturel (mares, bâtiments remarquables). Ceux-ci serviront de support pour la création du réseau cyclable. Cependant, la création de pistes cyclables sera réalisée dans un second temps, en fonction de la sensibilité des espaces considérés et de la pertinence des trajets (fréquentation envisagée, etc.).

La partie concernant la trame verte et bleue sera largement amendée à partir des données issues de l'étude lancée par le Pays Chartrain. Cette étude comprendra la réalisation d'inventaires faune-flore, la qualification de l'état du réseau écologique, l'identification des secteurs naturels à maintenir, gérer ainsi que les corridors écologiques à restaurer, préserver ou créer dans l'ensemble du territoire du Pays Chartrain.

#### Compétences, domaine d'expertise de la Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir

La Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir poursuit différents objectifs :

- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine halieutique et du patrimoine piscicole, la gestion réfléchiée et raisonnée des rivières
- la promotion du loisir et du tourisme pêche
- l'application de la loi concernant l'eau et la pêche
- la lutte contre les pollutions.

#### Missions et études menées par la Fédération de Pêche

La Fédération intervient ainsi pour des missions :

- Mission de défense des milieux aquatiques
- Sensibilisation des jeunes à la protection de l'environnement
- Développement du loisir et tourisme pêche.

L'accomplissement de ces différentes missions est réalisé au travers, notamment, de :

- **L'acquisition de connaissances.** Par exemple, une localisation des frayères à brochets potentielles est réalisée dans le département, ainsi qu'une évaluation de la fonctionnalité des frayères à brochets existantes repérées. Une frayère à brochets a d'ailleurs été réalisée en partenariat avec Chartres Métropole dans la prairie de Luisant. Le brochet est effectivement



une espèce « repère » des cours d'eau du département. Il se reproduit dans des prairies inondées. Le brochet est un excellent indicateur de l'état du milieu dans lequel il vit : il s'agit de l'espèce la plus exigeante en termes de qualité et de fonctionnalité de ses sites de ponte et de pré-grossissement. Ainsi, il est admis que si les besoins du brochet sont satisfaits, ceux des espèces qui lui sont associées le seront aussi. Toutes les actions de gestion engagées pour le brochet vont donc profiter aux autres espèces. Aujourd'hui, une population piscicole équilibrée permettrait de répondre en partie aux objectifs de bon état écologique imposé par la Directive Cadre sur l'Eau pour 2015.

- **Une campagne de pêches électriques** est réalisée chaque année.
- Un travail est réalisé sur les **espèces végétales invasives** : localisation et points d'émergence, programme de lutte et formation des acteurs du terrain. Les espèces concernées sont : l'élodée du Canada, le myriophylle du Brésil, les renouées, les jussies, etc. Le territoire de Chartres Métropole est a priori assez épargné pour le moment concernant le développement de ces espèces.
- La Fédération de pêche intervient par le biais de contrats territoriaux. Aucun n'a été passé sur le territoire de Chartres Métropole.
- **Travaux de restauration de la morphologie de cours d'eau.** Dans le territoire, de tels travaux ont eu lieu au niveau du Moulin de Pré à Fontenay-sur-Eure et en amont du Moulin Leblanc à Barjouville.
- **Des animations pédagogiques** auprès des jeunes sont réalisées et concernent la préservation des milieux.

M. Fetter signale qu'au sujet des continuités et éléments de rupture (ouvrages, discontinuités), une étude sur les continuités du cours d'eau de l'Eure est réalisée par Chartres Métropole.

La Fédération de pêche transmettra des données halieutiques concernant le territoire de Chartres Métropole. Une pêche électrique a eu lieu à Lèves dernièrement et a donné des résultats intéressants. Les cours d'eau du territoire ont un intérêt piscicole certain.

Le SIAVE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Eure, pourra être contacté. Il a pour objectif l'aménagement et l'entretien courant de l'Eure, de ses différents bras et de ses affluents depuis l'entrée dans la commune de Pontgouin à la sortie de la commune de Barjouville. Il travaille notamment sur les espèces végétales invasives.

Les données concernant la qualité de l'eau sont disponibles auprès de l'observatoire départemental de la qualité des eaux de rivière, au sein du Conseil général.

### Thématiques à prendre en compte dans l'élaboration de l'étude

- Il sera primordial de se baser sur l'identification des zones humides et milieux sensibles. En effet, l'utilisation de revêtements tels que l'enrobé (bitume) à proximité des cours d'eau n'intervient pas en faveur de la protection des espèces. Le brochet, par exemple, a besoin de prairies inondées pour sa reproduction, l'instauration de pistes sur de tels milieux n'interviendrait pas en faveur de la protection de l'espèce.

### Diffusion de données :

Il est convenu que les données SIG concernant la localisation des frayères à brochets, qui correspondent aux zones humides les plus intéressantes, seront envoyées au bureau d'études.

Une couche SIG localisant les gîtes labellisés pêche sera également envoyée.

Les derniers résultats de pêches électriques, indicateurs de la qualité de l'eau, seront également transmis.

Un document présentant les parcours de pêche identifiés sera également diffusé au bureau d'études.



## Plan Vert Chartres Métropole

### Entretien avec la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir et l'association Hommes et territoires – 1<sup>er</sup> mars 2013

Sont présents à la réunion :

**M. LE NOUVEL Hervé** Adjoint au Maire du Coudray et Vice-Président de Chartres Métropole en charge du Plan Vert

**M. SAUGER Philippe** Directeur du service Ingénierie de Développement Durable - Chartres Métropole

**M. LAMBERT Benoît** Service Ingénierie de Développement Durable - Chartres Métropole

**M. SOUDIEUX Alexandre** Association Hommes et Territoires

**M. MULOT Florent** Association Hommes et Territoires

**Mme RIOU Martine** Chambre d'Agriculture

**M. LHOPITEAU Pierre** Chambre d'Agriculture

**M. BEZINE Michel** Chambre d'Agriculture

**M. BARAIZE Gilles** FDSEA

**Mme GASCHET Elodie** Chargée d'études EVEN Île-de-France

#### Contexte et objectifs du Plan Vert

Un tour de table de présentation des participants est effectué.

Monsieur Sauger introduit la réunion en détaillant le contexte historique et politique du Plan Vert ainsi que les objectifs poursuivis.

Le Plan Vert de Chartres Métropole qui a été adopté en 2003 concerne les 7 communes de l'ancien périmètre de l'agglomération de Chartres. Il s'articule autour d'une arête dorsale constituée par la vallée de l'Eure où de nombreuses acquisitions foncières ont déjà permis la mise en réseau de pistes cyclables parallèles au cours d'eau et très fréquentées par les habitants de l'agglomération. Aujourd'hui, l'ambition est de reprendre ces réflexions et de les transposer dans les nouvelles communes qui ont récemment rejoint Chartres Métropole ou qui vont adhérer en 2013. Au total, ce sont 47 communes qui font l'objet de l'étude du Plan Vert lancée en 2012.

Madame Gaschet précise également que le document a une valeur non réglementaire, mais l'objectif est d'intégrer les orientations du Plan Vert dans le SCOT de Chartres Métropole. Le document intègre deux volets complémentaires : un volet trame verte et bleue et un volet liaisons douces.

Le premier objectif du Plan Vert est en effet de préserver les espaces naturels. La partie trame verte et bleue sera largement amendée par les données issues de l'étude lancée par le Pays Chartrain. Cette



étude comprendra la réalisation d'inventaires faune-flore, la qualification de l'état du réseau écologique, l'identification des secteurs naturels à maintenir, gérer ainsi que les corridors écologiques à restaurer, préserver ou créer dans l'ensemble du territoire du Pays Chartrain.

Le volet liaisons douces permettra d'aboutir à une proposition d'un réseau de déplacements cyclables et pédestres dans un objectif de découverte des paysages, du patrimoine et des espaces naturels. Cette réflexion sera menée en fonction de la sensibilité des espaces considérés et de la pertinence des trajets (fréquentation envisagée, etc.).

La première phase de la mission d'élaboration du Schéma directeur du Plan Vert, dénommée phase d'exploration, est en train de se terminer. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des communes du territoire, des visites de terrain ont été effectuées et des rencontres avec les acteurs du territoire ont été réalisées. En fin de phase, un atlas cartographique a été réalisé et six secteurs d'enjeux ont été définis sur lesquels les objectifs concernant les deux volets ont été précisés.

L'ensemble de ces éléments permettra d'aboutir lors de la dernière phase à la carte du schéma directeur du Plan Vert accompagnée d'un plan guide. La carte fera apparaître les grands principes de liaisons douces, les espaces naturels et autres éléments à préserver dans les documents d'urbanisme, ainsi qu'une proposition de corridors écologiques (plantation de haies, de bosquets, etc.) sous formes de grandes flèches indicatives. Le plan guide comprendra des fiches actions et des fiches de préconisations.

### **Compétences, domaine d'expertise et actions menées par l'association Hommes et Territoires**

L'association Hommes et Territoires a pour vocation de favoriser les pratiques favorables à la biodiversité auprès des agriculteurs et dans les territoires ruraux. Actuellement, plusieurs actions sont menées, dont notamment :

- Animation de trois sites Natura 2000 en Eure-et-Loir (mais aucun dans le territoire de Chartres Métropole). Un suivi des chiroptères des grottes de Jouy est réalisé par l'association.
- Programme « Biodiversité, agissons ensemble » qui, à la demande des agriculteurs, consiste à réaliser un diagnostic de la biodiversité sur les sites d'exploitation agricole avec des propositions d'aménagements en fonction de la volonté des agriculteurs et de l'existant. Des préconisations sont également apportées en termes d'entretien et de gestion des milieux (notamment sur l'utilisation de produits phytosanitaires). Cette démarche est souvent réalisée par les agriculteurs afin de remplir le pourcentage obligatoire d'éléments protégés dans leur site d'exploitation (convertis en SET : « Surface en équivalent topographique ») dans le cadre des Bonnes conduites Agricoles et Environnementales prévues par la PAC, puisque l'obligation depuis 2013 est de 4% de la SAU (contre 3% auparavant). Une trentaine de diagnostics ont pour l'instant été réalisés dans le département. L'association souhaiterait étendre ce programme à une échelle plus importante que les sites d'exploitation (exemple : groupements d'agriculteurs).
- Collaboration avec le Conseil Régional Centre pour l'élaboration du Schéma régional de Cohérence écologique de la région Centre.

### **Compétences, domaine d'expertise et études menées par la Chambre d'Agriculture**

La Chambre d'Agriculture intervient dans différents domaines thématiques :

- Suivi des documents d'urbanisme
- Problématiques foncières (remembrements, etc)
- Suivi des conventions avec l'Europe, l'état et les autres organismes et collectivités
- Programme de suivi de la biodiversité dans le monde agricole (interlocuteur : M. Bezine). Ce programme, effectif depuis 1 an, consiste en la réalisation d'un diagnostic des sites d'exploitations agricoles sur la thématique de la biodiversité. Il s'agit d'avoir une compréhension globale du fonctionnement du système d'exploitation et de valoriser l'intérêt de la biodiversité dans le système de production agricole. Par exemple, il peut s'agir de démontrer l'importance de l'agencement et de la taille des parcelles, de la présence d'éléments fixes dans le paysage (haies,



bandes fleuries, jachères mellifères, etc. La Chambre d'agriculture peut alors identifier les pratiques de l'agriculteur influençant négativement ou positivement la biodiversité locale et proposer des types d'aménagement et de gestion de l'espace, des modes de production afin de préserver, favoriser, recréer de la biodiversité. 34 agriculteurs font partie de l'Observatoire national de la biodiversité dans le département et suivent différentes thématiques relatives à la biodiversité sur leurs parcelles.

### Thématiques abordées

Monsieur Bareze demande si le Plan Vert s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 de Chartres Métropole. Monsieur le Nouvel indique qu'effectivement, il s'agit d'une des actions de l'Agenda 21. De nombreuses actions issues de l'Agenda 21 débutent, telles que l'étude sur les continuités écologiques de la vallée de l'Eure. Au sujet de la gestion différenciée, Monsieur Sauger indique qu'une charte « zéro phyto » a été réalisée avec l'association Eure-et-Loir Nature avec des préconisations de bonnes pratiques d'entretien des espaces.

Madame Riou indique qu'un gros travail de concertation doit être effectué si les éléments du Plan Vert se retrouvent par la suite dans un document opposable qu'est le SCOT. L'ensemble des communes doit être considéré, y compris les communes dont les élus ne se sentent pas impliqués.

Monsieur Lambert indique qu'il s'agit aussi d'intégrer les volontés communales dans le Plan Vert en termes de réalisation de liaisons douces notamment. Cette prise en compte peut permettre de financer des volontés communales qui n'auraient pu aboutir sans l'aide de la communauté d'agglomération.

Madame Gaschet indique qu'une concertation est réalisée avec l'ensemble des communes concernées lors des « sous-commissions » Plan Vert. De plus, la carte du schéma directeur ne fera apparaître que des grandes flèches, aussi bien pour le volet TVB que le volet liaisons douces. L'intérêt sera de laisser préciser ces flèches aux élus des communes.

Une problématique est soulevée, il s'agit de la circulation des engins agricoles dans les chemins ruraux. Si des liaisons douces sont envisagées dans les chemins ruraux, il s'agira de tenir compte des circulations d'engins. Monsieur Lhopiteau précise par exemple que les chemins de ceinture des villages sont très utiles aux agriculteurs.

L'évocation de la commune de Prunay-le-Gillon permet d'indiquer que les créations éventuelles de liaisons douces ne doivent pas bloquer le déplacement des agriculteurs. Dans ce cas précis, la mise en place de liaisons douces (entre la route et les parcelles cultivées) a modifié les trajets des engins agricoles en interdisant leur traversée des pistes récemment créées. Les agriculteurs doivent désormais réaliser un détour pour revenir sur la route.

De même, l'implantation de haies devra être réfléchi en termes de lieux, de hauteur et de largeur afin de permettre la circulation des engins agricoles (7 à 8m sont nécessaires). L'entretien des haies nouvellement créées devra également être abordé puisque certaines actions seront potentiellement réalisables par les exploitants. Le suivi de l'entretien des haies est important. Il s'agira de bien différencier les domaines privés et publics. En effet, en domaine agricole, il y a nécessité d'avoir l'autorisation du propriétaire et de l'exploitant pour la création d'une haie.

Monsieur Soudieux précise que les subventions du Conseil Général pour la plantation de haies permettent le maintien de la haie pendant une durée de 5 ans. Il s'agit d'instaurer en parallèle une protection dans les documents d'urbanisme afin d'éviter leur suppression par la suite.

D'autres conflits d'usages sont également abordés. La sécurité des circulations piétonnes au sein des chemins ruraux devra faire l'objet d'un travail pédagogique. Les périodes de chasse et de traitement phytosanitaire des cultures pourront par exemple faire l'objet d'explications aux promeneurs.

Monsieur Lambert indique que, même si certains chemins ruraux ne sont pas balisés à l'heure actuelle, il existe déjà des usages de promenade sur ceux-ci et les problématiques agricoles et de chasse sont déjà connues par les habitants. De même, Monsieur Le Nouvel ajoute que le Conseil Général a balisé des chemins ruraux dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de petite randonnée et qu'il réalise l'entretien de ces sentiers.

M. Goisque, technicien conseil du Conseil Général 28 travaillant en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, est évoqué pour être contacté par Even Conseil au sujet de la plantation de haies. Monsieur Soudieux ajoute que la création de bosquets sera plus appropriée dans le secteur de la Beauce.



Au sujet des mares, de nombreuses mares ont été bouchées dans le territoire ; mais il s'agira dans un premier temps de préserver et restaurer les mares existantes.

Monsieur Bezine indique que les agriculteurs devront être consultés sur ce projet, lors de la réalisation par les communes de leurs projets de liaisons. La bonne intégration des agriculteurs et leur adhésion en amont des projets permettra un respect des promeneurs.

M. Sauger propose que la Chambre d'Agriculture soit intégrée au Comité de pilotage du Plan Vert.

La question de l'instauration de liaisons douces sur les bandes enherbées est ensuite abordée. Selon les textes, il y a interdiction de stockage de matériel et de circulation sur le périmètre de la bande enherbée, ce qui est contraire à l'instauration de circulations douces. Cependant, si Chartres Métropole décide d'acheter une bande enherbée en bordure de cours d'eau, celle-ci ne relève plus du domaine agricole mais cela a également pour conséquence directe de diminuer la SAU de l'exploitant agricole à laquelle elle appartenait. Des baux à clause environnementale pourraient être instaurés.

L'ensemble des thématiques ayant été abordées, M. Le Nouvel remercie les participants et lève la séance.



## Mise à jour du Plan vert de Chartres métropole à l'échelle des 66 communes de l'agglomération.

### Entretien avec Eure et Loir Nature

8 juin 2018

Sont présents à la réunion :

M. Barnagaud Jean-Pierre : Directeur Eure et Loir Nature

Mme. Cheramy Eva : Directrice Adjointe – Chargée de mission biodiversité – Eure et Loir Nature

Mme. Girard Laurie : Chargée d'études – Eure et Loir Nature

M. Sauger Philippe : Directeur Rivière et Plan vert – Chartres métropole

M. LAMBERT Benoît : Chargé du Plan vert – Chartres métropole

Mme. Orts Angélique : Direction de l'Eau – Chartres métropole

### Contexte et objectifs du Plan Vert :

Le document a une dimension à la fois écologique, paysagère et une vocation d'instaurer un réseau de déplacement doux.

Le premier objectif du Plan Vert est en effet de préserver les espaces naturels et d'inscrire dans les documents d'urbanisme ces espaces à préserver (SCOT, PLU...). Une étude des paysages est intégrée au Plan Vert, ainsi qu'un recensement du patrimoine culturel (mares, bâtiments remarquables). Ceux-ci serviront de support pour la création du réseau cyclable. Cependant, la création de pistes cyclables sera réalisée dans un second temps, en fonction de la sensibilité des espaces considérés et de la pertinence des trajets (fréquentation envisagée, etc.) et du financement possible de ces projets.

La partie concernant la trame verte et bleue sera basée sur le SRCE et l'étude réalisée par « URBAN ECO » pour le Pays Chartrain. Avec une mise à jour pour les 13 communes ne faisant pas partie du Pays Chartrain. Nous proposons d'utiliser la même méthode, cette mise à jour pourrait être réalisée par le service SIG de Chartres métropole.

Présentation des 20 nouvelles communes de l'agglomération :

Allones, Boisville la Saint père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville la Grande, Houx, Maintenon, Meslay le Vidame, Moinville la Jeulin, Oinville sous Auneau, Roinville sous Auneau, Saint Léger des Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville, Umpeau, Vitray en Beauce.

Présentation de la carte à l'échelle des 66 communes prenant en compte les espaces naturels protégés, ENS, réseau Natura 2000 (SIC – ZPS), les ZNIEFF de type 1 et 2.

### Questions posées et points abordés avec l'association :

- Quelles sont les données naturalistes connues sur ces 20 nouvelles communes ?
  - Inventaire de Biodiversité Communales (IBC)
  - ZPS : Saint Léger des Aubées, Santeuil, Boisville la Saint Père, Denonville, Moinville la Jeulin, (Voise).
  - SIC– Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et Vallons Affluents :
    - Zone 30 Pelouse du parc à Maintenon
    - Zone 32 Le confluent Voise – Aunay - Oinville sous Auneau
    - Zone 33 Les Grands Marais : Roinville sous Auneau, Oinville sous Auneau
- Etude Plan d'eau AESN
- Recensement des inventaires sur le territoire
- Observatoire de la biodiversité



## Données détenues et études réalisées par Eure-et-Loir Nature dans le territoire

- L'association réalise des inventaires biodiversité communaux (IBC). Par contre, il n'y a pas eu d'inventaire de réalisé sur ces 20 nouvelles communes.
- Les sites du réseau Natura 2000 sont suivis par l'association Hommes et territoire, cependant Eure et Loir Nature réalise des suivis et des comptages au niveau de la ZPS.
- L'agence de l'eau Seine Normandie a confié une étude à Eure et Loir Nature sur les plans d'eau sur le secteur de Pontgouin à Courville sur Eure. Le rendu de cette étude sera présenté aux services de Chartres métropole. Il sera alors intéressant d'étudier la possibilité d'une continuité pour une telle étude sur le territoire de l'agglomération.
- L'association a des données concernant les inventaires départementaux sur :
  - o Les amphibiens
  - o Les odonates
  - o Les chauves-souris
  - o Les oiseaux nicheurs
- L'association travail sur une mise à jour des ZNIEFF, plusieurs pistes sont possibles, notamment la prise en compte des ZNIEFF de première génération, d'une partie de la vallée de l'Eure au nord de l'agglomération.

### Suites à donner :

Il est convenu que les documents réalisés par Chartres métropole dans le cadre de la mise à jour du Schéma Directeur du plan vert seront transmis lors d'un comité technique au quatrième trimestre de cette année à l'association pour validation. Des contacts seront établis au fur et à mesure de l'avancement du Plan Vert.

Dans le cadre du recensement des inventaires sur le territoire, l'association transmettra à Chartres métropole ses informations.

Les observations naturalistes réalisées par les agents de Chartres métropole lors des sorties terrain seront renseignées sur le site SIRFF qui est une base de données régionale.

Les services de Chartres métropole restent disponibles dans le cadre de la mise à jour des ZNIEFF.

Un comité technique pour la réalisation de l'étude biodiversité sur Chartres métropole sera créé d'ici la fin de l'été.

### Observatoire de la biodiversité :

Chartres métropole informe ELN que la collectivité mène une réflexion avec l'AESN concernant la création d'un observatoire de la biodiversité.

L'Agence Régionale de la Biodiversité propose déjà un observatoire à l'échelle régionale, la collectivité pourrait s'inscrire comme partenaire dans ce cadre et être relais à l'échelle locale.



## Mise à jour du Plan vert de Chartres métropole à l'échelle des 66 communes de l'agglomération.

### Entretien avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire – Antenne d'Eure et Loir.

**11 septembre 2018**

Sont présents à la réunion :

M. Allard Benoît : Responsable du développement territorial et de l'antenne d'Eure et loir

M. Sauger Philippe : Directeur Rivière et Plan vert – Chartres métropole

M. Lambert Benoît : Chargé du Plan vert – Chartres métropole

Mme. Orts Angélique : Direction de l'Eau – Chartres métropole

#### Contexte et objectifs du Plan Vert :

Le document a une dimension à la fois écologique, paysagère et une vocation d'instaurer un réseau de déplacement doux.

Le premier objectif du Plan Vert est en effet de préserver les espaces naturels et d'inscrire dans les documents d'urbanisme ces espaces à préserver (SCOT, PLU...). Une étude des paysages est intégrée au Plan Vert, ainsi qu'un recensement du patrimoine culturel (mares, bâtiments remarquables). Ceux-ci serviront de support pour la création du réseau cyclable. Cependant, la création de pistes cyclables sera réalisée dans un second temps, en fonction de la sensibilité des espaces considérés et de la pertinence des trajets (fréquentation envisagée, etc.) et du financement possible de ces projets.

La partie concernant la trame verte et bleue sera basée sur le SRCE et l'étude réalisée par « URBAN ECO » pour le Pays Chartrain. Avec une mise à jour pour les 13 communes ne faisant pas partie du Pays Chartrain. Nous proposons d'utiliser la même méthode, cette mise à jour pourrait être réalisée par le service SIG de Chartres métropole.

Présentation des 20 nouvelles communes de l'agglomération :

Allones, Boisville la Saint père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville la Grande, Houx, Maintenon, Meslay le Vidame, Moinville la Jeulin, Oinville sous Auneau, Roinville sous Auneau, Saint Léger des Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville, Umpeau, Vitray en Beauce.

Nous joignons à ce compte rendu une carte à l'échelle des 66 communes prenant en compte les espaces naturels protégés, ENS, réseau Natura 2000 (SIC – ZPS), les ZNIEFF de type 1 et 2.

#### Questions posées et points abordés avec l'association :

- Quelles sont les données naturalistes connues sur ces 20 nouvelles communes ?
  - ZPS : Saint Léger des Aubées, Santeuil, Boisville la Saint Père, Denonville, Moinville la Jeulin, (Voise).
  - SIC- Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et Vallons Affluents :
    - Zone 30 Pelouse du parc à Maintenon
    - Zone 32 Le confluent Voise – Aunay - Oinville sous Auneau
    - Zone 33 Les Grands Marais : Roinville sous Auneau, Oinville sous Auneau

#### Données détenues et études réalisées par le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire

- Etude Globale de la vallée de la Voise
- Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eure, étude globale et plans de gestion. Une mise à jour d'un plan de gestion sur toutes les parcelles publiques est en cours.
- Données sur le Plan mares d'Eure et Loir.
- Données sur les bassins de rétentions (Information venant du CD28)



- L'association gère le site des Grands Marais (zone natura 2000). Sur le territoire de Chartres métropole deux parcelles appartiennent au CEN. (A 772 à Oinville sous Auneau et ZA 516 à Roinville sous Auneau.

### Suites à donner :

Il est convenu que les documents réalisés par Chartres métropole dans le cadre de la mise à jour du Schéma Directeur du plan vert seront transmis lors d'un comité technique au quatrième trimestre de cette année à l'association pour validation. Des contacts seront établis au fur et à mesure de l'avancement du Plan Vert.

Dans le cadre du recensement des inventaires sur le territoire, l'association transmettra à Chartres métropole ses informations.

Les observations naturalistes réalisées par les agents de Chartres métropole lors des sorties terrain seront transmis au CEN. Chartres métropole a transmis les données photographiques des mares de 20 nouvelles communes recueillis lors des sorties terrain de cette année.

### Etude biodiversité :

Un état des lieux de la biodiversité, des pratiques et des acteurs est actuellement mené sur le territoire de Chartres métropole. Le CEN Centre Val de Loire est sollicité dans le cadre de la récupération de données et d'informations.

Plusieurs milieux naturels potentiellement intéressants pour la biodiversité, où des actions pourraient être menées sont évoqués :

- Le Conservatoire confirme que les ZNIEFF de type 1 qui ont été supprimées lors de la réactualisation nationale restent des zones intéressantes sur le plan écologique. Il faudrait mieux les préserver
- Un manque de connaissance sur les bassins de rétention : une étude aurait été menée par le conseil départemental il y a quelques années. Etude à récupérer pour vérifier les données existantes sur les bassins de Chartres métropole.
- Un manque de connaissance sur les vallées agricoles est relevé : certaines vallées semblent intéressantes en termes de paysage et de potentialité d'accueil pour la faune et la flore.
- L'ENS de la vallée de l'Eure : l'animation du site pourrait être renforcée, par une plus grande implication de Chartres métropole et éventuellement un animateur supplémentaire au CEN.
- La Voise : une étude globale existe et comporte des données sur la biodiversité sur ce cours d'eau.
- Les mares : le troisième plan d'action en faveur des mares va bientôt démarrer. Cette action est très intéressante et très demandée par les communes. Cependant le suivi n'est pas systématiquement fait : il faudrait réaliser un réel programme contenant un état des lieux avec un diagnostic écologique de l'état de mares, une priorisation et sectorisation des actions de restauration et un chiffrage. Ce programme concernerait en premier lieu les mares communales. Ce type de programme fera partie des propositions d'actions en faveur de la biodiversité dans l'étude en cours.
- Le Plan Vert souhaite que tous les espaces naturels identifiés comme tels dans le schéma directeur bénéficient d'un plan de gestion, notamment la prairie de Fontaine Bouillant récemment intégrée dans la coulée verte.

Dans l'étude biodiversité, il sera possible de proposer un partenariat avec le Conservatoire sous forme d'une convention « CPO » qui déterminera précisément les conditions techniques et financières (2020 ?). Le volet sensibilisation, animation et formation des agents et/ou élus y serait inclus.



## Mise à jour du Plan vert de Chartres métropole à l'échelle des 66 communes de l'agglomération.

### Entretien avec le Conseil Départemental d'Eure et Loir

**29 août 2018**

Sont présents à la réunion :

Mme Adeline Ollivier : Chef de service au CD 28

Mme Estelle Ménager : Technicienne en charge de l'ENS, du suivi des mares

Mme Céline Védie : Technicienne en appui des collectivités sur la gestion des milieux aquatiques

M. Sauger Philippe : Directeur Rivière et Plan vert – Chartres métropole

Mme. Orts Angélique : Direction de l'Eau – Chartres métropole

### Contexte et objectifs du Plan Vert :

Le document a une dimension à la fois écologique, paysagère et une vocation d'instaurer un réseau de déplacement doux.

Le premier objectif du Plan Vert est en effet de préserver les espaces naturels et d'inscrire dans les documents d'urbanisme ces espaces à préserver (SCOT, PLU...). Une étude des paysages est intégrée au Plan Vert, ainsi qu'un recensement du patrimoine culturel (mares, bâtiments remarquables). Ceux-ci serviront de support pour la création du réseau cyclable. Cependant, la création de pistes cyclables sera réalisée dans un second temps, en fonction de la sensibilité des espaces considérés et de la pertinence des trajets (fréquentation envisagée, etc.) et du financement possible de ces projets.

La partie concernant la trame verte et bleue sera basée sur le SRCE et l'étude réalisée par « URBAN ECO » pour le Pays Chartrain. Avec une mise à jour pour les 13 communes ne faisant pas partie du Pays Chartrain. Nous proposons d'utiliser la même méthode, cette mise à jour pourrait être réalisée par le service SIG de Chartres métropole.

Présentation des 20 nouvelles communes de l'agglomération :

Allones, Boisville la Saint père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville la Grande, Houx, Maintenon, Meslay le Vidame, Moinville la Jeulin, Oinville sous Auneau, Roinville sous Auneau, Saint Léger des Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville, Umpeau, Vitray en Beauce.

Présentation de la carte à l'échelle des 66 communes prenant en compte les espaces naturels protégés, ENS, réseau Natura 2000 (SIC – ZPS), les ZNIEFF de type 1 et 2.

Points abordés :

Le département reste limité dans les actions en faveur de la biodiversité, des trames vertes et bleues, des liaisons douces. Ils restent présents sur l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eure notamment via une convention avec le conservatoire des espaces naturels de la région centre qui met en place des plans de gestion avec les collectivités. Le département finance le conservatoire via cette convention. La même pratique est mise en place pour le suivi des mares. Le Département perçoit la taxe sur l'ENS. Ils ont également en compétence le suivi des grands itinéraires (Saint Jacques et la véloscénie). Ils ont également le suivi du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Le CD 28 reste en accompagnement des collectivités (communes, EPCI, syndicats) sur des démarches environnementales et peuvent encore financer certaines opérations (restauration de mares notamment).

Estelle Ménager transmettra à Chartres métropole le plan des itinéraires de randonnées.



En 2013 des rencontres avaient eu lieu avec d'autres acteurs. En 2018 des échanges ont eu lieu dans le cadre d'une étude potentiel biodiversité menée parallèlement à la mise à jour du schéma directeur du plan vert. Une synthèse de ces échanges est portée à connaissance ci-dessous. A noter que la structure du Pays Chartrain n'existe plus. De même Chartres métropole est membre du comité régional biodiversité. Nous venons également de signer un contrat global avec l'agence de l'eau Seine Normandie dans lequel un volet biodiversité est mis en avant. Le schéma directeur du plan vert reste le document majeur qui s'inscrit dans le SCOT et qui guide les actions de Chartres métropole en matière des trames vertes et bleues et de la protection de la biodiversité.

<b>Organisme</b>	Fédération départementale des chasseurs
<b>Adresse</b>	12 rue du château 28630 la Bourdinière St Loup
<b>Contact</b>	M. Lenfant Bruno (Directeur)
<b>Rôle</b>	Association de protection de la nature, reconnue d'utilité publique : Promotion et organisation de la chasse : plan de chasse, territoires Organisation du permis de chasser Elaboration du schéma de gestion cynégétique départemental
<b>Missions biodiversité</b>	Suivi des populations d'espèces chassables Aide et conseil aménagements pour le gibier Implantation de haie Aides aux collectivités : action chemins ruraux et bords de champs, conseils aménagement des zones en friche Suivi d'étangs EEDD public scolaire (parcours pédagogique sur site)
<b>Partenariat envisagé</b>	Echange de données Prestation aménagements/conseils

<b>Organisme</b>	Ecopôle de la région centre
<b>Adresse</b>	Orléans
<b>Contact</b>	Mylène Moreau (Chargée de mission eau) et Benjamin Virely (Chargé de mission biodiversité)



<b>Rôle</b>	Animation, communication et sensibilisation eau et biodiversité. La structure va évoluer pour devenir Agence régional de la Biodiversité courant 2019.
<b>Missions biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage de l'Observatoire de la biodiversité régionale : capitalise, valorise et diffuse la connaissance.</li> <li>• Trame verte et bleue : accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre et/ou la mise à jour de la TVB</li> <li>• Milieux aquatiques : expertise préalable à la dotation de financements Région pour les aménagements touchant les milieux aquatiques et bassin versant.</li> <li>• Dispositif Territoire Engagé pour la Nature : valoriser les démarches biodiversité par une labellisation. Capitaliser, valoriser, diffuser les bonnes pratiques</li> <li>• L'ARB aura un rôle de pivot pour envoyer les collectivités vers les bons acteurs techniques et financiers.</li> </ul>

<b>Organisme</b>	DREAL Centre val de Loire
<b>Adresse</b>	5 avenue Buffon 45000 Orléans
<b>Contact</b>	Matthieu WILLMES et François MICHEAU
<b>Rôle</b>	Service de l'Etat chargé de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement, d'aménagements durables et de logement.
<b>Missions biodiversité</b>	Coordination et suivis Plan nationaux d'action (PNA) SINP : maintenance, suivi et coordination Dérogation pour destruction d'espèces protégées Suivi SRCE et TVB Suivi mesures ERC, projet urbanisme, ZNIEFF
<b>Partenariat envisagé</b>	Charte SINP et ORB, échange de données

<b>Organisme</b>	Conservatoire national Botanique du Bassin Parisien
<b>Adresse</b>	5 av Buffon 45000 ORLEANS
<b>Contact</b>	Jordane CORDIER



<b>Rôle</b>	Conservateur du patrimoine naturel (flore)
<b>Missions biodiversité</b>	Préserver les espèces végétales par : La connaissance La recherche dans le domaine de la biologie de la conservation La conservation des espèces dans leurs habitats La diffusion de connaissances et l'information des décideurs
<b>Partenariat envisagé</b>	Echange de données, chartres SINP

<b>Organisme</b>	Association Hommes et territoires, Antenne 28
<b>Adresse</b>	Chambre d'agriculture 10 rue Dieudonné 28000 Chartres
<b>Contact</b>	Florent Mullot, page facebook de l'association
<b>Rôle</b>	<p><b>L'Association « Hommes et Territoires »</b> a pour objet de rechercher, de promouvoir et de mettre en place les solutions d'un développement durable pour l'agriculture et les territoires. Elle participe à l'amélioration de la <b>biodiversité sauvage</b> (ordinaire ou remarquable) et de <b>ses habitats</b> en lien avec le <b>développement économique des territoires</b>.</p> <p>Elle vise également à <b>développer la biodiversité dans un objectif de valorisation pour l'agriculture</b> (ex : développement des auxiliaires des cultures), <b>pour la chasse</b> (accroissement des populations des espèces gibiers) <b>et pour la société</b> (amélioration du cadre de vie, services écosystémiques...).</p>
<b>Missions biodiversité</b>	<p>Travail en réseau avec les autres associations de protection de l'environnement. Animation des contrats Natura 2000 : suivis d'espèces, contrat et convention de gestion sur parcelles privées et publics. Sensibilisation du public. Veille de territoire : suivi des projets qui concernent les zones Natura 2000, et la Trame verte et bleue départementale.</p> <p>Organisation de sorties naturalistes pour les collectivités et le grand public.</p> <p>Dans la thématique Agriculture et biodiversité :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des MAEC biodiversité : couverts végétaux à intérêt agri-faunistique (n'a pas bien fonctionné sur le territoire)</li> <li>• Participation au réseau Agrifaune : gestion des bordures de champs (conseils, recherche et développement.</li> <li>• Sensibilisation des coopératives : revue flash, expo photo, action Nichoirs</li> <li>• Diagnostic des exploitations et pratiques agricoles : apports de plus-value pour les agriculteurs par des conseils de gestion.</li> </ul>
<b>Partenariat envisagé</b>	<p>Des actions communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion différenciée des bords de champs,</li> <li>• Coordonner les actions Natura 2000 et sensibilisation par des sorties Natura 2000 : focus pour les communes concernées = valorisation des territoires,</li> <li>• Chiroptères : Nuit de la chauve-souris, Chartres en lumière + actions lumière urbaines : panneaux d'informations ?</li> </ul>

<b>Organisme</b>	Office Nationale pour la Chasse et la Faune Sauvage
<b>Adresse</b>	31 rue de carrière 28630 Berchères les Pierres
<b>Contact</b>	Bruno LANDIER Alain CARLIER (Chef de service)
<b>Rôle</b>	Etablissement public en charge de la connaissance de la faune sauvage et ses habitats et de la chasse. Police de l'environnement Police de la chasse
<b>Missions biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance de la faune sauvage et de l'environnement et la police de la chasse</li> <li>• Appui technique aux administrations : validation plan de gestion, suivi, adoption de mesures juridiques...</li> <li>• Réalisation d'études de recherches et d'expérimentation.</li> </ul> <p>Sur le territoire de Chartres métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des réseaux d'observation faune sauvage : réseau Ecoute Alaudidés, Turdidés et Colombidés (indice ponctuel d'abondance, programme en parallèle du programme STOC)</li> <li>• Plan d'action chiroptères sur cavité Natura 2000</li> <li>• Suivi des oiseaux dans le cadre d'une étude Bordure de Champs, protocole établi par l'INRA sur une ferme de Bail-leau l'évêque</li> </ul>



<b>Partenariat envisagé</b>	<p>Mission de police si constat destructions d'espèces et d'habitats protégés.</p> <p>Action chiroptère à développer : site d'hivernage et nidification aux alentours de la cathédrale</p> <p>Action Busard cendré sur les communes intégrées à la ZPS : effort de prospection à fournir</p>



<b>Organisme</b>	Fédération départementale de pêche et de la protection du milieu aquatique
<b>Adresse</b>	Le Moulin à papier 28400 St Jean-Pierre Fixte
<b>Contact</b>	Pierre FETTER
<b>Rôle</b>	<p>Association reconnue d'utilité publique ayant des missions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine halieutique et du patrimoine piscicole, la gestion réfléchie et raisonnée des rivières</li> <li>- la promotion du loisir et du tourisme pêche</li> <li>- l'application de la loi concernant l'eau et la pêche</li> <li>- la lutte contre les pollutions.</li> </ul>
<b>Missions biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Elaboration et mise en oeuvre du Plan départemental de gestion piscicole</li> <li>-Pêches électriques avant travaux et suivi après travaux</li> <li>-Etude et recherches peuplement piscicole : réseaux de suivi</li> <li>- Animation grand public et scolaires</li> <li>-Accompagnement techniques restauration des habitats</li> </ul>
<b>Partenariat envisagé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action autour de la Loche épineuse, rarissime mais présente dans l'Eure : comment la faire connaître ? comment améliorer son habitat ?</li> </ul>

# chapitre

# 2

## Découverte du territoire du Plan Vert



## Découverte des réalisations et projets du Plan Vert de 2003 et des paysages emblématiques de la vallée de l'Eure de Chartres à Saint-Georges-sur-Eure

Visite du 5 novembre 2012 - Compte-rendu de terrain

### 1- Prairie des trois Ponts

La promenade des bords de l'Eure est très empruntée. Elle est située dans une zone d'expansion des crues importante. Une statue de Saint-Jacques de Compostelle marque l'entrée de la promenade. La grande prairie appartient à la ville de Chartres. Le reste est propriété de Chartres Métropole. 149 peupliers y ont été abattus afin de créer l'itinéraire.

Un city-stade, peu fréquenté, est situé au début de la promenade, un peu avant la prairie des trois ponts, zone intéressante en matière de biodiversité (Vue n°1).

Le principe de la promenade (et sur une bonne partie des circuits réalisés du Plan Vert actuel) est de réaliser une piste cyclable en enrobé doublée d'une voie piétonne en stabilisé (Vue n°2, 3, 4 et 5).

Seule la piste cyclable est éclairée. L'alimentation des candélabres s'effectue en hauteur (1m) afin d'éviter les dégâts dus aux inondations.

Le secteur de la passerelle est surélevé.

Les terrains ont été acquis par Chartres Métropole sur des délaissés en bord de l'Eure (berges) appartenant à l'hôpital.

Un centre de canoë kayak est situé sur les bords de la promenade, celui-ci a connu une réhabilitation dans le cadre du Plan Vert. Un embarcadère se situe à proximité.

La maison des pêcheurs qui appartient à la ville de Chartres, se situe un peu plus loin. La pêche est pratiquée sur les lieux.

La signalisation est spécifique à l'agglomération de Chartres métropole. Cette zone n'a pas de marquage au sol (demande de l'ABF, dû à la proximité de l'église Saint-Martin au Val).

Un autre aménagement a été réalisé sur l'autre rive de l'Eure.

On distingue des saules têtard dans la prairie (Vue n°1) : le bois des parties aériennes est utilisé par l'agglomération pour le maintien des berges. Ces saules appartiennent certainement à un réseau de haies initial.

La question du stationnement est abordée : il sera nécessaire de prévoir des zones de stationnement ponctuelles car le Plan Vert actuel de 2003 n'avait abordé la question que partiellement et des manques ont été identifiés.

Le mobilier urbain est en plastique recyclé (inconvenient : délinquance, poubelles brûlées).

### 2- La prairie de Luisant

En allant vers le secteur des « 3 ponts », la promenade permet de rejoindre la prairie de Luisant. Un enrobé avec liant végétal a été utilisé avant d'accéder à la passerelle (Vue n°6), mais il ne donne pas un bon résultat, puisqu'il apparaît fissuré à divers endroits.

Un ancien square a été intégré à la promenade menant à la prairie de Luisant.

La piste est mixte et a une largeur de 4m.

La station de pompage des eaux brutes de l'Eure se situe à proximité.



1



2



3



4



5



6

Un cheminement part vers Lucé (« banlieue 89 ») et longe la voie ferrée (*Vue n°7*). Il permet d'accéder à l'extrémité sud de la commune de Mainvilliers, en passant par le centre de Lucé. Certaines portions sont cependant incomplètes et sont actuellement en projet. Il n'est de plus pas entièrement accessible aux PMR car des escaliers permettent de changer de côté par rapport à la voie à certains endroits. Ce cheminement fait partie du Plan Vert de 2003.

Une convention avec la SNCF a été passée pour passer sous l'ouvrage.

Les berges de l'Eure appartenaient aux services techniques de la ville de Chartres (serres horticoles) et ont été rendues accessibles au public. Le parc de la mairie du Coudray est visible sur l'autre rive.

La prairie de Luisant appartient au réseau N2000 (*Vue n°8*).

Des frayères à brochets ont été installées (*Vue n°9*) : les brochets y rentrent lors des crues hivernales, les frayères sont ensuite fermées puis ils sont relâchés après les crues.

Une fauche tardive a été réalisée sur la prairie. Trois prairies de 3 à 4 ha sont pâturées par des chevaux appartenant au club hippique.

Un bassin de rétention enterré de 400m<sup>3</sup> d'eaux usées est en voie de réalisation.

Un projet de liaison avec le cheminement menant à Lucé existe.

Un bail emphytéotique a été signé avec la propriétaire de la parcelle qui ne veut pas la vendre.

Le lavoir du Coudray est visible en fin de parcours.

On débouche sur des pistes communales réalisées en 1995 par la mairie du Coudray.

### 3- Etang de Luisant

Un petit chemin piéton fait le tour de l'étang mais il n'y a pas de piste cyclable. Il s'agit d'une ancienne ballastière (*Vues n°10 et 11*).

Un exutoire fait le lien avec l'Eure, 3 sources se jettent dans l'étang.

Un projet de base de Loisirs est évoqué sur cet étang, mais les activités proposées sont en voie de réflexion selon les besoins de la population (base existante à St Georges sur Eure et lieu de pêche à Morancez). Cet espace serait amené à être géré par Chartres Métropole.

Un club de modélisme est installé sur les berges du plan d'eau. La pêche est pratiquée dans l'étang (AAPPMA de Chartres).

Un lieu de passage pour les canoës permet de faire le lien avec l'Eure.

En bas de l'étang de Luisant, une connexion est à envisager avec le quartier pavillonnaire de Luisant, situé derrière le coteau. Une seule parcelle n'a pas été acquise et bloque le projet (au 65 rue Pasteur : vue n°12).

De plus, une piste pourrait être créée le long de la route passant sous la rocade : des passages de chevaux et de piétons y sont fréquents ; la zone est dangereuse.

Le passage sous la rocade, menant à l'étang de Barjouville est étroit (*Vue n°13*).

Un itinéraire de véloroute « Paris -Mont-Saint-Michel » en passant par Chartres est en projet au niveau national et cet itinéraire en projet pourrait en faire partie.



#### 4- Etang de Barjouville (Vue n°14)

Un cheminement le contourne. Le bas de l'étang a été requalifié par le CREN récemment. Il y a un lavoir en bas de l'étang.

#### 5- La Cavée

Un arrêt est effectué face au collège. Le cheminement aboutirait au collège situé rue Jean Bouin. Le cheminement continuerait ensuite afin de rejoindre « la Cavée ».

Une carte des bassins de rétention est disponible et sera envoyée par M. Lambert. Tous les bassins de rétention sont propriété de Chartres Métropole.

Des cheminements déjà pratiqués mais non aménagés sont visibles dans l'ensemble des bassins de rétention (Vue n°15). Ces zones étant sensibles à la montée des eaux, le cheminement sera de préférence créé le long des maisons.

#### 7- Secteur derrière la zone industrielle « Euroval »

Le cheminement se poursuit dans la Cavée, le long d'un petit ruisseau, derrière la zone industrielle de Lucé (Vue n°16). Le passage derrière l'entreprise Volvo est cependant étroit. Ce trajet serait inclus dans le trajet Paris- Mont-St Michel.

La réalisation de ce cheminement est un enjeu fort pour Chartres Métropole. Elle permettrait la concrétisation d'une coulée verte et piétonne et la desserte des zones d'activité. De plus, il s'agirait de relier également les communes plus au sud : Fontenay-sur-Eure et Saint-Georges-sur-Eure. L'itinéraire final partirait donc de Luisant pour aboutir à

Il sera intéressant de vérifier si le PDU a identifié ce projet dans sa carte d'orientations.

#### 8- Ancien centre d'enfouissement technique de déchets

Le site a été dépollué, de la terre végétale a été ajoutée.

Le cheminement rejoindrait ce site. Plusieurs pistes sont envisageables pour le passage exact du cheminement, notamment le passage du cheminement au niveau de la plateforme de déchets verts : le décalage de leur clôture serait alors nécessaire (Vue n°17).

La déchetterie va bientôt être éventuellement déplacée.

Une piste cyclable du Conseil Général passe à proximité : elle longe la voie ferrée et passe sous la rocade.

#### 9- Plan d'eau de Saint-Georges-sur-Eure

Il s'agit d'une base de loisirs, un cheminement piéton fait le tour de l'étang (Vue n°18). L'itinéraire GR passe sur une des deux rives.

Il s'agit de l'extrémité du périmètre de l'Espace Naturel Sensible « Vallée de l'Eure de Saint-Georges-sur-Eure à Chartres » qui accueille en amont un complexe d'anciennes ballastières, héritage de l'exploitation de matériaux alluvionnaires, ayant alors modifié le paysage de la vallée ; et en aval, un complexe de prairies fauchées ou pâturées et des peupleraies, marquant l'empreinte de l'Homme sur les paysages.

Un réseau de fossés pour les eaux pluviales existe dans toute la commune.

Un dojo départemental est situé dans la commune. La mise en réseau des équipements publics supra communaux est un enjeu fort pour le Plan Vert.

#### 10- La Guinguette

Au lieu-dit « la Guinguette », les vues sont remarquables. Le GRPR et le GRPI passent par le chemin de la Guinguette.

Une usine désaffectée « poterie des marais » borde d'Eure. Le Moulin de la Taye est présent à proximité.



14



15



16



17



18

## 11- Fontenay sur Eure

Entre la Taye et Fontenay-sur-Eure, des pistes cyclables du CG existent.

Le chemin des étangs est emprunté : il longe les plans d'eau. L'accès en voiture est difficile mais des pêcheurs l'empruntent.

Les plans d'eaux sont pour la plupart privés. L'ambiance est bucolique, les vues vers la rivière, les plans d'eau et les ripisylves sont remarquables (*Vue n°19*).

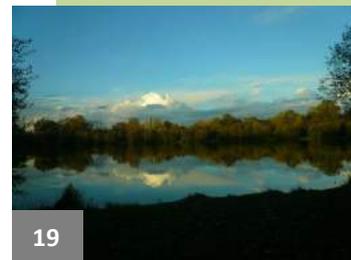
Il y a un parcours sportif à côté d'un plan d'eau.

Un golf privé est en projet dans la commune.

Un arrêt est effectué au Centre Equestre régional des Ecuries du Val de l'Eure, situé à Nogent-sur-Eure (*Vue n°20*).

En repartant vers Chartres, on aperçoit le moulin de Thivars.

A Ver-les-Chartres, les bords de l'Eure sont privés, un moulin à intérêt patrimonial est repérable.



19



20



21

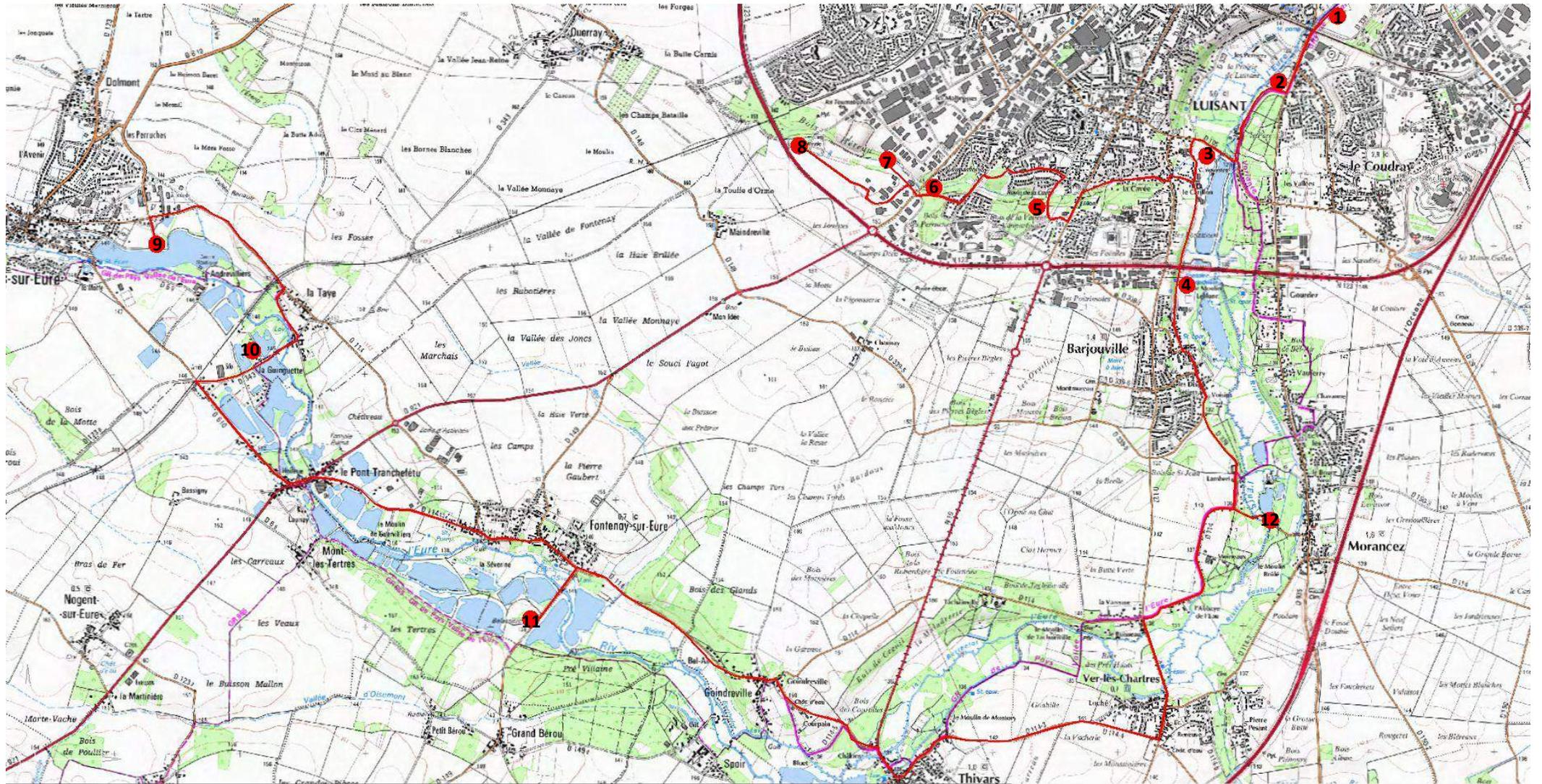
## 12- Plan d'eau de Morancez

Le Plan d'eau, ayant une fonction d'étang de pêche est associé au camping (*Vue n°21*).

### *Quelques enjeux identifiés lors de cette visite ...*

- La problématique du stationnement devra être intégrée dans le Plan Vert de 2013. Il s'agira de réfléchir à l'implantation de zones ponctuelles le long des itinéraires.
- Divers projets devront être repris lors de la réalisation du Plan Vert de 2013 : cheminement le long de la voie ferrée menant à Lucé, projet de « la Cavée » partant de Luisant et menant à Saint-Georges-sur-Eure.
- La mise en réseau des équipements publics supra communaux est un enjeu fort pour le Plan Vert (dojo départemental de Saint-Georges-sur-Eure, centre équestre régional de Nogent-sur-Eure, etc.).

Découverte des réalisations et projets du Plan Vert de 2003 et des paysages emblématiques de la vallée de l'Eure de Chartres à Saint-Georges-sur-Eure



# Découverte des paysages emblématiques de la vallée de l'Eure de Chartres à Saint-Prest

Visite du 8 novembre 2012 - Compte-rendu de terrain

La quasi-totalité du parcours emprunte le GR655 – Vallée de l'Eure (voir carte).

## 1- Chartres, Boulevard Jaurès et itinéraire le long de l'Eure

Début d'une piste appartenant à Chartres Métropole à partir du Boulevard Jaurès, au niveau du pont traversant l'Eure. Depuis ce pont, la vue vers la cathédrale est magnifique (vue n°1).

Une passerelle pour cycles et piétons passe sous le pont.

Il s'agit d'un lieu de confluence entre 2 bras de l'Eure.

Un lavoir est visible, il appartient à l'hôtel ibis. Une école est située à côté.

## 2- Suite de la promenade des bords de l'Eure, Chartres

Après le passage de la passerelle, le cheminement traverse le parc Léon Blum et passe à proximité de la cheminée d'une ancienne fonderie (vue n°2).

Après le passage d'une seconde passerelle (vue n°3), on débouche sur une prairie où aucun cheminement n'est matérialisé mais un tracé s'est effectué avec les passages fréquents des habitants. Une troisième passerelle permet d'arriver sur une prairie appartenant à la ville de Chartres, sur laquelle une convention a été passée avec un propriétaire de poneys (vue n°4). Un cheminement sans matérialisation s'est également dessiné entre l'Eure et la parcelle pâturée par les poneys. Le passage est cependant difficile en automne (boueux).

L'agglomération aimerait acquérir l'île située entre deux bras de l'Eure (en zone inondable).

L'itinéraire se poursuit rue des filles de Dieu. Une minoterie, toujours en activité, est située sur l'autre rive de l'Eure.

Un projet de piste rejoindrait le pont SNCF (projet inscrit au Plan Vert de 2003) afin de terminer le parcours en passant par les prairies et sans emprunter la rue des Filles Dieu.

## 3- Arrivée au pont SNCF et parcours le long du stade des Grands Prés

Chartres Métropole est propriétaire d'une bande de terrain sous le pont SNCF de 1000m<sup>2</sup> environ (parcelle CV86). L'ensemble de la prairie est pâturé par des chevaux sous le pont SNCF. Un itinéraire du futur Plan Vert pourrait ainsi passer par cette parcelle afin de relier la partie de la route des Grands Prés.

La route des Grands Prés, longeant le stade, est bordée de peupliers. Elle comprend une piste mixte (cyclable et piétonne). Le parking du stade pourrait être utilisé pour du stationnement à destination des utilisateurs des itinéraires du Plan Vert.

Le trajet passe devant des éléments bâtis remarquables, qui sont situés dans le domaine du Centre de Loisirs, sur l'autre rive de l'Eure.

## 4- Arrivée à Lèves

Peu après la station d'épuration, une passerelle condamnée menait à l'entreprise de vitraux. Cet élément de patrimoine local est à valoriser par l'intermédiaire du Plan Vert, des actions pourraient être réfléchies quant à la remise en état de l'accès au site.

Le trajet emprunté à Lèves est facilement accessible à vélo : il n'y a pas de rupture entre les cheminements, contrairement aux itinéraires empruntés à Chartres



(passage dans la boue). Un enjeu de connexion de l'ensemble de ces itinéraires se dessine donc. La question des revêtements utilisés doit être réfléchié selon les milieux traversés.

Une bande de peupleraie a été acquise pour le Plan vert afin de rejoindre l'avenue de la Paix à Lèves (*vue n°6*) Un itinéraire est en projet dans ce sens, il s'agira de le reprendre dans le Plan Vert de 2013.

Le cheminement contourne ensuite quelques habitations de la rue des grands Prés, situé à côté de l'ancien moulin (*vue n°7*), qui constitue un potentiel à réhabiliter. Il est ensuite possible de rejoindre le centre de Lèves.

### 5- Fondation Aligre (Lèves)

Le parcours se poursuit et longe la fondation Aligre, ancienne abbaye de Josaphat. Un bail emphytéotique a permis de faire passer le circuit le long de l'Eure, dans la propriété de la Fondation (*vue n°8*).

### 6- Etang de Lèves

Le trajet se poursuit et longe l'étang de Lèves, qui est clôturé : aucun accès n'existe depuis la piste cyclable (pas de volonté de la commune) (*vue n°9*).

La passerelle située peu après l'étang comporte un revêtement antidérapant en son centre permettant l'accès aux vélos et poussettes. Il y a une zone de stationnement comprenant quelques places.

Peu après, on aperçoit un deuxième étang appartenant à Lèves.

### 7- Champhol

L'arrivée dans le territoire de Champhol s'effectue par l'intermédiaire d'un passage forestier : il s'agit d'un ancien chemin rural réaménagé. La petite pointe de la prairie située entre les deux bras de l'Eure appartient à Chartres Métropole. La remontée vers le centre de Champhol est possible, le chemin passe sous la voie ferrée. Une aire de pique-nique est située au bas de la remontée (*vue n°10*).

### 8- Prairie de Fontaine Bouillant (Champhol)

Sur les bords de l'Eure, l'île (prairie) appartient à Chartres Métropole, une convention permet d'y faire pâturer des chevaux (*vue n°11*). Un moulin est compris sur l'île, il a été revendu par Chartres Métropole à une personne privée.

Les pistes réalisées dans le cadre du Plan Vert de 2003 s'arrêtent à cet endroit. Les pistes empruntées par la suite relèvent de la compétence du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

### 9- Pointe de l'île

Un petit chemin permet d'accéder à la pointe de l'île. Chartres Métropole aimerait réaliser une passerelle à cet endroit afin de permettre l'accès à la prairie et son entretien (*vue n°12*). Le passage des engins agricoles nécessaires à l'entretien des lieux devra donc être possible.

### 10- Arrivée à Saint-Prest

L'arrivée dans le territoire de Saint-Prest permet de dégager des vues sur le coteau boisé associé à la rive gauche de l'Eure. Les prairies sont pâturées (*vue n°13*). L'itinéraire emprunté mène à la gare de La Villette-Saint-Prest.



7



8



9



10



11



12



13

***Quelques enjeux identifiés lors de cette visite ...***

- Les itinéraires existants dans la commune de Chartres sont interrompus par endroits. Un enjeu de connexion de ces itinéraires, et d'un point de vue plus général, un enjeu de connexion entre l'ensemble des itinéraires ressort de cette visite pour le Plan Vert de 2013 en vue de créer un maillage cohérent et continu.
- Divers projets devront être repris lors de la réalisation du Plan Vert de 2013 : projet entre le parc Léon Blum et le stade des Grands Prés, projet de passerelle pour accéder à la prairie de Fontaine Bouillant, liaison entre les bords de l'Eure et la rue de la Paix à Lèves.

Découverte des paysages emblématiques de la vallée de l'Eure de Chartres à Saint-Prest



# Découverte de la rive gauche de la vallée de l'Eure au nord de Chartres, des paysages intimistes associés à la vallée de la Roguenette et des villages du plateau de la Beauce, entaillé par quelques petits cours d'eau

Visite du 15 novembre 2012 - Compte-rendu de terrain

## 1- Le Gorget

Le premier arrêt s'effectue au Gorget. Le chemin accédant aux bords de l'Eure mène à une ancienne fonderie dont les bâtiments sont désaffectés. Cet élément de patrimoine serait à valoriser.

Une ancienne cheminée de la fonderie domine les parcelles cultivées (*Vue n°1*). On aperçoit la prairie de la Fontaine Bouillant appartenant à l'agglomération située entre deux bras de l'Eure dans la commune de Champhol. L'agglomération a acquis une parcelle face à la prairie afin d'envisager de réaliser une liaison avec la parcelle acquise.



## 2- Saint-Prest

Le deuxième arrêt s'effectue rue des Graviers, au niveau du pont qui domine l'Eure. Un moulin et la station d'épuration sont situés au niveau de la confluence entre l'Eure et Roguenette.

Il y a un terrain de tennis, un stade et un centre de tir à l'arc (*Vue n°2*). Un chemin rural longeant la Roguenette est emprunté (*Vue n°3*). Il mène ensuite aux plans d'eau au lieu-dit « Les Graviers ». Il serait intéressant de réfléchir à l'intégration de ce chemin au Plan Vert de 2013, la balade est bucolique le long du cours d'eau et de ses ripisylves.



## 3- Sortie de Saint-Prest

Après le passage sous le pont de la voie ferrée, un petit pont passant sur la Roguenette permet d'accéder à un lotissement : la Résidence du parc (*Vue n°4*).



## 4- Arrivée à Oisème

Entre Saint-Prest et Oisème, la route longe la Roguenette et traverse une zone boisée. Le décaissement et la végétalisation de la vallée de la Roguenette contrastent avec le plateau cultivé de la Beauce (*Vue n°5*). La vue est remarquable : ce paysage sera à valoriser dans le cadre du Plan Vert. Un cheminement longeant la Roguenette pourrait être réfléchi.

Le pont de la voie ferrée est un repère visuel important à l'arrivée dans le bourg. Cette voie ferrée est utilisée ponctuellement (1 train par jour) pour l'entreprise Primagaz. Un chemin longe le pont (*Vue n°6*) et enjambe la Roguenette. Il permet de rejoindre la rue du Bois des Caves à Oisème. Ce chemin présente un potentiel de raccordement au Plan Vert.



Un lavoir est situé dans le bourg. La place de la Madeleine comprend une aire de jeux et deux terrains de sport (*Vue n°7*). Le coteau est affleurant (rive droite), on aperçoit quelques troglodytes privés. Cet élément de patrimoine et ces aménagements publics pourront être valorisés via le Plan Vert.



Dans le centre-bourg, plusieurs accès mènent à la rivière mais l'accès reste globalement privé. Les sentes existantes pourraient s'inscrire dans le Plan Vert de 2013 : elles présentent un potentiel intéressant à la fois de liaison entre différentes parties du village et de découverte de paysages humides liés à la Roguenette.

Un petit escalier permet de gravir le coteau Grande Rue. Plus loin, au lieu-dit la Butte des Bois, une sente piétonne mène à la Roguenette et permet d'en longer les berges qui sont cependant très étroites (*Vue n°8*). Cette sente présente un potentiel à valoriser dans le cadre du Plan Vert.



La rue de la Mairie et la rue Friaize sont organisées autour de la rivière, les fonds de parcelle des habitations donnent sur la rivière. La rue Friaize est longée par un bras de la Roguenette, ce qui induit une configuration particulière des entrées d'habitations : elles s'effectuent par l'intermédiaire de petits ponts enjambant ce bras de la Roguenette.

### 5- Sortie de Oisème

La sortie du bourg s'effectue par la rue des Gâtines qui longe la Roguenette. Des prairies pâturées sont situées sur l'autre rive. Cet espace présente un potentiel à valoriser par l'intermédiaire du Plan Vert, aussi bien en termes de valorisation écologique du cours d'eau que de création de voie piétonne le longeant.

La frange urbaine sud du bourg (*Vue n°9*), constituée par le lotissement aux Tourelles, devrait être requalifiée, aucune végétation n'effectue la jonction entre les pâtures associées à la Roguenette et cette urbanisation.

### 6- Arrivée à Nogent-le-Phaye

Un arrêt est effectué route de Chartres, à côté de la station d'épuration. En face, les berges de la Roguenette sont privées (zones de pâturage). Il serait intéressant de créer un cheminement (*Vue n°10*) afin de permettre la découverte des paysages aux habitants.

Peu après, à proximité de la place de l'église sur laquelle est implanté le monument aux morts, une éolienne Bolée est visible (située rue des Colombiers) (*Vue n°11*). Il s'agit d'un patrimoine local caractéristique à valoriser.

### 7- Sortie de Nogent-le-Phaye

La sortie de Nogent-le-Phaye est marquée par une nouvelle traversée de la Roguenette (*Vue n°12*). Un point de vente directe à la ferme est situé à la sortie du bourg est pourra être pris en compte dans le cadre des itinéraires du futur Plan Vert.

Après l'emprunt de la RD 136-2, une ancienne voie déferrée traverse le territoire. Il serait intéressant de créer un itinéraire sur ce tracé (*Vue n°13*). En effet, celui-ci est bordé de végétation, et permet de traverser le plateau agricole de façon rectiligne.

### 8- Passage de la Roguenette

Une nouvelle traversée de la Roguenette, encadrée de bandes enherbées, et d'un chemin rural qui la longe. Une station de pompage est située à cet endroit (*Vue n°14*). Une piste d'enjeu de valorisation par le Plan Vert pourrait être de recréer une trame végétale associée au cours d'eau et de proposer le chemin rural en tant qu'itinéraire Plan Vert.



## 1- Chandres (commune de Sours)

L'arrivée à Chandres est marquée par la visibilité du bâtiment agricole situé en entrée de village, bâtiment imposant et peu valorisant pour l'entrée de village.

Le village comprend plusieurs mares et un lavoir (*Vue n°15*). La partie ouest du village est très boisée (vallon d'un ruisseau affluent de la Roguenette). Une microbrasserie est établie dans le village. Ces éléments nécessiteront une réflexion en vue de leur valorisation par le Plan Vert de 2013.



15

## 2- Arrivée à Sours et parc du Château de l'Aval

Le château d'eau de Sours est un point d'appel dans le paysage et présente une architecture qualitative. Le Château de l'Aval se distingue au cœur des masses boisées encadrant l'arrivée sur la ville. Le château est privé mais une partie du parc appartient à la commune. Le parc est situé face au cimetière, qui jouxte un supermarché. La Roguenette traverse le parc, qui comprend également un plan d'eau (*Vue n°16*). Le parc du château se compose d'allées organisées en étoile. Il comprend une petite aire de jeux. L'accès vélo n'y est pas autorisé. Un projet d'école et de centre de loisirs empiéterait sur une partie du parc. L'ensemble composé par le parc et le château est un élément de patrimoine remarquable à intérêt paysager et écologique fort : il représente un potentiel à valoriser par l'intermédiaire du Plan Vert.

Le centre-ville de Sours comporte un lavoir. La sortie de ville permet de dégager une perspective sur le château d'eau (*Vue n°17*).



17



16



18

## 3- Génerville (commune de Sours)

Le village est lové dans un écran boisé associé au ruisseau de Génerville, affluent de l'Eure. L'arrêt s'effectue après le village, dans un chemin longeant le vallon du ruisseau de Génerville (*Vue n°18*).

## 4- Houville-la-Branche, sud du bourg

L'arrivée au sud d'Houville-la-Branche est marquée par les implantations de silos. Un petit parc comprenant une allée de marronniers, des jeux pour enfant et un terrain de sport extérieur correspond à l'emplacement d'une ancienne gare (*Vue n°19*) située en face des silos. Un cheminement pourrait être réfléchi afin de relier l'école.



19

## 5- Houville-la-Branche, parc du château

L'entrée sud-ouest est soulignée par le mur du parc du château, privé. Une belle perspective se dessine vers le château. Le parc est composé d'espèces horticoles. La Branche, ruisseau affluent de la Roguenette, prend sa source dans le parc.

L'ensemble composé par le parc et le château est un élément de patrimoine remarquable à intérêt paysager fort. Un parcours permettant de dégager des vues vers le château pourra être réfléchi dans le cadre de la réalisation du Plan Vert de 2013.



20

## 6- Houville-la-Branche, centre-bourg

Un projet de lotissement s'inscrirait dans le parc du château. L'avant-cour du château donne dans le centre du bourg et reste privée (*Vue n°20*). L'église du village est remarquable : elle possède un clocher tors repérable depuis de nombreux points de vue. Un cimetière militaire est situé à proximité.



21

## 7- 16- Arrêts dans le vallon de la Branche

Après la sortie du village, on peut remarquer que les haies bordant les parcelles agricoles sont discontinues : il serait intéressant de les prolonger. De telles actions pourraient être réfléchies (plantation de haies) dans le cadre du futur Plan Vert.



22

Un chemin rural mène au cours d'eau de la Branche, affluent de la Roguenette. Il y a très peu voire aucune végétation par endroits associée au cours d'eau, seule la bande enherbée se démarque de l'horizon de champs cultivés (*Vue n°21*). Le potentiel de continuité écologique bleue est donc très affaibli. Le Plan Vert pourrait proposer une valorisation du cours d'eau par l'intermédiaire d'actions de plantations ou de réaménagement des berges. Le cours d'eau passe également à proximité de bois et bosquets. Un itinéraire pédestre pourrait être envisagé à cet endroit.

### 17-Arrivée à Chartres

Entre Nogent et Chartres, la RD 24 permet d'apercevoir une ferme pédagogique « La Renaissance » et un centre équestre. Ces éléments pourront être valorisés en les intégrant dans les itinéraires de Chartres Métropole.

En arrivant à Chartres, la route départementale RD24 traverse l'autoroute A11 et la route départementale 910. Il s'agit d'une fracture importante aussi bien en termes de liens avec les cheminements existants qu'en termes de connexion entre les éléments de trame verte. Il s'agira de réfléchir à une liaison des communes environnantes à Chartres à cet endroit. De plus, des pistes existent le long de la RD24 du côté urbain (*Vue n°22*).

### 18-19- Zones d'activités de Chartres-Gelainville et du jardin d'entreprises

Un projet de création de voies pour cycles et piétons existe sur la route départementale 24 pour permettre de rejoindre les pistes de la RD 24 et de traverser la zone d'activités du jardin d'entreprises, située de l'autre côté de la rocade (*Vue n°23*). La zone d'activités de Chartres-Gelainville, située à côté de la ZA du jardin d'entreprises est organisée différemment que cette dernière : elle comporte moins d'espaces verts publics ouverts. Ce projet pourra être intégré au Plan Vert de Chartres Métropole. La question de la gestion des espaces verts publics pourra également faire partie des enjeux du Plan, en identifiant les potentiels de liaison avec la trame verte.

### 20- La Saussaye (commune de Sours)

Le site, comprenant le lycée agricole de la Saussaye et un CFA, fait l'objet d'une demande du Pays Chartrain afin qu'une liaison soit établie avec la ville de Chartres. Une allée boisée (*Vue n°24*) mène à ces deux écoles.



23

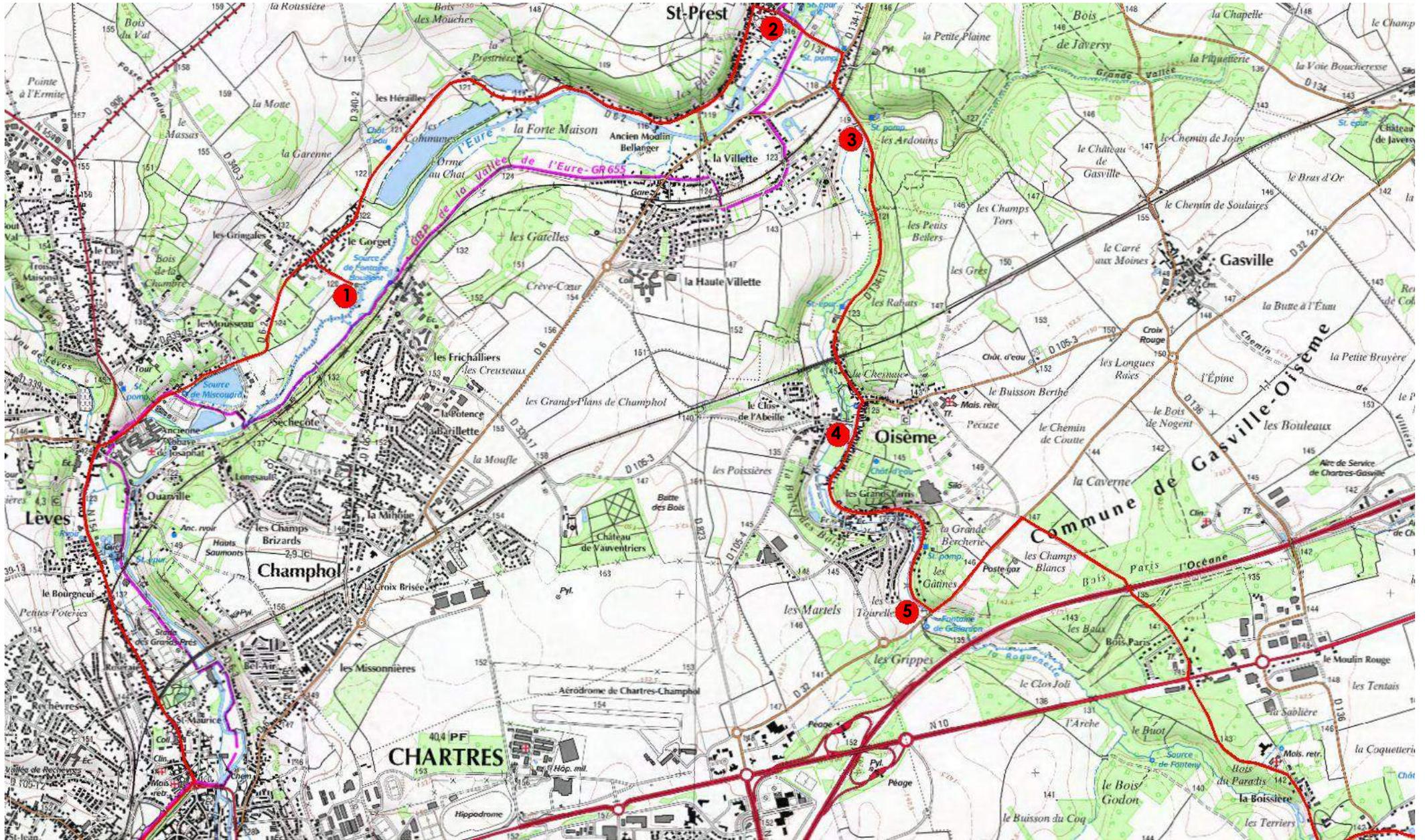


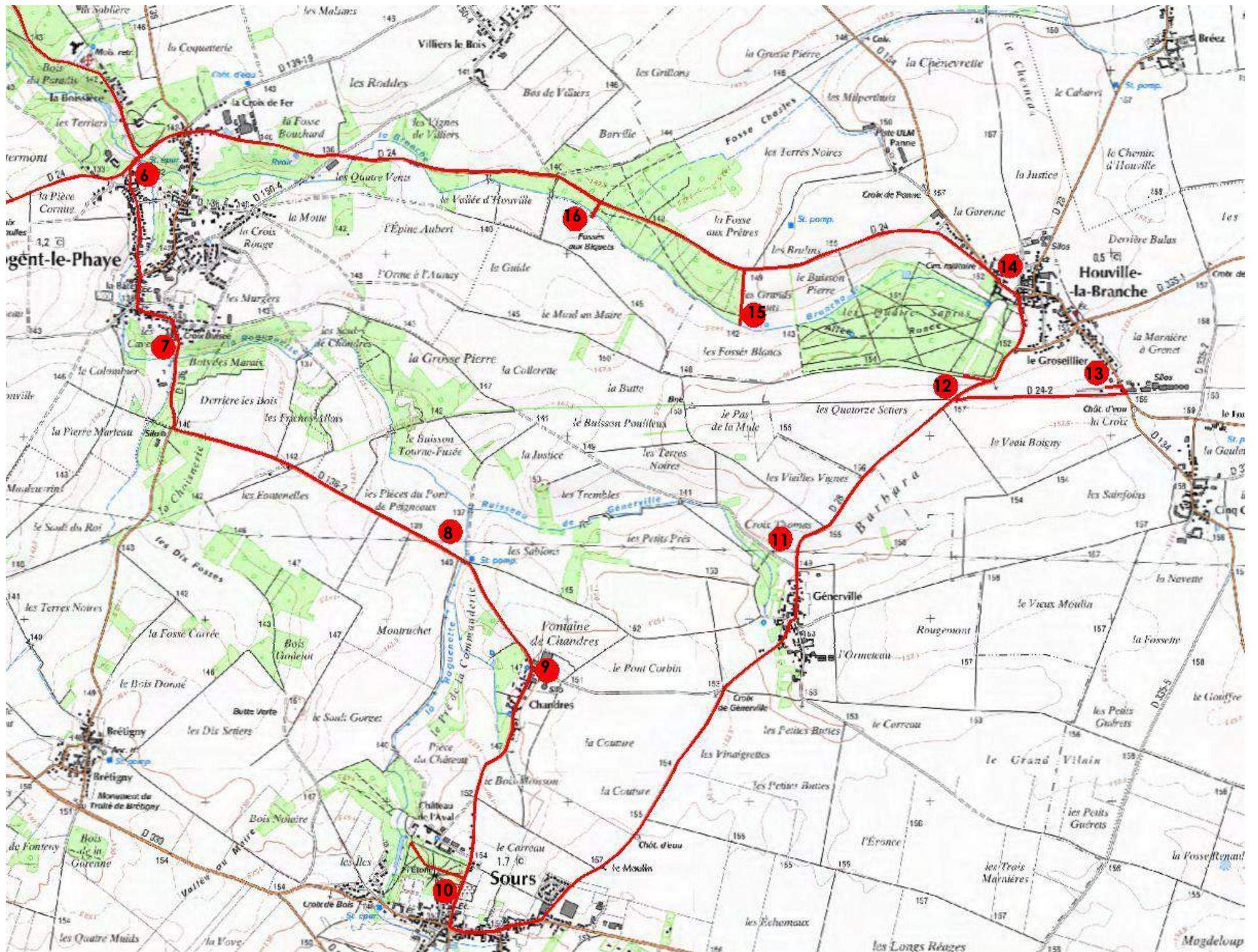
24

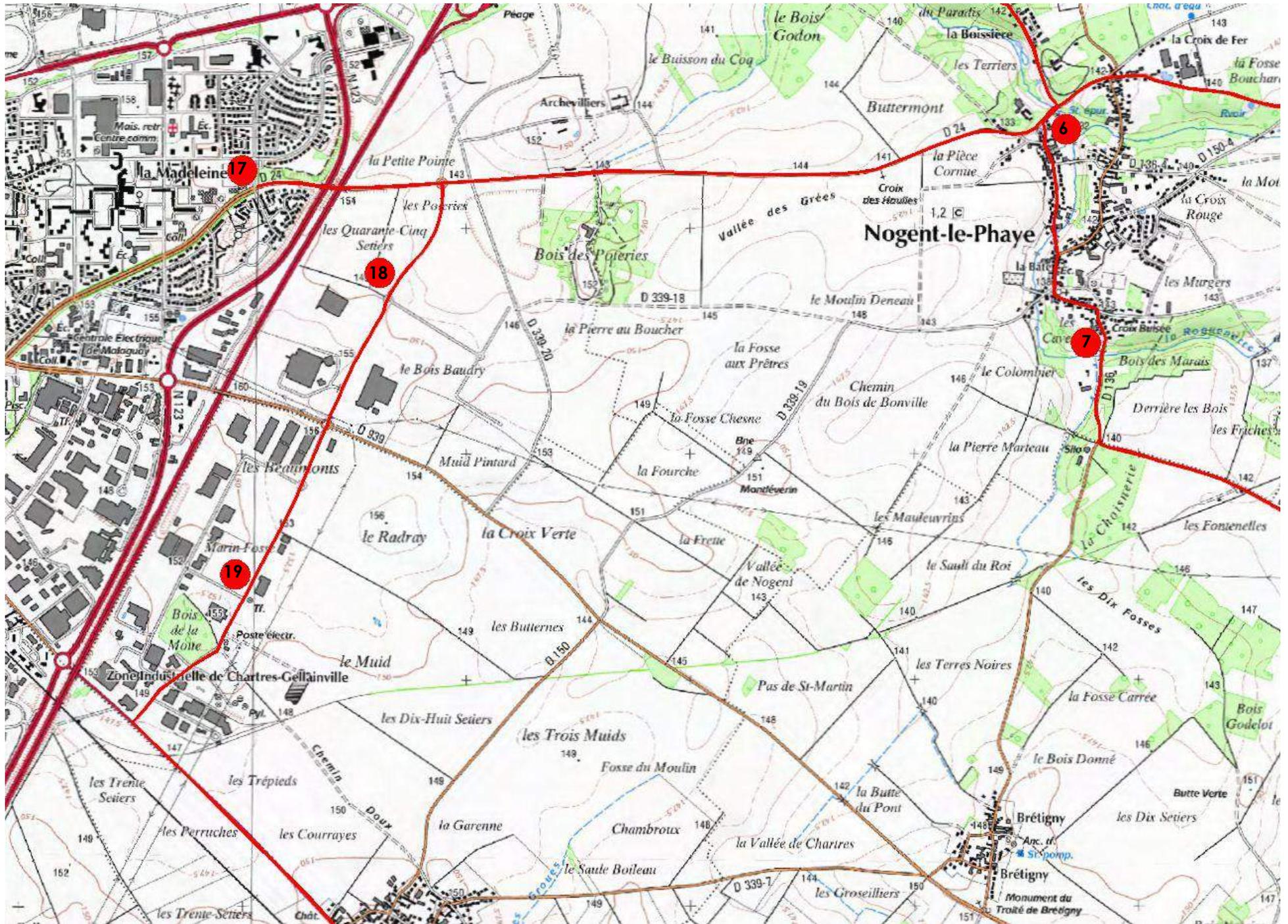
#### ***Quelques enjeux identifiés lors de cette visite ...***

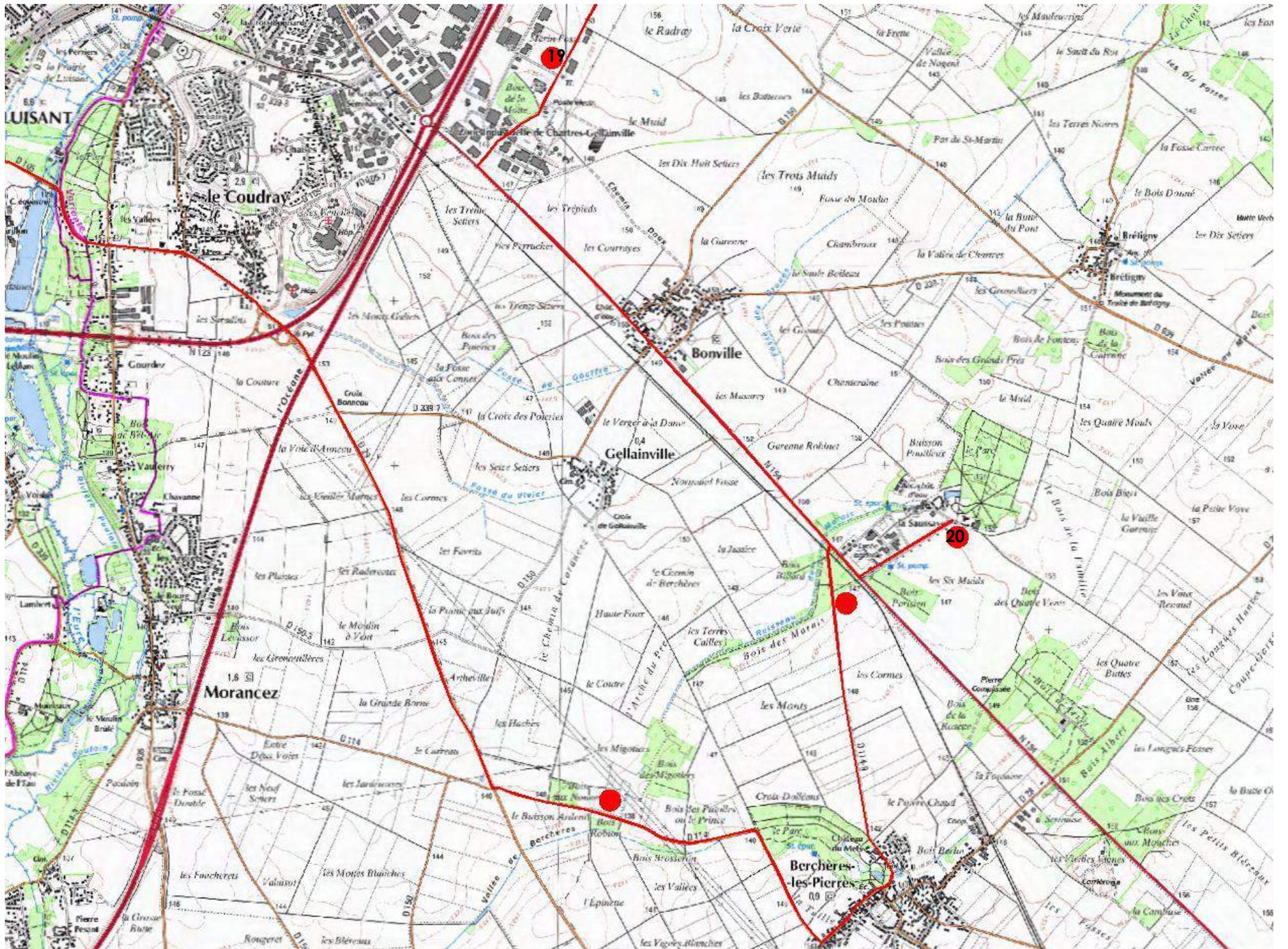
- Des éléments de patrimoine et de trame verte et bleue à valoriser dans le cadre du Plan Vert : le vallon de la Branche, le château d'Houville-la-Branche et son parc, le château d'eau de Sours, le vallon de la Roguenette, les lavoirs, les anciennes fonderies, les mares, etc.
- Divers projets devront être repris lors de la réalisation du Plan Vert de 2013 : projet de liaison entre la rive gauche de l'Eure et la prairie de Fontaine Bouillant appartenant à Chartres Métropole, projet de création de voies pour cycles et piétons sur la RD 24 pour permettre de rejoindre et de traverser la zone d'activités du jardin d'entreprises, située de l'autre côté de la rocade, liaison à Houville-la-Branche pour rejoindre l'école, etc.
- Une ancienne voie déferrée traverse le territoire. Il serait intéressant de créer un itinéraire sur ce tracé. En effet, celui-ci est bordé de végétation, et permet de traverser le plateau agricole de façon rectiligne.

*Découverte de la rive gauche de la vallée de l'Eure au nord de Chartres, des paysages intimistes associés à la vallée de la Roguenette et des villages du plateau de la Beauce, entaillé par quelques petits cours d'eau*









# Découverte du paysage du plateau agricole surélevé situé au nord du territoire et des vallées le traversant et d'une portion de la vallée de l'Eure

Visite du 26 novembre 2012 - Compte-rendu de terrain

## 1- Passage devant Amilly

Départ de la gare de Chartres vers Cintray. Le côtoiement de la RD923 et la voie ferrée induit une fracture sur le territoire. La frange urbaine d'Amilly est visible depuis la route (lotissement récent, *vue n°1*). Le passage à niveau est visible depuis la route.

## 2- Cintray

Quelques bosquets animent le paysage avant l'arrivée sur l'entrée de ville. Le château d'eau est un point de repère de Cintray, mais celui-ci n'est pas valorisé (*vue n°2*). Le village comprend 2 mares. Elles comportent un traitement inadapté de leurs berges (enrochement artificiel). Il serait nécessaire de valoriser le réseau de mares existant dans le territoire dans le cadre du Plan Vert en proposant des actions en faveur de la restauration de leurs berges afin d'augmenter leur potentiel d'accueil de faune et de flore. Les mares sont également des points d'intérêt à valoriser dans le cadre de la découverte des paysages de l'agglomération.

## 3- Chazay

De Cintray à Chazay, une vue permet de distinguer le village de Saint-Aubin-des-Bois grâce au clocher de son église. L'arrivée sur Chazay est marquée par une vue sur le lotissement pavillonnaire récent implanté en retrait par rapport au village. Cette implantation du lotissement implique une interpénétration entre l'espace cultivé et la zone urbanisée. Une ferme remarquable est repérable au cœur du village : son portail est emblématique (*vue n°3*). Le village comprend 3 mares. Il s'agirait également de les inscrire en tant que points de découverte du patrimoine local et éléments de trame bleue.

## 4- Saint-Aubin-des-Bois

Depuis Chazay en allant vers le village de Saint-Aubin-des-Bois, on distingue la cathédrale de Chartres. Ces perspectives visuelles sont à valoriser dans le cadre du Plan Vert.

Le clocher de l'église de Saint-Aubin-des-Bois constitue également un repère dans le paysage (*vue n°4*). Il y a 3 mares dans le tissu construit. Un arrêt est effectué auprès de la première mare en venant de Chazay. Celle-ci présente un enrochement sur une partie de ses berges. Une flore humide se développe par endroits (massette à petites feuilles). Cette mare constitue un potentiel à valoriser dans le cadre de la découverte des paysages de l'agglomération et de la valorisation de la trame bleue.

## 5- Portion de l'ancien aqueduc à Saint-Aubin-des-Bois (vue n°5)

Le chemin longeant cette portion mène au village. Les vues sont intéressantes depuis ce chemin : on distingue la cathédrale de Chartres et l'église de Saint-Aubin-des-Bois. Seuls des arbres et une dépression humide symbolisent les traces de l'ancien aqueduc : aucun vestige n'est visible. Ce chemin présente donc des atouts à valoriser : vues emblématiques, passage le long de haies et accès au village. De plus, la portion boisée représente un élément de trame verte à inscrire dans le Plan Vert.

## 6- Portion du canal Louis XIV à Dallonville (commune de Bailleul-L'Évêque)

Des ponts de pierre avaient été édifiés pour franchir le canal : il ne reste aucun vestige à Dallonville. Le canal est boisé et l'ambiance est naturelle (*vue n°6*). Ce chemin présente un potentiel intéressant en termes d'itinéraire et de valorisation de la trame bleue pour le Plan Vert.



## 7- Dallonville

Une mare est présente dans le village. Elle est située au cœur du tissu bâti, ses berges ne sont pas accessibles, mis à part à partir de la route où un mur en brique a été conçu.

Il s'agira de proposer des actions de restauration des berges afin d'augmenter son potentiel d'accueil de la biodiversité dans le cadre du Plan Vert. Elle pourra également être intégrée au sein d'un itinéraire découverte. Des corps de ferme ponctuent le tissu ancien (*vue n°7*).



## 8- Bailleau-L'Evêque

Un château est situé dans le village, le centre de loisirs géré par Chartres Métropole donne sur le parc du château. Plusieurs mares existent dans le village. La sortie du village met en perspective le silo. Une voie ferrée passe à proximité de celui-ci, utilisée pour le fret (*vue n°8*).



Il s'agit d'une commune importante dans l'agglomération : son territoire est important, elle se situe à proximité des communes plus urbaines (limite communale avec Mainvilliers et Lèves), proximité d'espaces naturels de qualité : bois de Bailleau, vallon du Couason. Il y réside donc un potentiel important pour le départ d'une boucle modes doux. Le parc du château et les mares, tout comme les espaces naturels cités présentent un potentiel paysager à valoriser dans le cadre du Plan Vert. De plus, la voie ferrée, utilisée occasionnellement pour le fret pourrait être un support pour un itinéraire pédestre ou cyclable, qui permettrait de rejoindre Sénarmont puis Briconville et Clévilliers, en longeant celle-ci.



Entre Bailleau-L'Evêque et Levéville, le Couanon traverse le territoire : il est accompagné de boisements découpés en lanières.

## 9- Levéville (commune de Bailleau-L'Evêque)

Il s'agit d'un hameau organisé autour d'un château et de son parc (*vue n°9*). La ferme attenante au château comprend un service de chambre d'hôtes. Deux chemins permettent de contourner en partie le hameau. Ce parc remarquable pourra être intégré à un itinéraire de découverte des paysages. Le parc présente également un intérêt du point de vue de la biodiversité qu'il présente.



## 10- Poisvilliers

Entre Levéville et Poisvilliers, le paysage est ouvert et dégage de grandes perspectives visuelles sur les champs cultivés qui soulignent les douces ondulations du relief. L'entrée de Poisvilliers est marquée par la présence d'un ancien château d'eau (*vue n°10*).



## 11- Saint-Prest

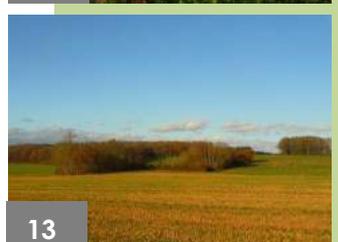
L'arrivée dans la vallée de l'Eure s'effectue par une descente en pente douce vers le village de Saint-Prest, la route suit un petit vallon d'un affluent de l'Eure. Des vues vers la cathédrale de Chartres accompagnent cette descente. Les paysages sont plus fermés, par la présence de bosquets de plus en plus nombreux qui marquent les ondulations du relief. Des grottes existent dans le coteau affleurant (*vue n°11*).



Ces paysages remarquables pourront être intégrés dans le cadre d'itinéraires pédestres ou cyclables du futur Plan Vert, permettant la découverte des paysages intimistes de la Vallée de l'Eure. Cette portion de vallée présente un potentiel de trame verte et bleue important : une ZNIEFF de type I et deux sites Natura 2000 (grottes à chiroptères) sont présentes dans la commune.

## 12- Jouy

L'arrivée sur Jouy depuis Saint-Prest s'effectue dans un continuum urbain. L'urbanisation s'est également effectuée le long d'un vallon d'un affluent de l'Eure. Ce vallon très boisé et encaissé, comporte des grottes (*vue n°12*). Les boisements soulignent le relief. Tout comme pour la commune de Saint-Prest, ces éléments présentent un potentiel en lien avec le Plan Vert, en termes de paysages et de trame verte et bleue.



### 13-Traversée de la vallée des Saules

La route entre Jouy et Berchères-la-Maingot permet de dégager des vues intéressantes sur la vallée des Saules : des boisements en lanières accompagnent le petit cours d'eau et animent le paysage (*vue n°13*). Ces éléments présentent également un potentiel en lien avec le Plan Vert, en termes de découverte et valorisation des paysages et de trame verte et bleue.



### 14-Arrivée à Berchères-la-Maingot

Il y a plusieurs mares dans le village, ainsi que des fermes remarquables. Un arrêt est effectué auprès de la première mare : celle-ci présente des berges avec des rondins de bois (*vue n°14*). Il serait nécessaire de valoriser cette mare (et l'ensemble des mares du village) dans le cadre du Plan Vert en proposant des actions en faveur de la restauration de leurs berges afin d'augmenter leur potentiel d'accueil de faune et de flore. Elles seraient également des points d'intérêt à valoriser dans le cadre de la découverte des paysages de l'agglomération.

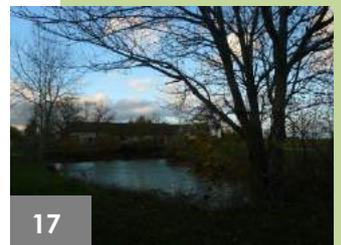


16

La partie ouest comprend une zone boisée où se sont installées des habitations de manière diffuse.

### 15-Arrêt sur l'ancien tracé du canal Louis XIV

La Grande Arche a été édifée pour permettre le passage de la vallée des Larris. Le siphon correspond au projet d'assurer la continuité de l'écoulement des eaux du Canal au-delà de la vallée de Larris. Le pays Chartrain a réalisé des panneaux expliquant l'origine et l'histoire des lieux et un petit ponton (*vue n°15*).



17

Une petite portion de l'ancien aqueduc est également présente en sortie de village en allant vers Saint-Germain-la-Gâtine. Aucun vestige de l'aqueduc n'est cependant visible, seul le bois et une dépression humide marquent l'emplacement.

Ces deux portions d'aqueduc présentent un potentiel important de valorisation dans le cadre du Plan Vert. La petite portion pourrait être reliée à la plus conséquente (Grande Arche et siphon) et l'ensemble représente un élément de trame verte à inscrire dans le Plan Vert.



18

### 16-Challet

Une ferme remarquable est encadrée par une douve (*vue n°16*). Plusieurs mares ponctuent ici aussi le village. Un château est présent en sortie de village. Cependant, celui-ci a été restauré avec utilisation d'un enduit aux teintes jaunes ne le mettant pas en valeur.



19

### 17-La Bréqueille (commune de Berchères-la-Maingot)

L'entrée de ville met en perspective une ferme remarquable. Une mare dont les abords sont bien traités (développement d'une flore des milieux humides) est présente dans le village (*vue n°17*). Il s'agira dans le cadre du Plan Vert de valoriser ces éléments (en termes de découverte des paysages et de valorisation de la trame bleue).

Quelques nouvelles maisons tranchent cependant avec le bâti ancien par leur mode d'implantation, leurs teintes et leurs volumes.



20

### 18-Clévilliers

Le bâti est caractérisé par l'utilisation de la brique pour les encadrements de baies, chaînes d'angle et arcs cintrés de baies (*vue n°18*). Le silo marque le paysage communal.

Une ancienne voie ferrée, utilisée encore pour le fret et traversant également Bailleau-L'Evêque, passe à proximité de celui-ci. Plusieurs mares sont présentes. Un arrêt est effectué auprès de la première mare en venant de la Bréqueille. Celle-ci est bordée d'arbres (saules pleureurs notamment) et pourra être valorisée par le Plan Vert. Cette commune, située à l'extrémité nord de l'agglomération, pourrait également être



21

desservie par un itinéraire longeant la voie ferrée, passant également par Bailleau-L'Evêque.

### 19- Gonville (commune de Clévilliers)

Ce petit hameau comprend une mare et un puits en son centre. Des boisements associés à la vallée de la Bourse sont visibles à la sortie du hameau. La mare présente un bon traitement de ses berges. Elle pourra également être valorisée dans le cadre du Plan Vert.

### 20- Emerville (commune de Véréigny)

Ce hameau est implanté à proximité de la vallée de la Bourse, accolé aux boisements accompagnant le cours d'eau. La mare est envahie par de la massette à feuilles larges, et ne dispose plus d'eau libre : un curage serait nécessaire et pourrait être préconisé dans le cadre du Plan Vert, afin d'améliorer son potentiel d'accueil de la biodiversité. La ferme de Saint-Jean située à proximité est remarquable, elle est accompagnée d'une mare.

### 21- Véréigny

Le village est organisé autour du château de Véréigny. Celui-ci est très intéressant, il est accompagné d'un parc boisé. Ce parc pourra être intégré à un itinéraire de découverte des paysages. Le parc présente également un intérêt du point de vue de la biodiversité qu'il présente.

### 22- Châtenay (commune de Mittainvilliers)

Il y a deux mares à Châtenay. Un arrêt est effectué auprès de la première mare en venant de Véréigny. Des espèces de flore humide s'y sont développées (saules, joncs), elle présente cependant des berges assez abruptes et érodées qui ne permettent pas l'installation d'une flore et d'une faune humide. Il s'agira de valoriser cette mare dans le cadre du Plan Vert (en termes de paysage et de trame verte et bleue).

### 23- Mittainvilliers

La vallée du Tronchet traverse le village, il s'agit d'un cours d'eau temporaire, qui n'est pas accompagné de végétation, mis à part d'un bosquet à l'est du village. Une mare est également présente. Elle comporte un traitement inadapté de ses berges (enrochement artificiel). Il serait nécessaire de valoriser ces éléments dans le cadre du Plan Vert en proposant des actions en faveur de la restauration des milieux humides afin d'augmenter leur potentiel d'accueil de faune et de flore. La mare est également un point d'intérêt à valoriser dans le cadre de la découverte des paysages de l'agglomération.

### 24- Genainvilliers

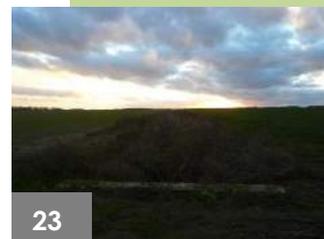
L'entrée de bourg est marquée par l'implantation récente d'un lotissement qui contraste avec le tissu ancien de Genainvilliers.

### 25- Dangers

L'arrivée par le sud de Dangers permet d'appréhender l'implantation de la ville, en rebord de la vallée du Débat. L'église et le cimetière, construits à l'écart de la ville, sont des repères visuels et marqueurs identitaires de la commune. Un itinéraire permettant de dégager des vues vers ces éléments pourrait être intégré dans le Plan Vert.

### 26- Arrêt à proximité de la station d'incinération des ordures ménagères située à Mainvilliers

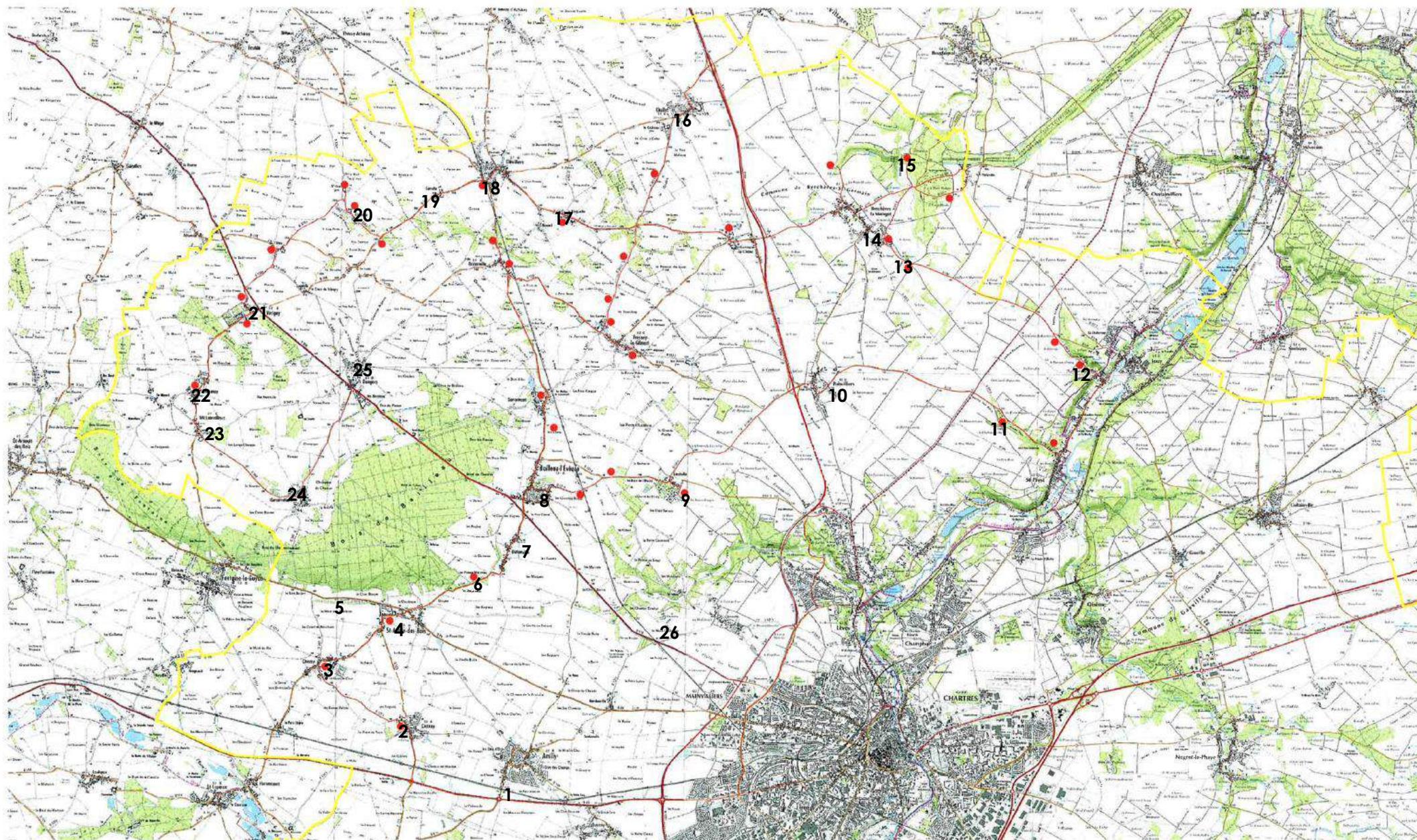
Cette usine est visible depuis de nombreux points de vue dans l'agglomération. Une mare est située à proximité.



### ***Quelques enjeux identifiés lors de cette visite ...***

- De nombreuses mares sont présentes dans les villages du plateau agricole. Il serait nécessaire de valoriser le réseau de mares existant dans le territoire dans le cadre du Plan Vert en proposant des actions en faveur de la restauration de leurs berges afin d'augmenter leur potentiel d'accueil de faune et de flore. Les mares sont également des points d'intérêt à valoriser dans le cadre de la découverte des paysages de l'agglomération.
- La voie ferrée, partant de Chartres et traversant Mainvilliers, Bailleau-L'Evêque, Sénarmont, Briconville et Clévilliers, est utilisée occasionnellement pour le fret. Elle pourrait être un support pour un itinéraire pédestre ou cyclable, qui permettrait de traverser le territoire de l'agglomération en longeant celle-ci.
- Des vestiges de l'ancien aqueduc Louis XIV sont visibles à certains endroits du territoire, ou se devinent par les dépressions humides et les portions de bois linéaires qui s'y présentent. Ces éléments seront à valoriser dans le cadre du Plan Vert dans le cadre de la découverte des paysages de l'agglomération et sont des éléments de trame verte à inscrire.
- Plusieurs vues vers la cathédrale de Chartres sont perceptibles de puis cette partie de territoire. Elles seront à prendre en compte dans le cadre de la réalisation d'itinéraires du Plan Vert.
- Les châteaux et leurs parcs (Levéville, Bailleau-L'Evêque, Véricigny) pourront être intégrés à un itinéraire de découverte des paysages. Les parcs seront des éléments de trame verte à prendre en compte. D'autres éléments de patrimoine (fermes remarquables, église de Dangers, etc.) devront être considérés dans le cadre de la réalisation d'itinéraires du Plan Vert.
- Les vallées et vallons du territoire pourront aussi être intégrés dans le cadre d'itinéraires pédestres ou cyclables du futur Plan Vert. La vallée de l'Eure présente notamment des paysages remarquables. Ce sont également des éléments de trame verte et bleue à identifier.

Découverte du paysage plateau agricole surélevé situé au nord du territoire et des vallées le traversant



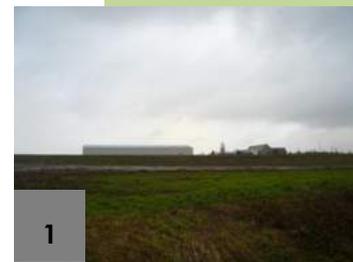
# Découverte du paysage du plateau agricole surélevé situé au nord du territoire, de la vallée du Couasnon et du plateau de la Beauce au sud du territoire

Visite du 18 décembre 2012 - Compte-rendu de terrain

## Visite de la matinée

### 1-Sortie de Lèves

En sortant de Lèves, et en se dirigeant vers Levéville, un hangar imposant marque le paysage (*vue n°1*). Le paysage offre une vue sur une forêt, traversée par la route sinueuse. En sortant de la forêt, des bosquets épars prennent place de part et d'autre de la route.



### 2- Bailleau-L'Evêque

En arrivant sur Bailleau-L'Evêque, un silo est mis en perspective, avec à proximité une voie ferrée, utilisée pour le fret. Un arrêt est effectué auprès du lavoir (*vue n°2*), celui-ci présente un enrochement de ses berges.



Ce lavoir constitue un potentiel à valoriser dans le cadre de la découverte des paysages de l'agglomération et de la valorisation de la trame bleue.

A la sortie, une mare est présente et accessible (*vue n°3*), à proximité se trouve un calvaire. En se dirigeant vers le lieu-dit *Le Moulin*, un lotissement récent est présent, contrastant avec le bâti ancien par son mode d'implantation.



A partir du lieu-dit *Le Moulin*, le lotissement pavillonnaire et le silo/gare est bien visible (*vue n°4*).

### 3-Senarmont

Une pente douce mène à Senarmont, des bosquets sont visibles. La vue permet de dégager un point de repère : le château d'eau.

Aucune intégration paysagère n'est faite entre le lotissement pavillonnaire et le reste du bâti ancien et cette frange urbaine tranche avec le plateau agricole très ouvert.



Un arrêt est effectué à la mare de Senarmont (*vue n°5*) : du mobilier urbain est présent (table) ainsi qu'un puits. A la sortie du village, derrière un merlon, une pièce d'eau privée est présente. Il s'agit de points d'intérêt à valoriser dans le cadre de la découverte des paysages de l'agglomération et de la préservation de la trame bleue.



### 4-Briconville

A partir de la route reliant Senarmont à Briconville, la vue offre une perspective sur la vallée et sur la voie ferrée. A l'entrée du village, un lotissement pavillonnaire se dresse. Au centre du village une mare est présente, avec à proximité un espace public qui comprend des bancs. La mare comporte une flore humide intéressante mais des espèces horticoles ont été implantées et un encadrement en béton sur une partie des rives, qui ne favorisent pas le développement d'une flore spécifique. Cet espace sera à valoriser.



A la sortie de Briconville, un autre lotissement pavillonnaire est implanté à proximité d'un fossé (*vue n°6*).

En direction de Bouart, et de La Bréqueille, un important relief avec une surélévation du plateau s'offre au regard. Des moutons pâturent dans une prairie. En descendant sur la vallée des Vaux creux, les bois soulignent les ondulations du relief (*vue n°7*).



## 5- La vallée de Doullay

En allant vers Fresnay-le-Guilmert, la route sinueuse traverse la vallée de Doullay, La cathédrale de Chartres demeure un point de repère dans le paysage (*vue n°8*). Des bandes boisées sont présentes de part et d'autre de la route.

## 6- Fresnay-le-Guilmert

L'entrée de ville met en perspective un hangar imposant. La vue sur le château d'eau souligne le paysage, en se rapprochant, des alignements d'arbres conduisent jusqu'au château d'eau. Une ferme remarquable est présente dans le village. L'église est isolée du centre-bourg, une mare se trouve à proximité, la perspective église et mare est remarquable (*vue n°9*).

Plus loin, une mare plus imposante est présente, des arbres l'entourent. Les 3 mares de la commune pourraient être des points d'intérêt à valoriser dans le cadre de la découverte des paysages de l'agglomération en raison de leur cadre remarquable. Un second point de repère marque le paysage, un silo.

## 7- La vallée Bonn Herl

En sortant de Fresnay-le-Guilmert en direction de Challet, la vallée Bonn Herl se distingue par la présence de boisements, la route ondule au travers. Quelques fossés, secs, ponctuent le trajet. Une piste pour l'aéromodélisme se situe sur une parcelle au sein de cette vallée.

En se dirigeant vers Saint-Germain-la-Gâtine, la cathédrale de Chartres est toujours visible. La rocade est visible depuis cette partie du territoire.

## 8-Saint-Germain-la-Gâtine

A l'entrée du village, une mare est présente. Un peu plus loin, un calvaire avec un banc à proximité. Une ferme remarquable est repérable à proximité de l'entrée du village (*vue n° 10*). Près de cette ferme, un gîte de France offre ses services.

## 9-Le vallon du Couasnon

La route traversant la vallée du Couasnon permet de dégager des vues intéressantes sur la vallée. Des boisements marquent les ondulations du relief, le cours d'eau du Couasnon traverse la vallée (*vue n°11*). Ces éléments présentent un potentiel en lien avec le Plan Vert, en termes de découverte et valorisation des paysages et de trame verte et bleue.

Un arrêt est effectué près du cimetière de Lèves, au Vau de Lèves : ici le paysage offre des vues surprenantes comme la présence de jardins potagers. Un système d'escalier permet de remonter vers la route du lotissement pavillonnaire. Ce site présente un fort potentiel pour le plan vert à travers les connexions qu'il peut amener (*vue n°12*).

Une sente piétonne longe les jardins potagers, elle pourra être valorisée dans le Plan Vert.

## 10-Lèves

Vers l'ancienne abbaye de Josaphat, la sente des Larris de la grappe au mousseau est présente. C'est une connexion intéressante à valoriser dans le Plan vert.

## 11-Sentier nature des bois de Séresville

Le sentier nature des bois de Séresville (circuit Eure-et-Loir Nature) offre un parcours intéressant, à travers un maillage de chemins et des paysages diversifiés. Un monument aux morts se situe à l'entrée du sentier. Le sentier sinueux oscille entre boisements et champs ponctués de bosquets (*vue n°13*). Au bout du sentier, le château de Levéville se distingue au loin. Un itinéraire pédestre ou cyclable du futur Plan vert pourra intégrer cette liaison, permettant la découverte des paysages intimistes de la Vallée des Joncs (vallon du Couasnon).



## 12-Séreville

En arrivant dans Séreville, un corps de ferme remarquable avec un pigeonnier est présent (vue n°14). Le sentier nature des bois de Séreville se termine ici, l'entrée du sentier s'ouvre avec des jeux pour enfants.

Plus loin, au lieu-dit la tuilerie, une mare est présente, le découpage des boisements est à conserver. La vue dégage des perspectives sur l'usine d'incinération.

### Visite de l'après-midi

## 13-Lucé

Un chemin de fer en friche est visible rue des Gallarniers (vue n°16), il pourra être réutilisé pour créer un circuit pédestre ou cycliste. D'autres chemins de fer ne sont plus empruntés et pourraient être la base de circuit intéressant.

## 14-Morancez

Un arrêt est effectué au moulin de Vauferry. Ce moulin a un intérêt patrimonial certain (vue n°16). Au Moulin brûlé, un peu plus loin, une prairie inondée est visible.

L'ambiance est calme, champêtre. Un itinéraire pourra être imaginé dans le cadre du Plan Vert afin de valoriser cet espace des berges de l'Eure.

## 15-Arrivée à Ver-les-Chartres

L'entrée de ville met en perspective une prairie. Un lavoir est présent, avec un banc à proximité immédiate. Plus loin dans la commune, un bâtiment remarquable délabré constitue un point de repère dans le paysage. Au cœur du ventre ville, un parc de stationnement et des portes vélos sont présents, avec à proximité un banc (vue n°17)

En sortant de la commune, à proximité du château d'eau, une coulée verte fait le lien entre le centre-ville et la sortie sud de la commune. Cette coulée verte présente un potentiel à valoriser dans le cadre du plan vert.

## 16-Houdouenne (commune de Ver-lès-Chartres)

L'entrée de la commune met en perspective une mare, une flore humide s'est développée autour (saules en têtard) (vue n°18). Un polissoir est présent au cœur d'un boisement, sur la route traversant la commune.

Ces éléments ont un potentiel de découverte des éléments patrimoniaux intéressants, à valoriser dans le cadre du Plan Vert.

## 17-Corancez

Une ferme, « La Ferme Biocerone », se situe à l'entrée du village, des légumes bio sont en accès libre-service. En sortant de la commune, le bois de l'hôtellerie tranche avec le paysage ouvert des parcelles agricoles. En direction de Berchères-les-Pierres, avant Chamblay, un château d'eau marque le paysage. Peu après, un corps de ferme remarquable est mis en perspective.

## 18-Berchères-les-Pierres

Un lotissement pavillonnaire marque l'entrée de la commune, et contraste avec le centre-ville de Berchères-les-Pierres.

Le bâti est caractérisé par l'utilisation de la pierre, due à la présence de nombreuses carrières dont la renommée est connue.

Un lavoir avec enrochement et une éolienne à proximité immédiate sont présents sur la commune, ce patrimoine rural rend la perspective intéressante.

Un château est encadré par des alignements d'arbres, qui laissent deviner la présence du château. Des chambres d'hôtes sont localisées sur la commune. Il y a un puits au centre du village. Ces éléments de patrimoine seront intéressants à valoriser dans le



15



16



17



18



19



20



21

cadre du Plan Vert. En sortant de Berchères-les-Pierres, un silo constitue un point de repère dans le paysage (vue n°20). Le bois Albert fait la jonction entre Berchères-les-Pierres et Sours. Un château d'eau est repérable au loin.

### 19-Francourville

Une mare est présente dans le village, avec une table de pique-nique (vue n°21). Elle pourra éventuellement être intégrée à un itinéraire de découverte des paysages.

### 20-Encherville (commune de Francourville)

Dans ce hameau de Francourville, un corps de ferme remarquable ainsi qu'une mare sont présents (vue n°22). Ils représentent un potentiel intéressant de valorisation dans le cadre du Plan vert.

### 21-En direction de Voise

Le paysage en direction de Voise offre une perspective particulière, en raison de la position du territoire qui se trouve être très encaissé. Ainsi, de la route départementale, seul le clocher de l'église est visible ainsi que les toits des maisons. Le village se découvre à son approche (vue n°23).

### 22-Voise

En arrivant à Voise, un château d'eau peu qualitatif constitue un élément marquant du paysage. Au centre-ville, un corps de ferme remarquable est présent. La vallée de la Voise permet de dégager des points de vue intéressants, sur la commune (vue n°24), des sentes intéressantes sont présentes, elles constituent des éléments de trame verte à inscrire dans le Plan vert. Aucune mare n'est recensée sur le territoire.

### 23-Corancez/ Le polissoir du puits Saint-Martin

Un arrêt est effectué au polissoir du puits Saint-Martin à Corancez. Ce vestige préhistorique possède un intérêt touristique qu'il serait intéressant de valoriser dans le cadre du Plan Vert.

### 24-Vovelles

Dans la commune, la mare d'Enfonville est présente, elle est située à l'écart du tissu bâti (vue n°25). Il y a un puits et une croix sur le territoire. Ces éléments seront à inscrire en tant qu'éléments patrimoniaux.

### 25-Dammarie

Une bande boisée marque l'entrée de la commune, avec une vue sur le pavillonnaire. Un espace public valorise le bâti, avec des bancs en pierre. A la sortie de la commune, une croix est présente ainsi qu'un banc ancien en pierre. Un fossé se situe à proximité. Une mare est présente à l'entrée du bois de Mivoye (vue n°26), un terrain de pétanque se trouve à proximité. Ces éléments seront à mettre en valeur.

### 26-Fresnay-le-Comte

Un hangar agricole se situe à l'entrée de la commune.

Une mare est présente au pied de l'église (vue n°27), et est encadrée d'un muret. La perspective est intéressante et pourra être intégrée dans le cadre d'un itinéraire de découverte des paysages du Plan Vert. Une deuxième mare, privée, se trouve sur la commune. En se dirigeant vers Boisvillette, un silo marque le paysage.



22



23



24



25



26



27



28

## 27-La Bourdinière-Saint-Loup

Un corps de ferme marque le paysage d'entrée de ville. Le territoire des communs présents deux silos.

Au hameau de Saint-Loup, une allée avec un alignement d'arbres et un portail en pierre, met en perspective le château, qui semble restauré. A la sortie du village, une mare ainsi qu'un lavoir sont présents. Ces espaces présentent des potentiels à valoriser dans le cadre du Plan vert.



29

## 28-Chenonville

Au cœur du village se trouve une prairie, délimitée par un portail en bois et une clôture, elle semble être en friche (vue n°29). Sur la même route, une maison bourgeoise est présente un peu plus loin. A la sortie du village, il y a une mare. En se dirigeant vers Mignièrès, la perspective sur la zone d'activités du Bois Gueslin est visible. Ces éléments sont des potentiels mettre en valeur dans le cadre du Plan vert.



30

## 29-Mignièrès

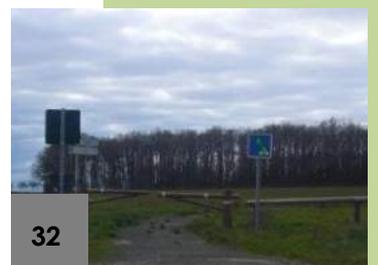
Un lycée agricole se trouve sur le territoire, un projet d'élargissement est en réflexion. Un lotissement pavillonnaire, le lotissement des Charmilles, est excentré du bourg. La particularité de ce lotissement est son implantation au milieu d'un boisement.



31

## 30-Mignièrès/Thivars

A la limite communale de Mignièrès, un arrêt est effectué : un projet de cheminement de randonnée est en cours depuis 2005. Une prairie inondable est présente un peu plus loin, ce site constitue un potentiel à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du plan vert.



32

## 31-Thivars

Un arrêt est effectué près du Moulin de Tachainville, il y a un corps de ferme ainsi qu'un plan d'eau. Le bois de Tachainville et le bâti intéressant de ce secteur renforce le potentiel à valoriser dans le cadre du plan vert.



33

## 32-Barjouville

L'entrée de ville de Barjouville met en perspective une extension d'urbanisation, composée de logements collectifs.

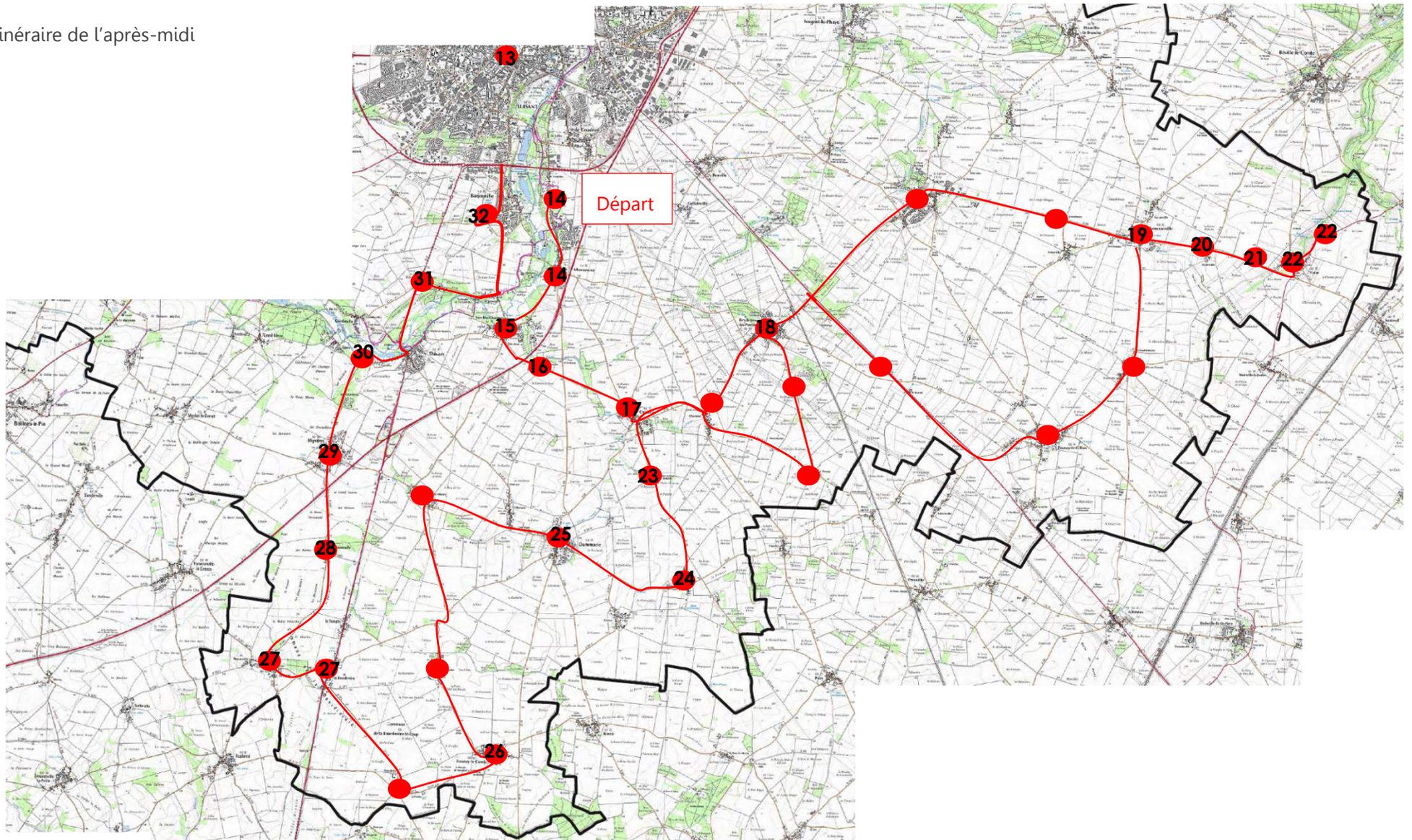
Une piste cyclable se trouve à proximité, (vue n°32), ainsi qu'une belle maison bourgeoise (vue n°33), éléments à mettre en valeur dans le Plan Vert.

***Quelques enjeux identifiés lors de cette visite ...***

- De nombreuses mares sont présentes dans les villages du plateau agricole surélevé et du plateau beauceron. Il serait nécessaire de valoriser le réseau de mares existant dans le territoire dans le cadre du Plan Vert en proposant des actions en faveur de la restauration de leurs berges afin d'augmenter leur potentiel d'accueil de faune et de flore. Les mares sont également des points d'intérêt à valoriser dans le cadre de la découverte des paysages de l'agglomération.
- La voie ferrée passant par Lucé est utilisée occasionnellement pour le fret. Elle pourrait être un support pour un itinéraire pédestre ou cyclable, qui permettrait de traverser la zone urbaine en longeant celle-ci.
- Les châteaux et leurs parcs (Bailleau-L'Evêque, Saint-Loup) pourront être intégrés à un itinéraire de découverte des paysages. Les parcs seront des éléments de trame verte à prendre en compte. D'autres éléments de patrimoine (ferme remarquable de Séreville, maison bourgeoise à Barjouville, églises, polissoirs, éoliennes Bolée, lavoirs, etc.) devront être considérés dans le cadre de la réalisation d'itinéraires du Plan Vert.
- Les vallées et vallons du territoire pourront aussi être intégrés dans le cadre d'itinéraires pédestres ou cyclables du futur Plan Vert. La vallée du Couasnon présente notamment des paysages remarquables. La vallée de la Voise débute sur le territoire de l'agglomération. Des sentes pédestres existent dans ces deux vallées et seront à valoriser. Ce sont également des éléments de trame verte et bleue à identifier.



Itinéraire de l'après-midi



## Mise à jour 2018

Dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur du plan vert en 2018 à l'échelle des 66 communes, des nouvelles visites ont été effectuées.

Après analyses des questionnaires reçus, des visites de terrains ont été réalisées par Benoît Lambert (technicien plan vert) et Baptiste Sauger (stagiaire).

30/05/18 Allonnes

31/05/18 St Léger des Aubées

14/06/18 Boisville la Saint père

18/06/18 Boncé / Vitray en Beauce

19/06/18 Champseru / Ermenonville la Grande / Umpeau / Sandarville

20/06/18 Denonville / Moinville la Jeulin / Santeuil

21/06/18 Theuville

26/06/18 Bouglainval / Chartainvilliers

27/06/18 Meslay le Vidame

11/07/18 Oinville sous Auneau / Roinville / Houx

20/09/18 et 25/09/18 Maintenon

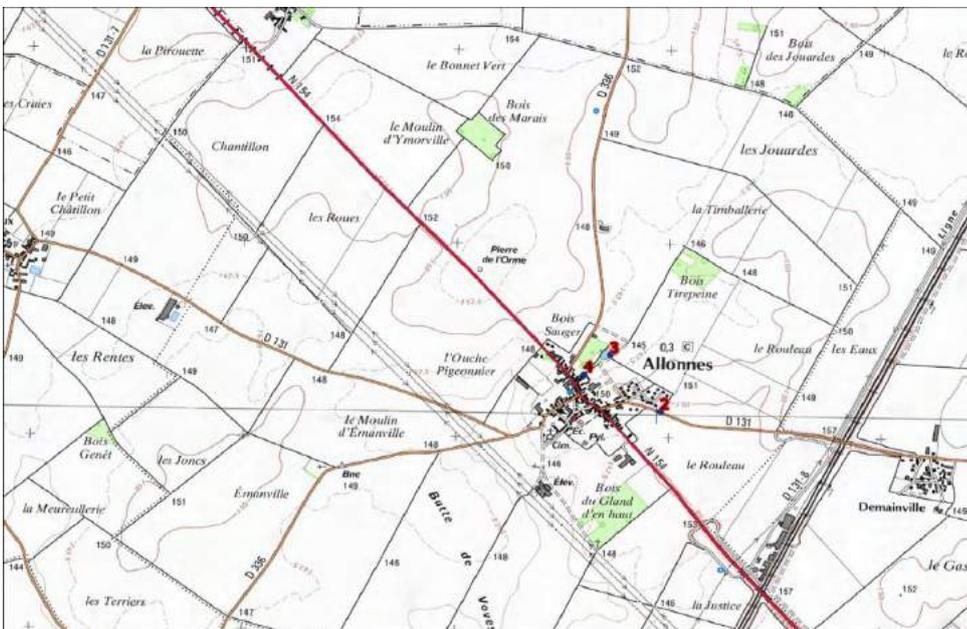


## Découverte de la commune d'Allonnes (plateau agricole situé au Sud du territoire dans la zone Openfield de la Beauce)

Visite du 30 mai 2018

Le paysage sur la commune d'Allonnes est essentiellement composé de champs cultivés, de quelques bosquets et d'éoliennes (vue n°1). Le village est coupé en deux par le passage de la Nationale 154, ce qui représente un obstacle majeur. Un chemin enherbé permet de faire le tour du village (vue n°2). Ce chemin est bien entretenu et pourrait être valorisé. Le village comprend une mare qui est aussi bien entretenue avec des berges végétalisées et qui est aménagée en espace de loisirs (vue n°3). Quelques zones de berges de la mare sont consolidées par des poteaux électriques, points qui pourraient être améliorés. Cette mare est accessible par le chemin enherbé ou par un sentier qui rejoint le cœur du village (vue n°4). Quelques haies et bosquets sont intéressants et méritent d'être préservés voire mis en valeur. Egalement présent sur la commune une nécropole mérovingienne du V et VII siècle. Outre la nationale 154, à noter la création de la déviation à deux fois deux voies qui impacte fortement le paysage et la biodiversité sur cette commune. La traversée de l'ancienne 154 au niveau du chemin enherbé reste dangereuse.

**Peu d'enjeu sur cette commune si ce n'est de préserver son caractère rural, sa mare, le chemin périphérique.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



## Découverte de la commune de Saint Léger des Aubées (plateau agricole situé à l'Est du territoire, Openfield de la Beauce, et vallée de la Voise)

Visite du 31 mai 2018

La commune n'ayant pas répondu au questionnaire, un RDV a été pris avec le Maire, ce qui a permis de remplir le questionnaire et de visiter la Commune. La commune de St Léger des Aubées présente deux types de paysages du fait de la vallée de la Voise. Le paysage autour du village est plutôt vallonné et boisé (vue n°1), alors que la sortie du village en direction de l'Est est très plate et composée de champs cultivés représentant un paysage typique de la Beauce. La commune est traversée dans toute sa longueur par une ligne TGV ce qui coupe le paysage. Le ruisseau de Saint Léger (affluent de la Voise) qui parcourt la commune n'est pas valorisé (vue n°2) mais a un potentiel biodiversité très intéressant. Un chemin rural longe la Vallée (vue n°3) et passe devant une mare qui est très envasée mais qui mériterait une restauration (vue n°4). Le potentiel de la vallée est très intéressant en tant que corridor écologique. A noter la présence de ZNIEFF de type 2 (vallée de la Voise) et de la ZPS Beauce (partie nord située sur Saint Léger).

**Un enjeu intéressant pour cette commune au niveau de la vallée de la Voise et de par ses paysages variés.**



Vue n°1



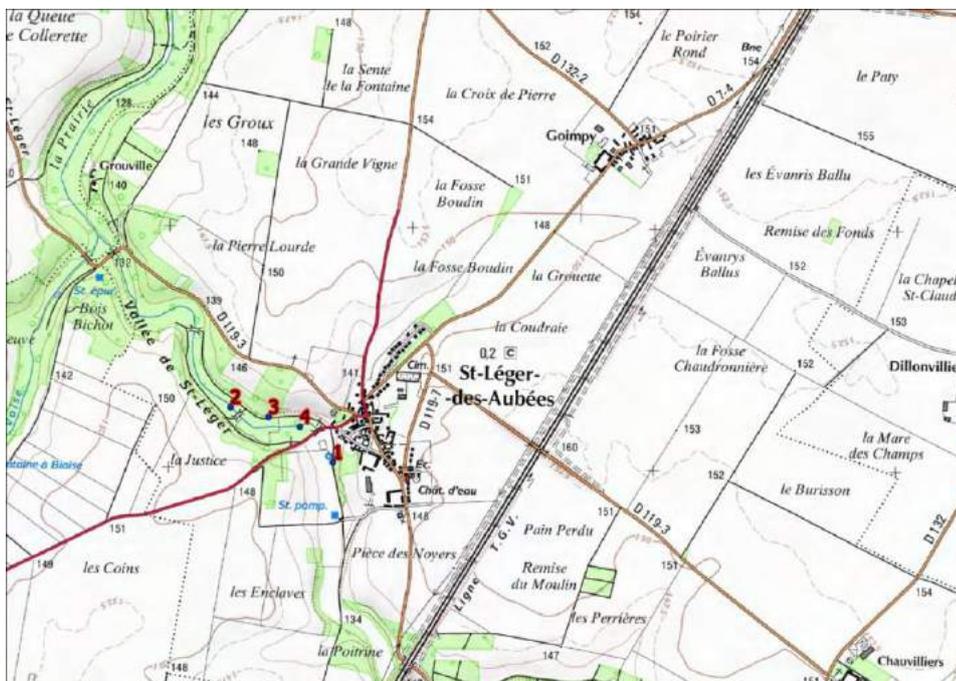
Vue n°2



Vue n°3



Vue n°4



## Découverte de la commune de Boisville la Saint-Père (plateau agricole situé au Sud du territoire, zone de l'Openfield de la Beauce)

Visite du 14 juin 2018

Le paysage de cette commune est typique de la Beauce puisque le territoire est très plat et composé de cultures, de quelques bosquets et de quelques haies (vue n°1). Deux mares sont présentes sur la commune dans le hameau de Honville (vue n°2). Ces mares restent des lieux intéressants (sur une commune sans autre points d'eau) mais pourraient être valorisées pour plus de biodiversité. Des aires de jeux sont présentes à Honville, Boisville et Chevannes. Un chemin enherbé est présent autour du hameau de Chevannes (vue n°3). Un cheminement piéton a été réalisé à Boisville afin de pouvoir relier la Mairie, l'école et l'église (vue n°4). Une partie de la commune est située dans la ZPS Beauce (directive oiseau). La commune a engagé une démarche zéro phyto et a des projets de piste cyclable, notamment entre Boisville et le hameau de Honville. La commune fait des efforts en terme d'aménagement paysager du centre bourg et se projette via notamment ses documents d'urbanisme.

**Peu d'enjeu sur cette commune si ce n'est de préserver son caractère rural, ses mares, les chemins périphériques et son dynamisme d'aménagement et de perspectives.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3

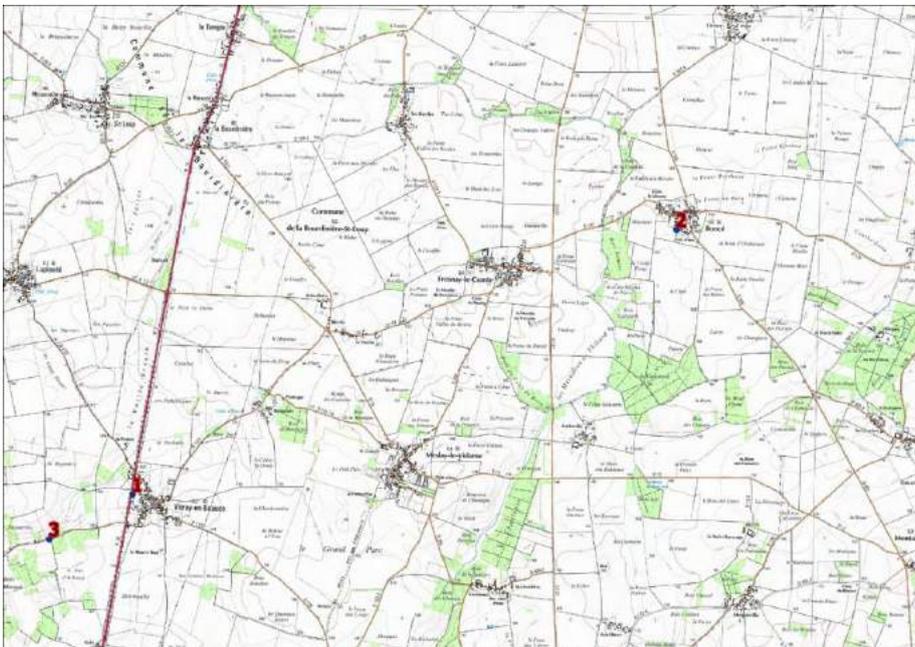


## Découverte des communes de Boncé et de Vitray en Beauce (plateau agricole situé au Sud du territoire, zone de l'Openfield de la Beauce)

Visite du 18 juin 2018

Ces deux communes sont situées dans un paysage de Beauce avec des cultures, des bosquets. Quelques petites vallées parcourent le territoire, ce qui donne un peu de relief. La commune de Vitray en Beauce est traversée sur toute sa longueur par la Nationale 10 qui est très fréquentée. Cela rend donc la traversée du village dangereuse. Une mare se trouve à proximité de la N10 (vue n°1). Une de ses berges est composée d'un mur de pierre, afin de protéger les pêcheurs de la Nationale mais les autres sont naturelles. Une autre mare se trouve également à Boncé et ces 4 berges sont composées de béton (vue n°2). Sur Vitray un chemin fait presque le tour de la commune. L'intérêt majeur de cette zone au niveau de la trame verte et bleue sont les petites vallées et les zones successives de bois et bosquets (vue n°3) qui peuvent constituer un corridor écologique qu'il y aura lieu de préserver.

**L'enjeu majeur de ce secteur est la prolongation de la trame verte identifiée en 2014 partant de la vallée de l'Eure au niveau de Mignières et passant par la Bourdinière et Fresnay le Comte. Préserver également le caractère rural de ces communes.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3

## Découverte des communes d'Ermenonville la Grande, Sandarville, plateau agricole situé au Sud du territoire, zone de l'Openfield de la Beauce)

Visite du 19 juin 2018

Ces deux communes sont limitrophes et présentent donc les mêmes caractéristiques au niveau du paysage. Elles sont situées sur un territoire très agricole avec quelques bosquets, haies ou mares. La commune d'Ermenonville la Grande comprend 3 mares communales dont les berges sont composées d'un mur en pierre sur un des côtés et de berges naturelles sur le reste. La mare la plus importante est située au cœur du village à côté de la mairie et de l'église et est aménagée avec quelques tables et bancs (vue n°1). La commune de Sandarville comprend 3 mares également mais elles ne sont pas aménagées en espace de loisirs. En termes de cheminement, Ermenonville la Grande est composée de nombreux chemins ruraux enherbés qui sont très bien entretenus (vue n°2). Cela représente un atout important pour un projet de liaison douce. Sandarville est traversée dans toute sa longueur par l'itinéraire de la véloscénie Paris – Mont Saint Michel, qui permet donc de découvrir tout ce territoire. Nous avons remarqué également la présence d'une espèce invasive sur la commune d'Ermenonville la Grande, la Berce du Caucase, qu'il serait important de gérer afin qu'elle ne se propage pas (vue n°3). A noter la présence de deux vallées avec une frange de végétation intéressante qu'il y a lieu de préserver. Une démarche zéro phyto est en cours sur la commune d'Ermenonville.

**L'enjeu pour ces communes est de garder leur caractère rural avec la préservation des mares, des chemins, des haies et bosquets.**



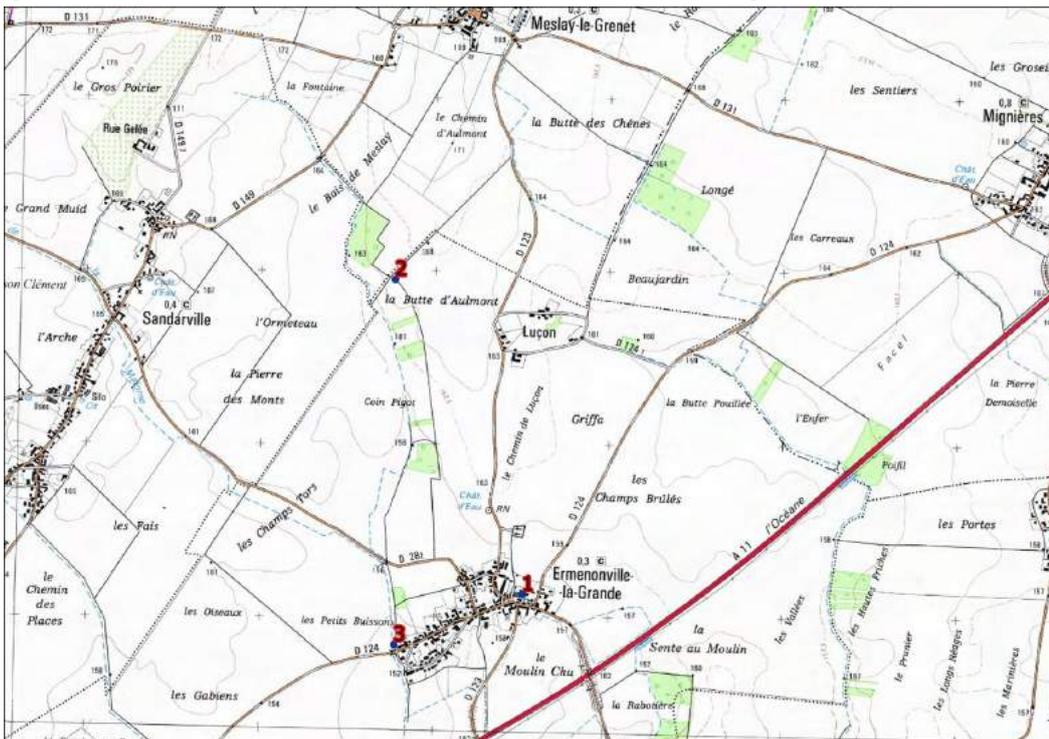
Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



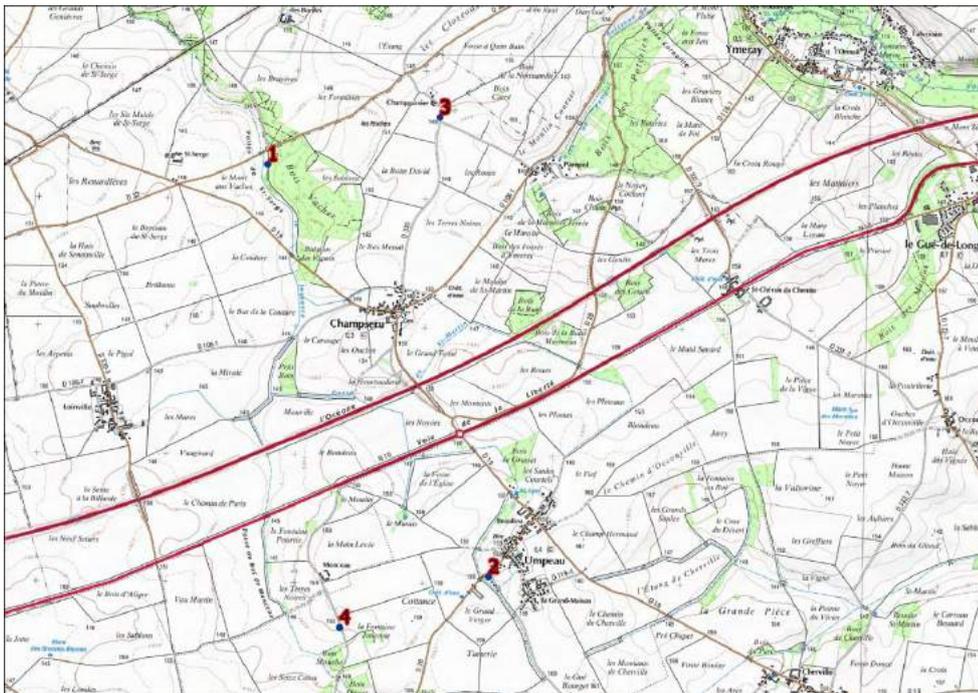
## Découverte des communes d'Umpeau et Champseru, plateau agricole situé à l'Est du territoire, zone de l'Openfield de la Beauce

Visite du 19 juin 2018

Ces communes présentent un paysage de Beauce avec des cultures, des bosquets et des haies (vue n°1). Ces deux communes sont séparées par la Départementale 910 et l'autoroute A11, ce qui fait une fracture entre ces communes et sur les milieux. Umpeau possède une mare aménagée avec des tables, des bancs et une aire de jeux, qui est située en sortie de village (vue n°2). Champseru possède deux mares intéressantes en terme de biodiversité (vue n°3).

Ces communes ne présentent pas de cheminements existants intéressants pour le plan vert. Mais on peut observer de beaux points de vues sur la cathédrale de Chartres depuis ces communes (vue n°4). A noter également des petites vallées accompagnées de bosquets et de bois qu'il serait intéressant de préserver et de valoriser.

**L'enjeu pour ces communes est de garder leur caractère rural avec la préservation des mares, des chemins, des haies et bosquets.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



Vue n°4

## Découverte des communes de Denonville, Santeuil et Moinville la Jeulin (plateau agricole situé au Sud Est du territoire, zone de l'Openfield de la Beauce)

Visite du 20 juin 2018

Ces trois communes ont un paysage à dominante agricole, typique de la Beauce. La commune de Denonville possède 3 mares dont une aménagée en espace de loisirs dans le hameau d'Adonville (vue n°1). Un château est présent au centre du village de Denonville. Ce château ainsi que son parc sont privés mais ils restent visibles depuis la route (vue n°2). Une avenue bordée de tilleul se trouve en face du château et sert d'espace de loisirs avec une piscine et une aire de jeux (vue n°3). Une toute nouvelle aire de jeux est également présente à Moinville la Jeulin (vue n°4). Moinville la Jeulin possède trois mares, mais elles ne sont pas aménagées, tout comme les cinq mares de Santeuil. A noter que les mares de Santeuil sont en train de s'assécher et qu'il y aurait lieu d'en étudier la cause ou d'envisager une restauration. Santeuil est en totalité dans la ZPS Beauce, Denonville et Moinville en font partie partiellement. A Denonville la commune a mis en place du pâturage sur des parcelles communales.

**L'enjeu pour ces communes est de garder leur caractère rural avec la préservation des mares, des chemins, des haies et bosquets.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



Vue n°4

## Découverte de la commune de Theuville (plateau agricole situé au sud du territoire, zone de l'Openfield de la Beauce)

Visite du 21 juin 2018

Cette commune est la plus grande de l'agglomération chartreuse en superficie. Elle est composée principalement de champs, de bois et de plusieurs hameaux. Une mare est présente dans presque tous ces hameaux, et elles sont plutôt bien entretenues. La mare située à Pézy est mise en valeur par l'aménagement d'une aire de jeux, de tables de pique-nique et d'un terrain de pétanque (vue n°1). Un cheminement piéton a été créé dans le centre de Theuville afin de relier le nouveau lotissement au centre du village (vue n°2). Le paysage est marqué par la présence de nombreuses éoliennes (vue n°3) et du silo de Theuville (vue n°4). Une ligne de chemin de fer traverse la commune dans sa longueur (voie remise en service Chartres – Voves). Cette voie est une importante coupure dans le territoire puisqu'elle est grillagée de chaque côté de la voie. Le réseau de mares serait intéressant à préserver.

**L'enjeu pour cette commune est de garder son caractère rural avec la préservation des mares, des chemins, des haies et bosquets.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



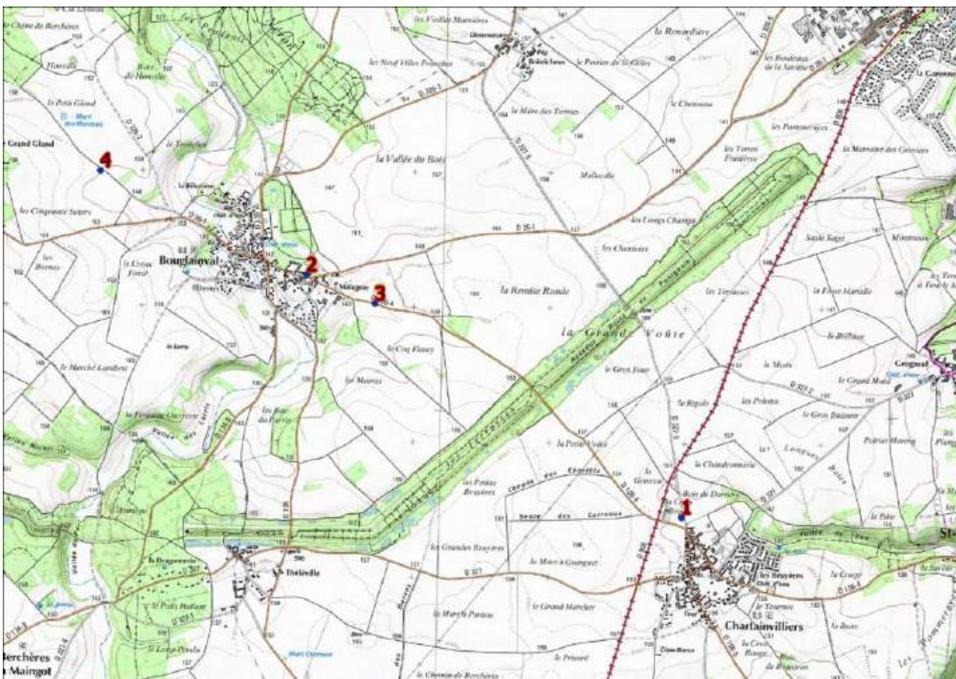
Vue n°4

## Découverte des communes de Bouglainval et Chartainvilliers (limite du plateau agricole et de l'amorce de la vallée de l'Eure, situé au Nord Est du territoire, à cheval sur les zones du plateau agricole surélevé, de l'Openfield de la Beauce et de la vallée de l'Eure)

Visite du 26 juin 2018

Ces deux communes sont limitrophes et séparées en deux par le passage de la D 906. Des vestiges du canal Louis XIV sont présents sur les deux communes mais ils ne sont plus visibles car la végétation les a recouverts. Cet ancien canal pourrait s'inscrire dans la trame verte et bleue et devenir un projet pour le plan vert s'il était mieux entretenu. Une mare est présente sur la commune de Chartainvilliers, et elle a été remise en état récemment (vue n°1). Quatre mares sont présentes sur la commune de Bouglainval et un projet prévoit de les restaurer et de les relier entre elles par un chemin de promenade (vue n°2). Le paysage de ces communes est légèrement vallonné et il est plus boisé que les plaines agricoles du Sud du territoire (vue n°3). Un château se situe à Bouglainval mais c'est une propriété privée. Un mur de pierre entour cette propriété et il est donc impossible d'apercevoir le château. Les tours du château sont néanmoins visibles (vue n°4) depuis la route qui mène au Domaine du Grand Gland qui se trouve à l'extérieur du village. Ces deux communes se situent sur des amorces de trames vertes mentionnées dans le schéma directeur du plan vert de 2014.

**L'enjeu pour ces deux communes sont la prolongation des trames vertes initiées en 2014.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



Vue n°4

## Découverte de la commune de Meslay le Vidame (plateau agricole situé au Sud du territoire, zone de l'Openfield de la Beauce)

Visite du 26 juin 2018

Le paysage de cette commune est très agricole. La commune compte cinq mares communales qui offrent un potentiel biodiversité intéressant, notamment avec des espaces communaux associés. La mare qui se situe à Andeville est bien aménagée avec quelques tables (vue n°1). Un château est présent à Meslay le Vidame mais il est privé. Le point remarquable de la commune est l'église de Meslay le Vidame car elle est très différente de toutes les églises de la région (vue n°2). En face de cette église se trouve un important espace vert tout en longueur qui représente un atout important pour la commune (vue n°3). Une petite chapelle est également présente dans le hameau de Andeville (vue n°4). La vallée associée à des espaces boisés et à une bande enherbée est très intéressante en terme de corridor écologique. Un sentier de petite randonnée de 8,5 km autour de la commune est balisé avec un panneau d'information dans le village.

**L'enjeu pour cette commune est la préservation de son patrimoine naturel et bâti ainsi que la prolongation de la trame verte initiée en 2014.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



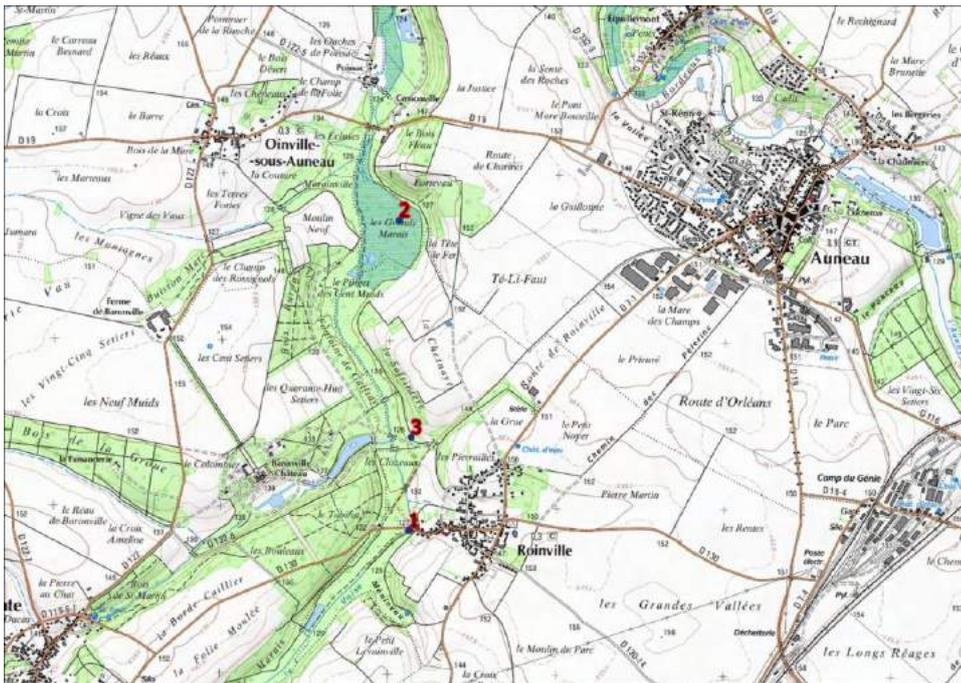
Vue n°4

## Découverte des communes de Roinville sous Auneau, Oinville sous Auneau (plateau agricole situé à l'Est du territoire et Vallée de la Voise)

Visite du 11 juillet 2018

Ces deux communes sont limitrophes et parcourues par la Voise (vue n°1). Elles présentent toutes deux des zones naturelles classées en ZNIEFF de type 1 et 2 ou Natura 2000, notamment dans la vallée de la Voise (vue n°2). En revanche aucune mare n'est présente sur ces communes. Ce secteur présente un fort intérêt d'un point de vue trame verte et bleue, et le potentiel de cheminement le long de la Voise notamment est important (vue n°3). Une ancienne voie de chemin de fer (ligne Chartres Auneau) est présente sur la commune de Roinville sous Auneau, et pourrait être aménagée en liaison douce. A noter également la présence de petites vallées sur Oinville qui sont intéressantes en terme de biodiversité et la présence de nombreux chemins ruraux.

**L'enjeu sur ces 2 communes est la préservation et la mise en valeur de la vallée de la Voise tout en préservant le caractère rural des villages.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3

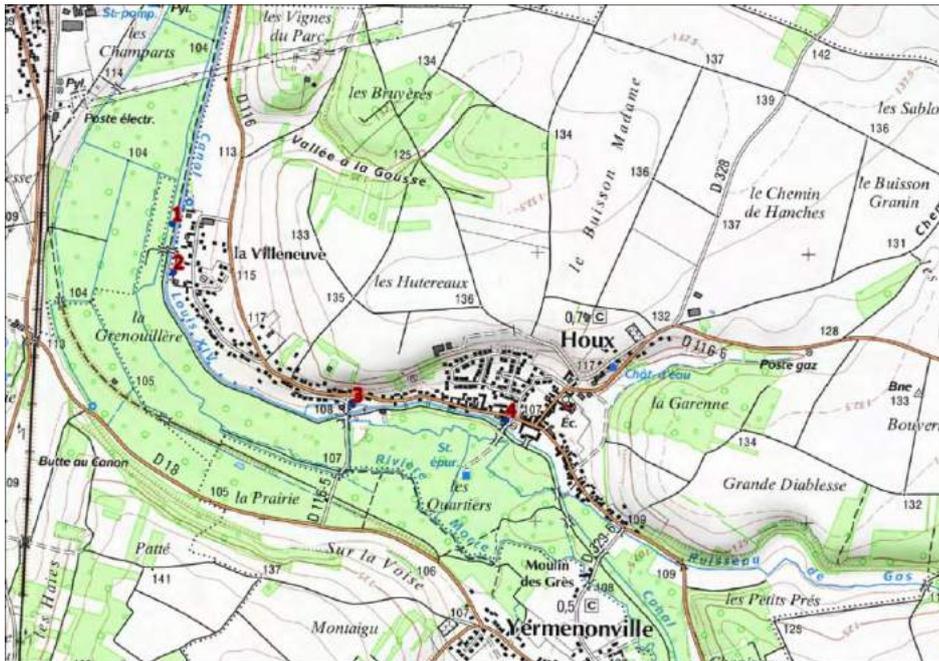


## Découverte de la commune de Houx au nord-est (Vallée de la Voise)

Visite du 11 juillet 2018

Le paysage de la commune de Houx est vallonné du fait du passage du canal Louis XIV et de plusieurs cours d'eau qui forment des zones humides très intéressantes. L'intérêt majeur de la commune est donc le passage du canal Louis XIV dans la commune et les chemins qui permettent de le longer (vue n°1 et 2). Ces chemins représentent un fort potentiel pour le plan vert et au niveau de trame verte et bleue. La commune comprend également quelques beaux bâtiments comme des moulins ou des fermes qui sont tous privés et un lavoir restauré qui lui est communal (vue n°3 et 4). Il n'y a pas de mare sur la commune. A noter le classement en ZNIEFF de type 2 de première génération (vallée de la Voise et de l'Aunay, 1994) sur une partie de la commune.

**Houx se trouve sur la vallée de la Voise et l'enjeu sera de préserver cette trame bleue.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



Vue n°4

## Découverte de la commune de Maintenon (vallée de l'Eure)

Visite du 20 septembre et du 25 septembre 2018

Cette commune est la plus urbanisée des 20 nouvelles communes de l'agglomération, mais elle présente toutefois un grand intérêt au niveau de la biodiversité. En effet, la commune est traversée par l'Eure, la Voise et le Canal Louis XIV (vue n°1), ainsi que d'autres petits ruisseaux. De plus, quelques bois sont présents sur la commune, dont le bois de Maintenon, ainsi que des pelouses qui sont classées en zone Natura 2000 ou en ZNIEFF, ce qui prouve leur importance. C'est également la commune qui présente le patrimoine le plus important, avec le château (vue n°2) et l'aqueduc notamment. Des sentiers pédestres et cyclables sont présents au sein de la commune avec le passage de la véloscénie Paris – Mont St Michel et St Jacques à vélo et 2 itinéraires de GR. Un cheminement part depuis le centre de Maintenon et permet de longer le Canal Louis XIV jusqu'à la limite de commune avec Pierres (vue n°3). Le potentiel de voie verte est important puisque la commune a racheté les anciennes voies de chemin de fer qui ne sont plus utilisées sur la commune avec le projet de réaliser à termes des cheminements piétons et cyclables. Maintenon est à la jonction des trames bleues des vallées de l'Eure et de la Voise.

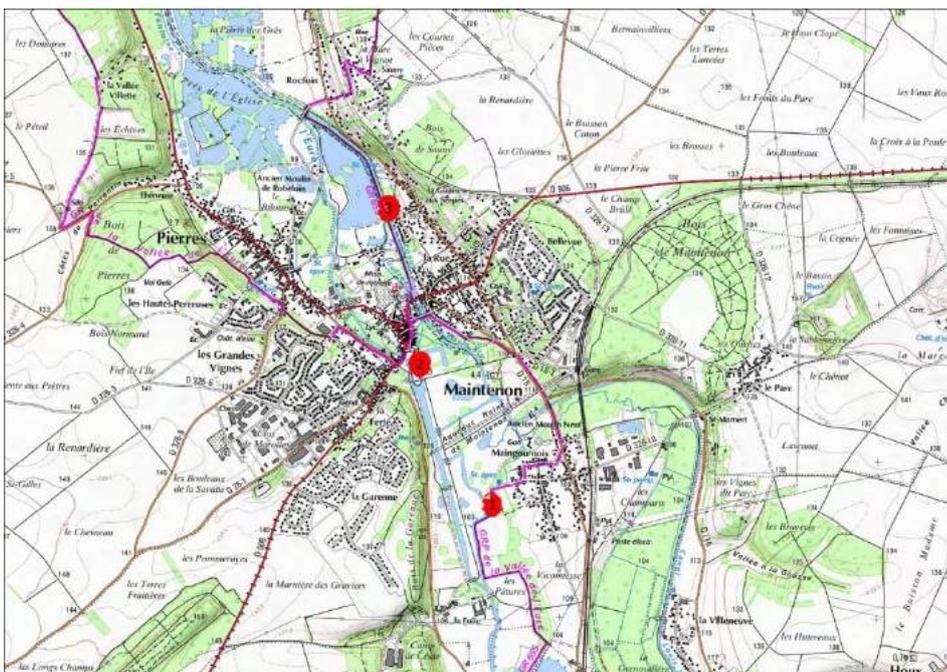
**L'enjeu pour Maintenon est son patrimoine culturel et environnemental avec la jonction des vallées de la Voise et de l'Eure, de l'ancien canal Louis XIV.**



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3

# chapitre

Bilan du Plan Vert  
de 2003 et de 2014

# 3



# BILAN DU PLAN VERT DE 2003

*Adopté en Conseil communautaire le 19 décembre 2003*

Le Plan Vert adopté en 2003 concernait les 7 communes urbaines constitutives de Chartres Métropole : Chartres, Champhol, Le Coudray, Luisant, Lucé, Lucé, Lèves, Mainvilliers.

L'objectif du document était de préserver des espaces naturels et d'y créer des liaisons douces. Il s'articule principalement autour d'une arrête dorsale constituée par l'axe la vallée de l'Eure où de nombreuses acquisitions foncières ont déjà permis la mise en réseau de pistes cyclables parallèles au cours d'eau et très fréquentées par les habitants de l'agglomération.

Plus de 11 kilomètres de cheminements piétons et de pistes cyclables ont été créés, de nouveaux espaces ont été ouverts au public et des espaces naturels ont été préservés. Le Plan Vert a en effet été repris dans les documents d'urbanisme communaux et a permis de préserver des espaces naturels et de classer en emplacements réservés les parcelles privées s'inscrivant dans le prolongement des coulées vertes.

## « Trame verte »

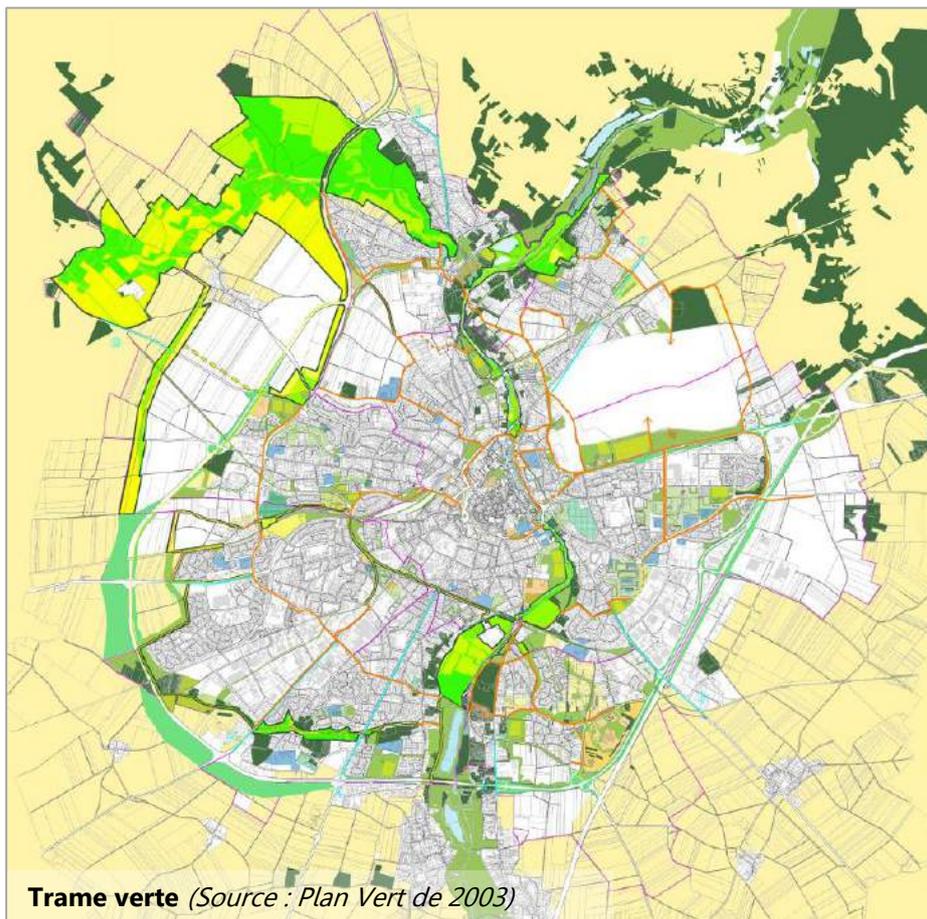
Pour créer cette « trame verte », un recensement des espaces pouvant s'inclure dans une trame de continuités vertes a été effectué : espaces boisés et alignements, espaces verts, espaces ouverts collectifs qui peuvent être en partie récupérés pour créer des liaisons, parcelles de la communauté d'agglomération de Chartres (« COMACH ») inondables. Les espaces verts comprennent les espaces ouverts inondables, prairies, peupleraies de la vallée de l'Eure, friches urbaines ou de zones industrielles, continuités végétales urbaines existantes, espaces ouverts de voies ferrées, espaces verts urbains, parcs composés (parc du château de Vauventriers parc Mathieu au Coudray, parc de l'abbaye de Josaphat, le clos Ste Sloine à Chartres), etc.

La traversée de tous ces espaces naturels tisse une trame de continuités écologiques à travers l'agglomération.

Ainsi, le Plan Vert de 2003 a permis l'élaboration d'une « trame verte », c'est-à-dire une trame d'espaces à acquérir ou à préserver, pour que puisse se réaliser, à plus ou moins long terme, le Plan Vert de l'agglomération Chartraine.

Le Plan Vert a en effet été repris dans les documents d'urbanisme communaux et a permis de préserver des espaces naturels par leur inscription en zone naturelle. Des emplacements réservés ont été pris sur les parcelles privées s'inscrivant dans le prolongement des coulées vertes.





### « Parcours écologiques »

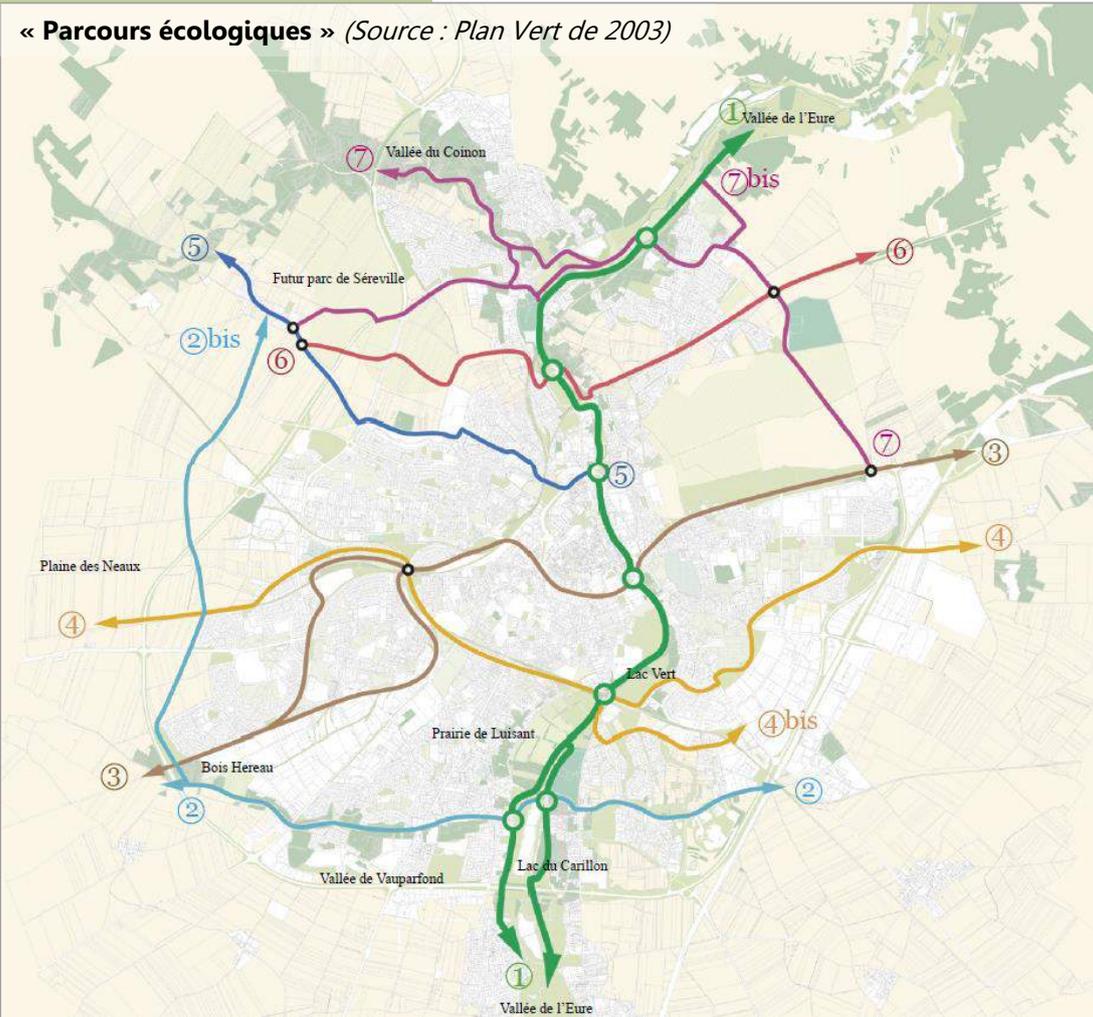
7 parcours en liaisons douces (cycles et piétons) ont été proposés lors de l'élaboration de l'étude du Plan Vert de 2003. Il s'agissait d'inscrire ces itinéraires au sein de des continuités vertes identifiées : les « parcours écologiques » s'inscrivent alors dans la trame verte de la communauté d'agglomération, et forment ainsi une « maille écologique ». Le réseau de la maille écologique a également une vocation de loisirs et de tourisme vert.

Cette maille permet d'étirer la logique écologique dans l'agglomération. Elle redonne son importance aux vallées, tout en reliant différents pôles attractifs. Elle relie des espaces de qualité, ouverts, existants à valoriser, ou à créer : parcs, prairies d'activité sportives, ... Elle permet de donner une certaine qualité aux déplacements urbains, tout en mettant en valeur le patrimoine paysager de l'agglomération chartreuse.

- 1-** Promenade des Bords de l'Eure de Barjouville à la fontaine Bouillant et au-delà.
- 2-** Promenade de la vallée de la Cavée à l'hôpital de Fontenoy en passant par le lac des Grands Pâtis.
- 2 bis-** Promenade de la vallée de Vauparfond vers Sézeville en traversant le plateau.
- 3-** Promenade du Bois Hereau à la vallée de la Roguenette, en passant par les remparts de Chartres.
- 4-** Promenade des Monts d'Ouerry au quartier de la Madeleine en passant par les Trois Ponts.
- 4 bis-** Depuis le chemin du Gord en remontant sur la ZI du Coudray.
- 5-** De Sézeville au parc Léon Blum en passant par le parc André Gagnon.
- 6-** Du moulin Blanchet (Sézeville) à Oisème en passant par le stade des Grands prés.
- 7-** Du Bois de Lèves à la route de Paris (N 10) en passant par le château de Vauventriers.
- 7 bis-** Petite boucle à Champhol, raccrochée à la promenade de la Fontaine Bouillant.



« Parcours écologiques » (Source : Plan Vert de 2003)



**Tronçons réalisés**

Plusieurs tronçons des « parcours écologiques » présentés précédemment ont été réalisés, grâce à des acquisitions foncières de Chartres Métropole.

La plupart des tronçons réalisés correspondent à des secteurs du parcours écologique n°1, « Promenade des Bords de l'Eure de Barjouville à la fontaine Bouillant et au-delà ». Il s'agit de :

- La liaison Chartres – Le Coudray
- La liaison allant du lieu-dit des Trois-ponts à Chartres à la prairie de Luisant
- La liaison entre la prairie de Luisant et la RD105
- La liaison entre les Trois Ponts et le boulevard de la Courtille à Chartres
- La liaison entre le Moulin de Lèves et la Fontaine Bouillant à Champhol

La liaison entre le parc Léon Blum à Chartres au moulin de Lèves, secteur également intégré au parcours écologique n°1, est presque entièrement réalisée. Une acquisition foncière problématique empêche cependant la finalisation de ce tronçon.

La traversée de la prairie de Luisant a également été réalisée, avec la mise en place d'une frayère à brochets en collaboration avec la Fédération de Pêche.

Traversée de la prairie de Luisant et frayère à brochets

Champhol (Fontaine Bouillant)



Chartres – Le Coudray

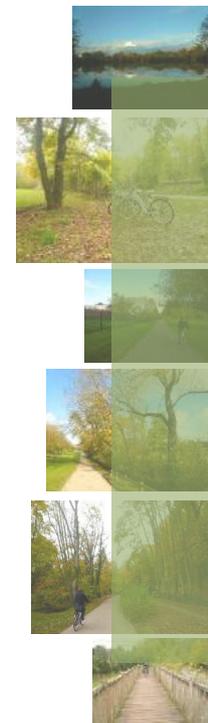


Le début du parcours n°7, menant à Champhol depuis les bords de l'Eure, a également été réalisé.

Le parcours écologique n°2, « Promenade de la vallée de la Cavée à l'hôpital de Fontenoy en passant par le lac des Grands Pâtis », est également en voie de réalisation. Deux tranches vont être réalisées courant 2013. La première tranche concerne la liaison entre la déchetterie (à Lucé) et la rue du Maréchal Leclerc, il s'agit de l'extrémité ouest du parcours n°2. La seconde tranche concerne le reste du parcours : de la rue du Maréchal Leclerc à l'étang de Luisant (passage au sein de la Cavée).

Une étude a été engagée concernant la liaison traversant la zone d'activités « le jardin d'entreprises » et la reliant aux pistes existantes le long de la route départementale RD 24 menant au centre de Chartres. Mais cette étude n'entre pas dans le cadre du Plan Vert de 2003.

La politique d'acquisition foncière continue afin de mener à la réalisation des parcours proposés dans le Plan Vert de 2003.



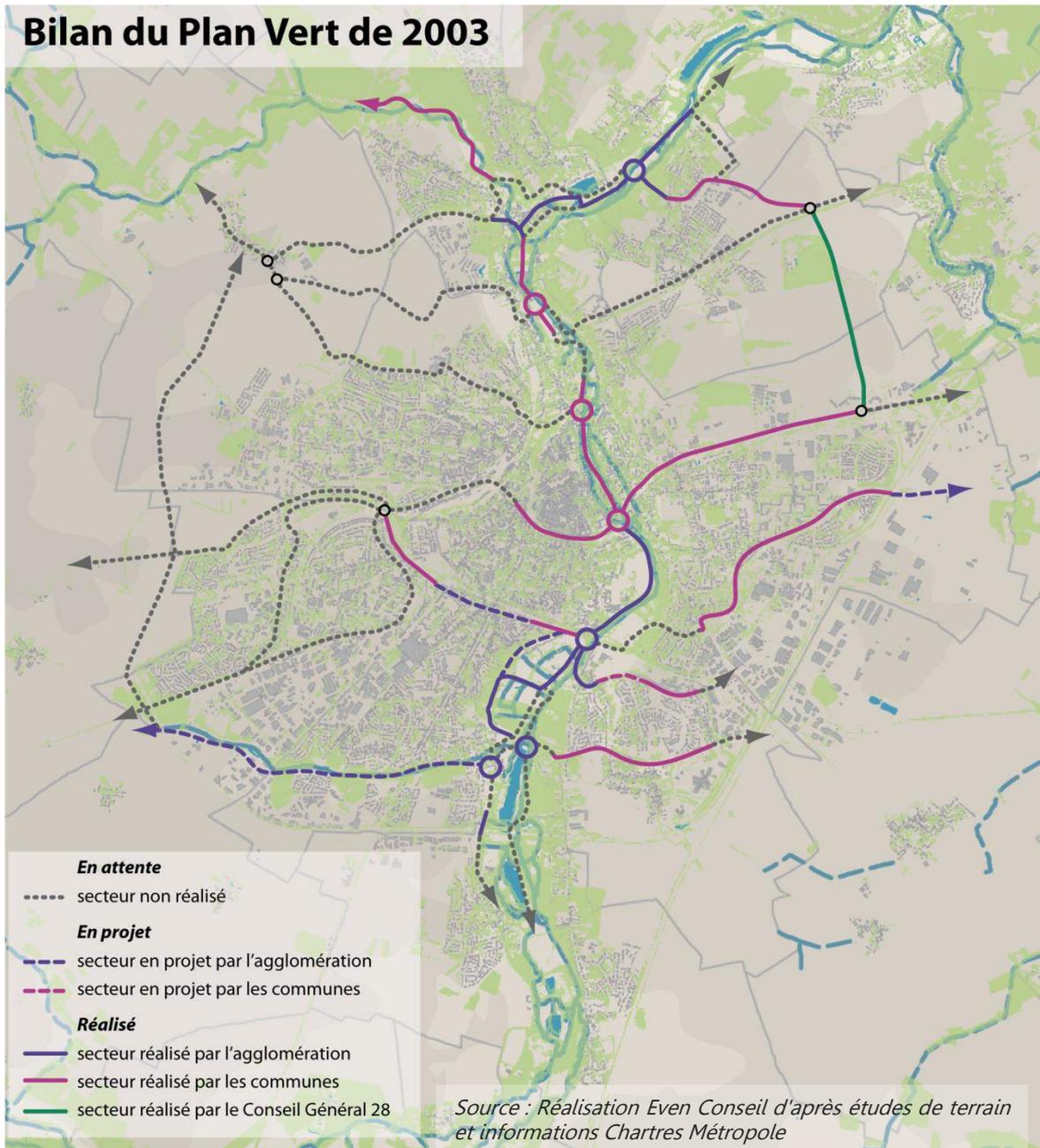
Trois-ponts – Prairie de Luisant

Prairie de Luisant – RD105



Trois ponts- Boulevard de la Courtille

## Bilan du Plan Vert de 2003



### Perspectives

La question du **stationnement** devra être approfondie lors de l'élaboration du Plan Vert de 2013. Le Plan Vert de 2003 n'avait abordé la question que partiellement et des manques ont été identifiés. Il sera donc nécessaire de prévoir des zones de stationnement ponctuelles.

# BILAN DU PLAN VERT DE 2014

*Adopté en Conseil communautaire le 20 janvier 2014*

Depuis 2014 Chartres métropole a poursuivi sa démarche d'acquisition et d'aménagement de coulées vertes. Le linéaire de piste aménagées dans le cadre du plan vert est de 17 kilomètres en 2018.

Afin de poursuivre sa démarche volontaire en faveur des trames vertes et bleues, Chartres métropole a créé une direction rivière et plan vert (mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2015). Il a semblé cohérent de regrouper les activités liées à la rivière et celles du plan vert. De même cette direction a repris l'entretien des vallées agricoles sur certaines communes.

Cette direction a pour vocation de mettre en œuvre le schéma directeur du plan vert, tant sur son volet trames vertes et bleues que sur le développement des coulées vertes. La direction a repris également toute la gestion des milieux aquatiques avec la volonté de restaurer la continuité écologique des cours d'eau. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 Chartres métropole a pris la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

L'extension du périmètre de l'agglomération depuis 2011 a fortement fait évoluer la compétence « entretien de l'Eure et de ses affluents ». Ci-dessous le rappel de l'évolution de cette compétence :

1<sup>er</sup> janvier 2000 : Prise de compétence entretien de l'Eure et de ses affluents à l'échelle des 7 Communes urbaines (Chartres, Luisant, Lucé, Mainvilliers, Champhol, Lèves, Le Coudray).

1<sup>er</sup> janvier 2011 : Dissolution du Syndicat de rivière de la Roguenette (SYTER), gestion reprise par Chartres métropole.

1<sup>er</sup> janvier 2014 : Dissolution du syndicat de rivière de l'Eure amont (SIAVE) gestion reprise par Chartres métropole pour les Communes membres.

1<sup>er</sup> Janvier 2015 : reprise de la gestion de l'Eure sur les Communes de Saint Prest et Jouy.

1<sup>er</sup> janvier 2018 : reprise de la gestion de l'Eure sur la Commune de Maintenon et de la Voise sur les Communes de Houx et Maintenon.

Aujourd'hui Chartres métropole assure la compétence entretien de l'Eure et de ses affluents sur la majeure partie de son territoire.

Cela représente 85 kilomètres pour l'Eure et ses différents bras, 36 kilomètres pour la Roguenette et 15 kilomètres pour la Voise, soit un total de 136 kms de cours d'eau.

Pour les communes de Voise, Saint Léger des Aubées, Roinville sous Auneau et Oinville sous Auneau, Chartres métropole est membre du syndicat mixte de la Voise et de ses affluents (SMVA).

Pour les Communes situées tout ou partie sur le bassin versant du Loir (9 communes au sud de Chartres métropole), Chartres métropole est membre du syndicat mixte d'aménagement et de restauration du Loir (SMAR). Sur ces communes il n'y a pas de cours d'eau mais des vallées.

Chartres métropole a pris la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Pour le volet trames bleues (milieux aquatiques), Chartres métropole a mis en place des plans pluriannuels de restauration et d'entretien (PPRE) de ses cours d'eau. Ces plans permettent de mettre en œuvre des actions d'entretien courant (retrait d'embâcles, faucardage, débroussaillage de berges) mais également de la restauration légère (entretien de ripisylve, maintien ou restauration de berge) et de la restauration lourde (suppression de vannage ou seuil, renaturation, restauration de continuité écologique). Les PPRE permettent également d'avoir une parfaite connaissance de nos cours d'eau avec un état des lieux complet et un rapprochement avec les propriétaires riverains. Une première grosse opération de restauration de continuité écologique a été mise en place sur le secteur urbain (travaux en 2016/2017) qui permet à l'Eure de retrouver son côté naturel sur dix kilomètres entre Barjouville et Champhol. D'autres tronçons sont en cours d'étude.

Une rivière sans obstacle à l'écoulement



Lèves



Sortie du Petit Bouillon à Chartres



Entrée du Petit Bouillon à Chartres



Moulin Lecomte au Coudray

Pour le volet trames vertes et bleues la direction rivière et plan vert est consultée pour chaque création ou révision de document d'urbanisme communal, afin de vérifier la conformité avec le schéma directeur du plan vert. Depuis 2014 des avis ont été émis sur les communes suivantes : Bailleau l'Evêque, Chartres, Dangers, Gasville Oisème, Gellainville, Lèves, Meslay le Grenet, Morancez, Poivilliers, Prunay le Gillon, Saint Georges sur Eure, Saint Prest, Sours.

De même le relationnel avec différents partenaires s'est poursuivi et amplifié, avec des associations (Eure et Loir Nature, le conservatoire des espaces naturels de la région centre, Hommes et territoires), avec les services de l'état (DDT, AFB, agence de l'eau Seine Normandie), avec la fédération de pêche...

Chartres métropole est membre du comité régional de biodiversité.

Le plan de gestion de la prairie de Luisant (site classé Natura 2000) a été reconduit en 2016 avec un bilan positif du premier plan de gestion établi en 2010. Des nouveaux inventaires flore et ornithologique ont été réalisés et ont permis de constater le bon état écologique de cet espace. Côté flore c'est 177 espèces végétales qui ont été répertoriées parmi lesquelles une très rare, 3 rares, 5 assez rares, 14 assez communes, 1 est protégée au niveau régionale et 5 sont déterminantes ZNIEFF. Côté ornithologique c'est 49 espèces d'oiseaux recensées



dont 36 nichent sur le site, 3 sont classées au niveau de la liste rouge de l'UICN de la région centre val de Loire.

De même la prairie de Fontaine Bouillant à Champhol que Chartres métropole avait acheté en 2005 a été ouverte au public avec également un inventaire biodiversité qui a permis de répertorier 117 espèces floristiques dont 10 sont patrimoniales, 42 espèces d'oiseaux, 5 espèces de chiroptères, 11 espèces d'odonates.

Dans le cadre d'un contrat global avec l'agence de l'eau Seine Normandie, Chartres métropole lance une étude potentiel biodiversité. L'objectif est de faire un état des lieux du potentiel biodiversité du territoire, de recenser les acteurs et leur rôle dans ce domaine, de recenser les actions et les pratiques mises en œuvre, de recenser le niveau des connaissances. Après cet état des lieux, il est envisagé la mise en place d'un plan d'actions biodiversité, plan qui viendra compléter la démarche entreprise par le plan vert.

Depuis 2013, la poursuite des acquisitions foncières a permis le prolongement des coulées vertes. Ci-dessous le détail des coulées vertes réalisées depuis 2013.

### 2013 :

Liaison Lucé Fontenay

1 200 ml de cheminement mixte en enrobé sans éclairage, clôture, aménagement de noue et zone humide, busage de fossé en diamètre 1000 sur 200 ml.



### 2014 :

Liaison RD 24 – jardin d'entreprises

400 ml de cheminement mixte en stabilisé renforcé avec éclairage et aménagements routiers



**2016 :**

Liaison Luisant Barjouville

1 100 ml de cheminement mixte en calcaire sans éclairage, abattage de 170 peupliers, 1 passerelle de 8 ml x 3 ml, 1 passage de noue de 5ml x 3 ml.



**2017 :**

Liaison Le Coudray Morancez

700 ml de cheminement mixte en calcaire sans éclairage



Bois des Roches au Coudray

400 ml de cheminement piéton en calcaire, emmarchement



Ile de Fontaine Bouillant

1 passerelle de 14ml x 3 ml, 1 pont cadre, clôtures, abreuvoir



**2018 :**

Liaison Le Coudray Morancez (suite)

500 ml de cheminement mixte en calcaire sans éclairage, 1 restauration d'un pont en pierre, passage de 3 fossés, clôtures



Ile de Fontaine Bouillant

700 ml de cheminement mixte en calcaire sans éclairage, 1 passerelle de 20 ml x 3 ml (en cours de réalisation)



# chapitre

des pratiques actuelles  
des habitants et des atouts  
patrimoniaux à valoriser



# RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES COMMUNES

2013

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des 47 communes le 23 novembre 2012, afin de recueillir des informations au sujet des pratiques du territoire en termes de découverte des espaces naturels et mobilités douces. Le questionnaire aborde également les projets communaux de réalisation de liaisons douces et de création d'espaces verts.

43 réponses ont été reçues, seules quatre communes, situées hors cœur d'agglomération, n'ont pas répondu.

On observe globalement une bonne compréhension des thématiques abordées et des questionnaires bien complétés ; même si parfois des précisions ont été nécessaires face à des réponses manquantes.

Une diffusion de documents complémentaires nécessaires à l'étude (itinéraires de randonnée, étude de cœur de ville, extraits de documents d'urbanisme, etc.) a également été organisée par les communes.

## Des initiatives communales en termes de création de liaisons douces :

- 60 % des communes ayant répondu au questionnaire disposent d'axes aménagés (sentes piétonnes existantes, pistes cyclables, pistes mixtes).
- Les chemins ruraux empruntés régulièrement ont globalement été bien précisés.
- 58% des communes ayant répondu au questionnaire ont des projets en termes de liaisons piétonnes et/ou cyclables (y compris ajout de signalétique).
- Sur l'ensemble des communes ayant répondu au questionnaire, 21 sentes piétonnes à réhabiliter ont été identifiées.
- Des obstacles et dysfonctionnements sont présents le long des itinéraires empruntés et sont essentiellement liés au passage de routes à grande circulation (routes départementales, rocade, autoroute).
- Les bornes d'attache et abris à vélos sont essentiellement situés dans les communes du cœur d'agglomération.
- 47% des communes ont des parcelles communales qui seraient intéressantes pour la création future de liaisons et/ou d'espace vert.
- 37% des communes ont inscrit des emplacements réservés en vue de création future de liaisons piétonnes/cyclables ou d'espaces verts.

## Des éléments patrimoniaux à valoriser :

- Des espaces naturels et des espaces verts variés font l'objet d'une fréquentation régulière dans le territoire : plans d'eau, jardins potagers, bois, parcs, squares, etc.
- 44% des communes ont identifié des espaces naturels publics ou privés (bois, mares, etc.) dégradés et intéressants à valoriser
- 40% des communes ayant répondu au questionnaire ont des projets de création d'espaces verts publics ou de loisirs (parcs, jardins, squares, espaces de loisirs, campings, etc.)
- Des chambres d'hôtes et gîtes ruraux parsemés dans le territoire
- De nombreux éléments de patrimoine ont été repérés : vestiges préhistoriques (polissoirs), patrimoine religieux (églises, chapelles, abbayes, etc.), patrimoine industriel/agricole (moulins à eau), châteaux, corps de ferme remarquables, etc.

Ces résultats démontrent que les communes sont déjà activement impliquées dans la dynamique de création de liaisons douces et de valorisation du territoire.

Les cartes suivantes localisent les différents éléments présentés sur l'ensemble du territoire.



## 2018

Le questionnaire de 2013 a été réutilisé pour questionner les 20 nouvelles communes. 16 réponses ont été obtenues, 4 communes n'ont pas répondu (Chartainvilliers, Moinville la Jeulin, Santeuil et Meslay le Vidame).

Sur les 16 réponses, 2 communes n'ont pas joint de plan à leur réponse (Maintenon et Sandarville). Pour Maintenon un plan a été récupéré auprès du premier adjoint lors d'un entretien.

16 communes sur 20 ont au moins une mare, 40 mares ont été recensées pour ces 16 communes.

Les 20 communes ont au-moins une zone boisée ou un bosquet.

Les 20 communes ont au-moins un cheminement piéton (chemin rural, sente...) et 4 ont un projet de création ou de prolongement.

5 communes ont le passage d'un cours d'eau (Eure et/ou Voise).

8 communes sont concernées par au-moins un site protégé (ZNIEFF, Natura 2000, ZPS).

8 communes ont entrepris une démarche zéro phyto et 1 commune a fait un inventaire de biodiversité communale (IBC).

3 communes sont concernées par les grands itinéraires Paris Mont Saint Michel et Saint Jacques de Compostelle (Maintenon, Ermenonville la Grande et Sandarville).

On retrouve sur presque toutes les communes des fonds de vallées, souvent accompagnées d'une frange végétale (bois, bosquets, haies, herbacées) qui sont très intéressantes, tant sur l'aspect biodiversité que sur le paysage. Il semble intéressant de surligner ces vallées, notamment dans le cadre du SCOT afin qu'elles soient protégées au niveau de l'urbanisme. De même il serait intéressant d'intégrer une fiche action sur ces milieux que sont les vallées.

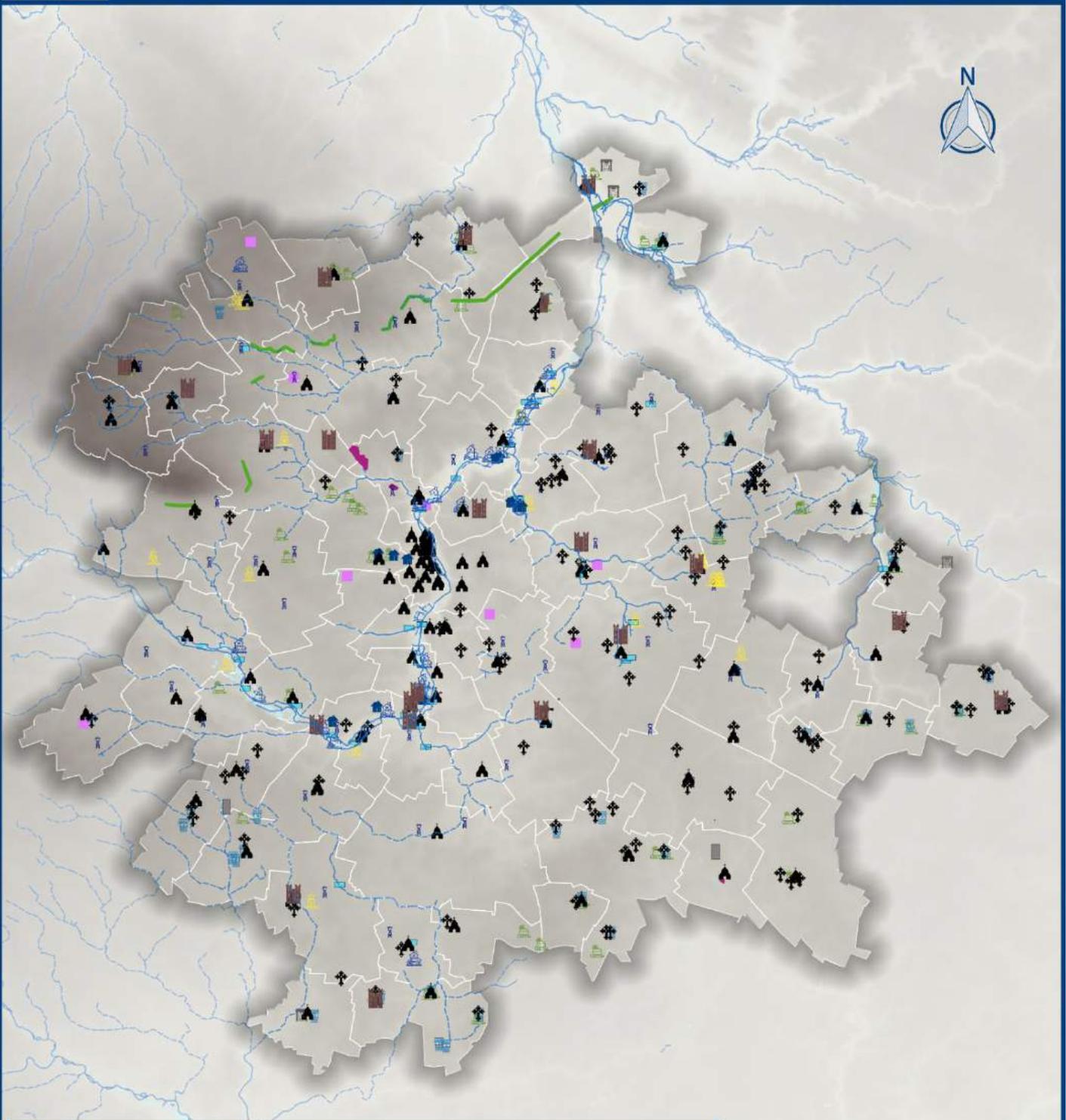
A noter la présence de coupure dans le paysage, voire des villages coupés en deux, par une autoroute, une route nationale, une ligne TGV ou SNCF, par des éoliennes, assez nombreuses sur certaines communes.

Au niveau patrimoine bâti, on peut noter les châteaux de Maintenon, Denonville, Bouglainval, des églises et chapelles, quelques beaux corps de ferme.

Dans le cadre de la valorisation du territoire, il serait intéressant d'imaginer des circuits vélo-découvertes de ces villages.

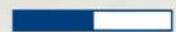
Les cartes suivantes qui localisent le recensement des éléments du patrimoine naturel et patrimonial sont mises à jour avec l'intégration des 20 nouvelles communes.





Patrimoine :		
	Châteaux	
	Eglises	
	Croix et calvaires	
	Maisons bourgeoises	
	Gares	
	Corps de ferme	
	Puits	
	Silos	

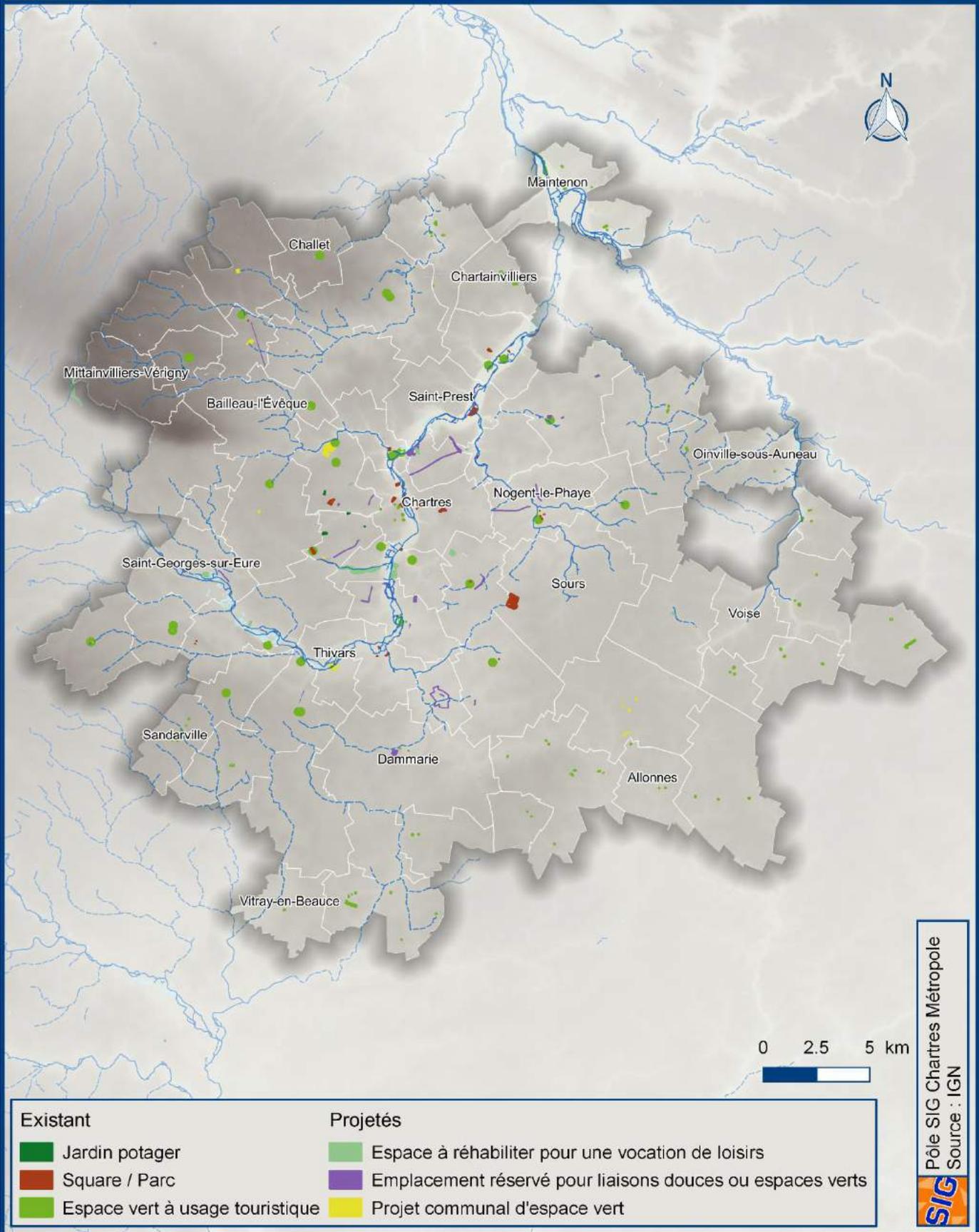
0 2.5 5 km

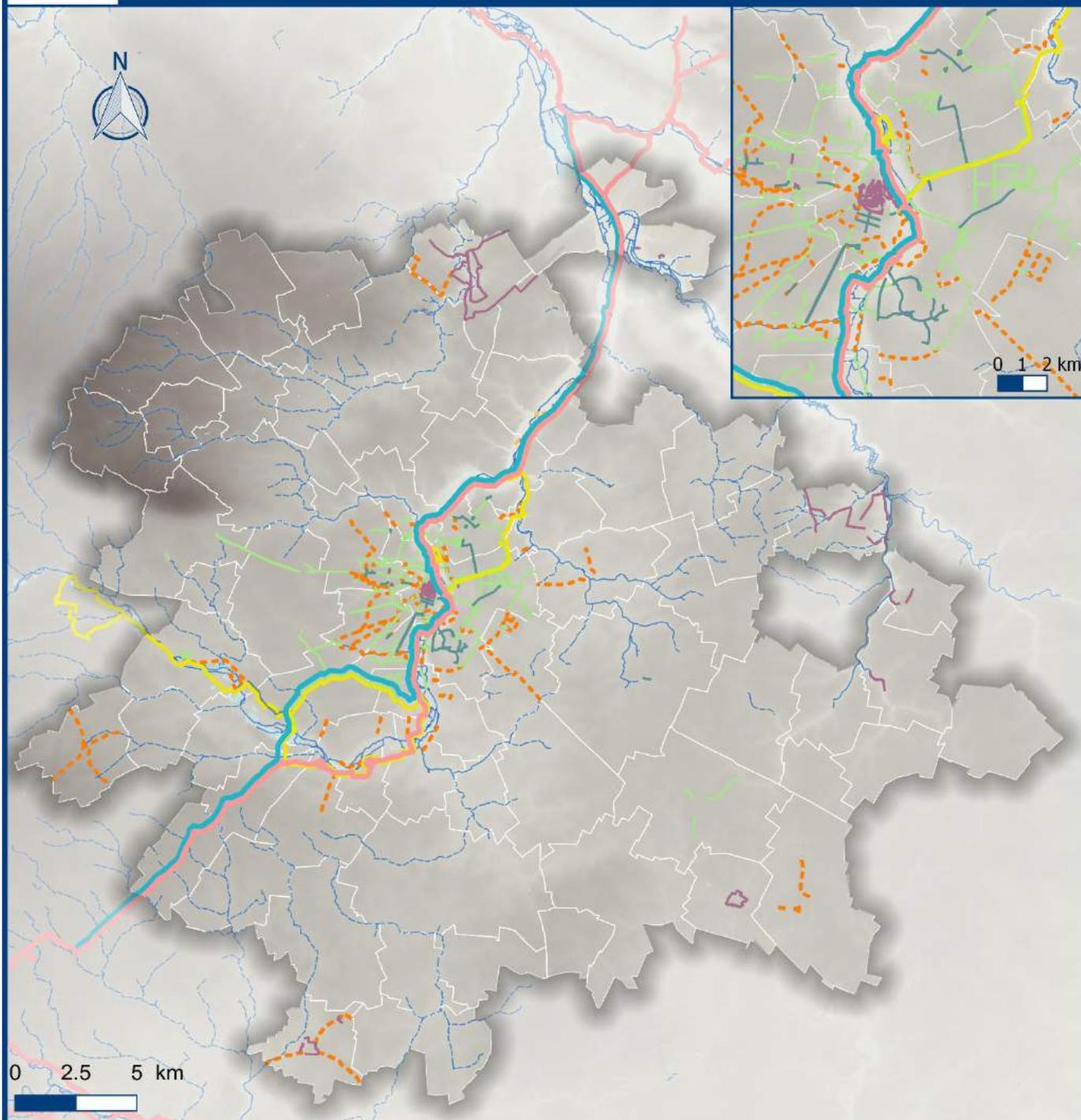


Pôle SIG Chartres Métropole  
Source : CM et IGN



icônes : thenounproject.com





- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| Itinéraires nationaux :                  | — Pistes cyclables mixtes          |
| — Véloroute de St Jacques de Compostelle | Zones partagées :                  |
| — Véloroute du Mont St Michel            | ■ Aire piétonne                    |
| Itinéraires intercommunaux :             | — Itinéraires cyclables et piétons |
| — Boucle du Pays Chartrain               | Projets d'itinéraires :            |
| Itinéraires cyclables :                  | --- Projets communaux              |
| — Pistes cyclables                       |                                    |

Pôle SIG Chartres Métropole  
Source : CM et IGN

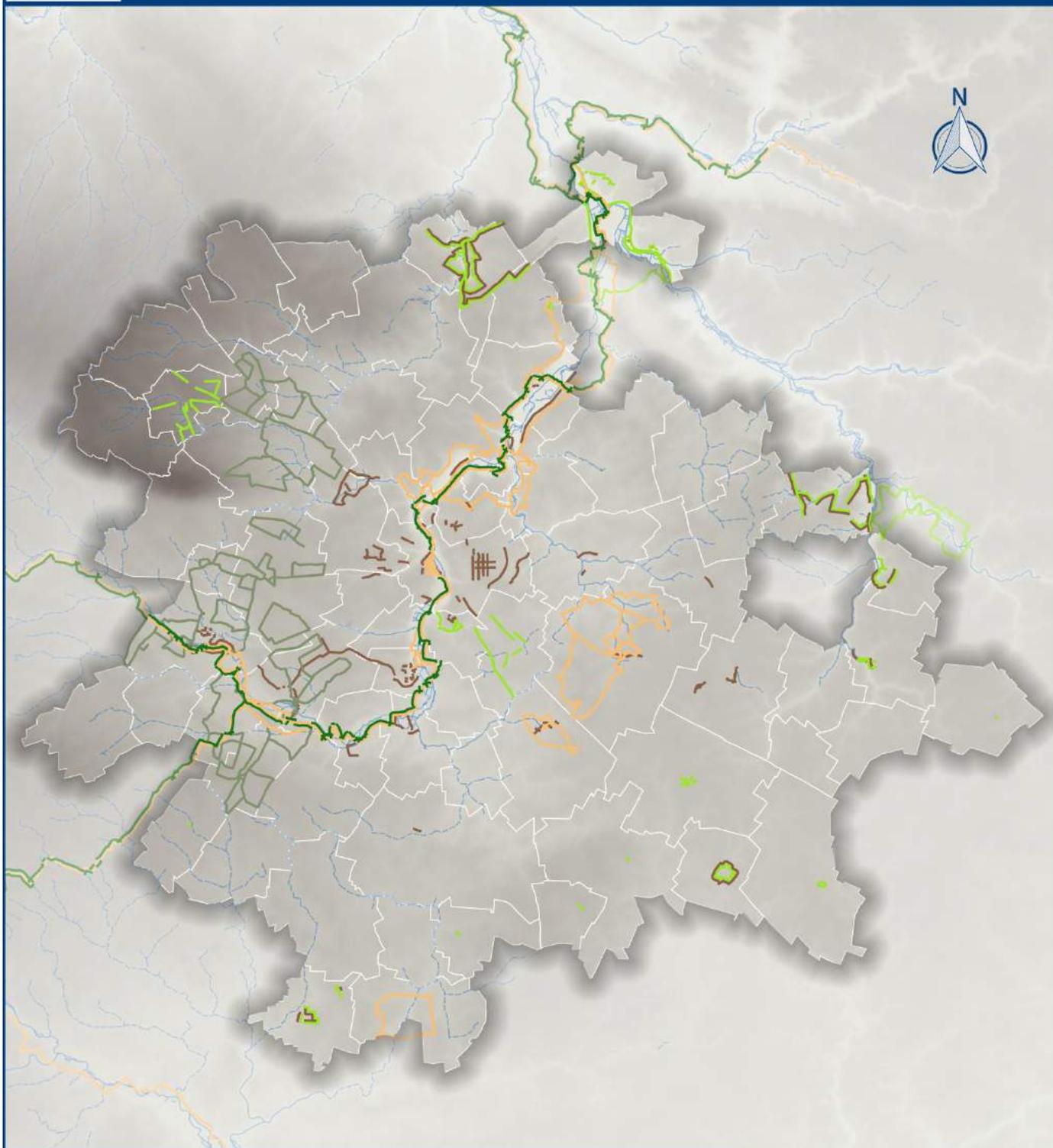




CHARTRES  
MÉTROPOLE

# Itinéraires pédestres

Plan vert de Chartres Métropole - 2018



## Itinéraires nationaux :

— Itinéraire de Grande Randonnée (GR)

## Itinéraires départementaux :

— Itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR

## Itinéraires intercommunaux :

— Circuit ancienne CC Val Eure

## Itinéraires communaux :

— Axes aménagés pédestres

— Axes aménagés mixtes

0 2.5 5 km



Pôle SIG Chartres Métropole  
Source : IGN

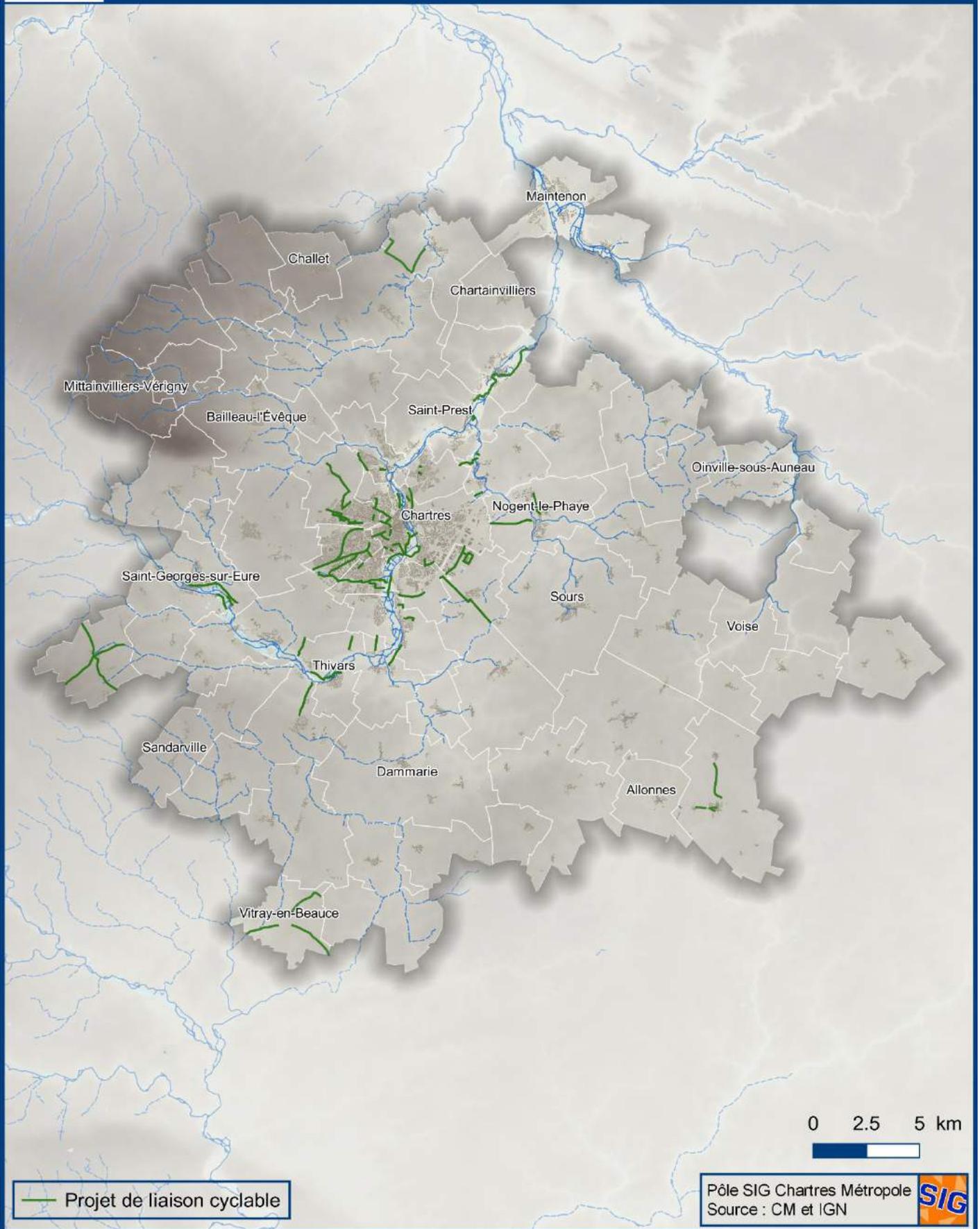




CHARTRES  
MÉTROPOLE

# Itinéraires projetés

Plan vert de Chartres Métropole - 2018



# chapitre 5

## première approche spatiale du territoire du Plan Vert

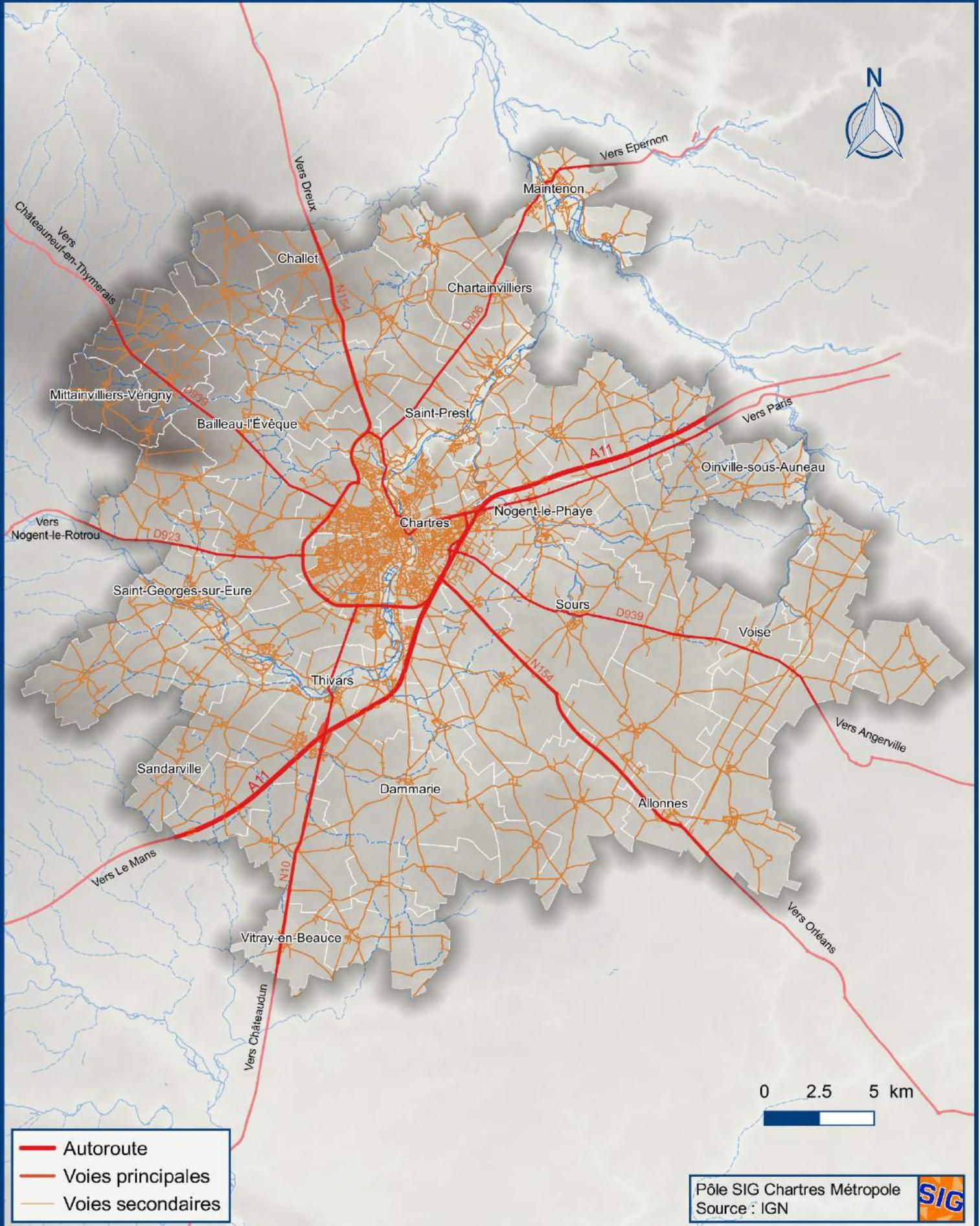


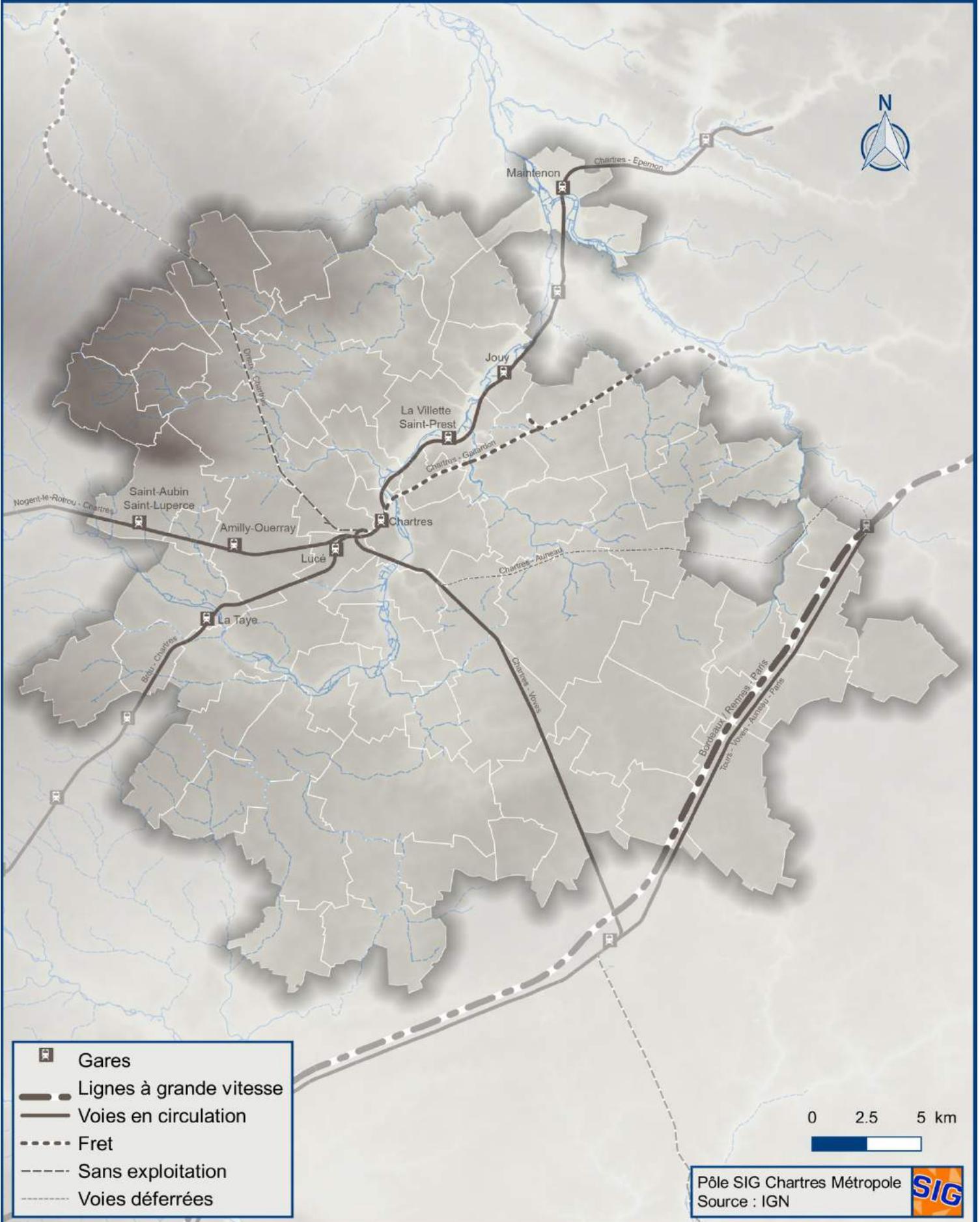


CHARTRES  
MÉTROPOLE

# Réseau routier

Plan vert de Chartres Métropole - 2018







CHARTRES  
MÉTROPOLE

# Un maillage dense de chemins ruraux

Plan vert de Chartres Métropole - 2018

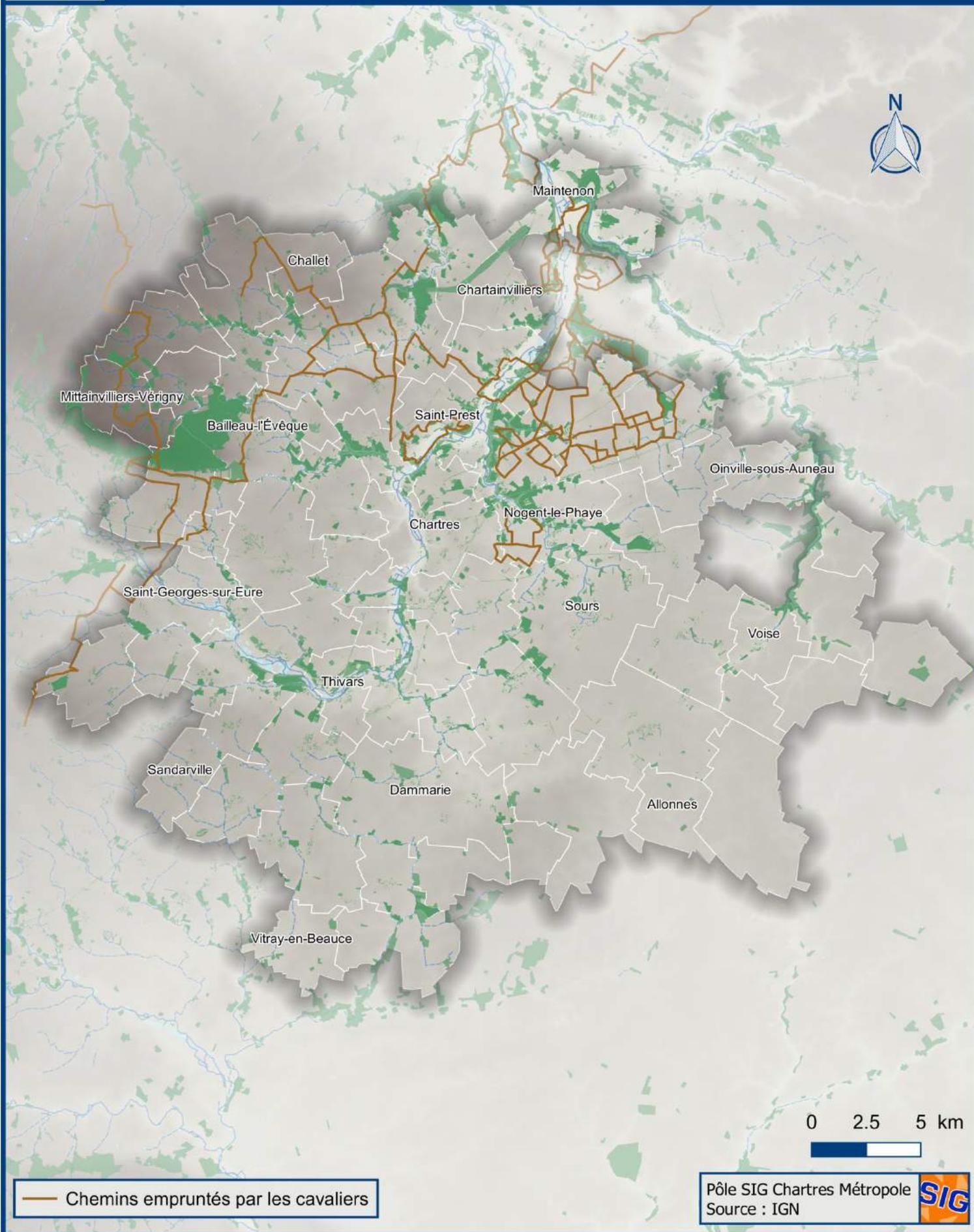


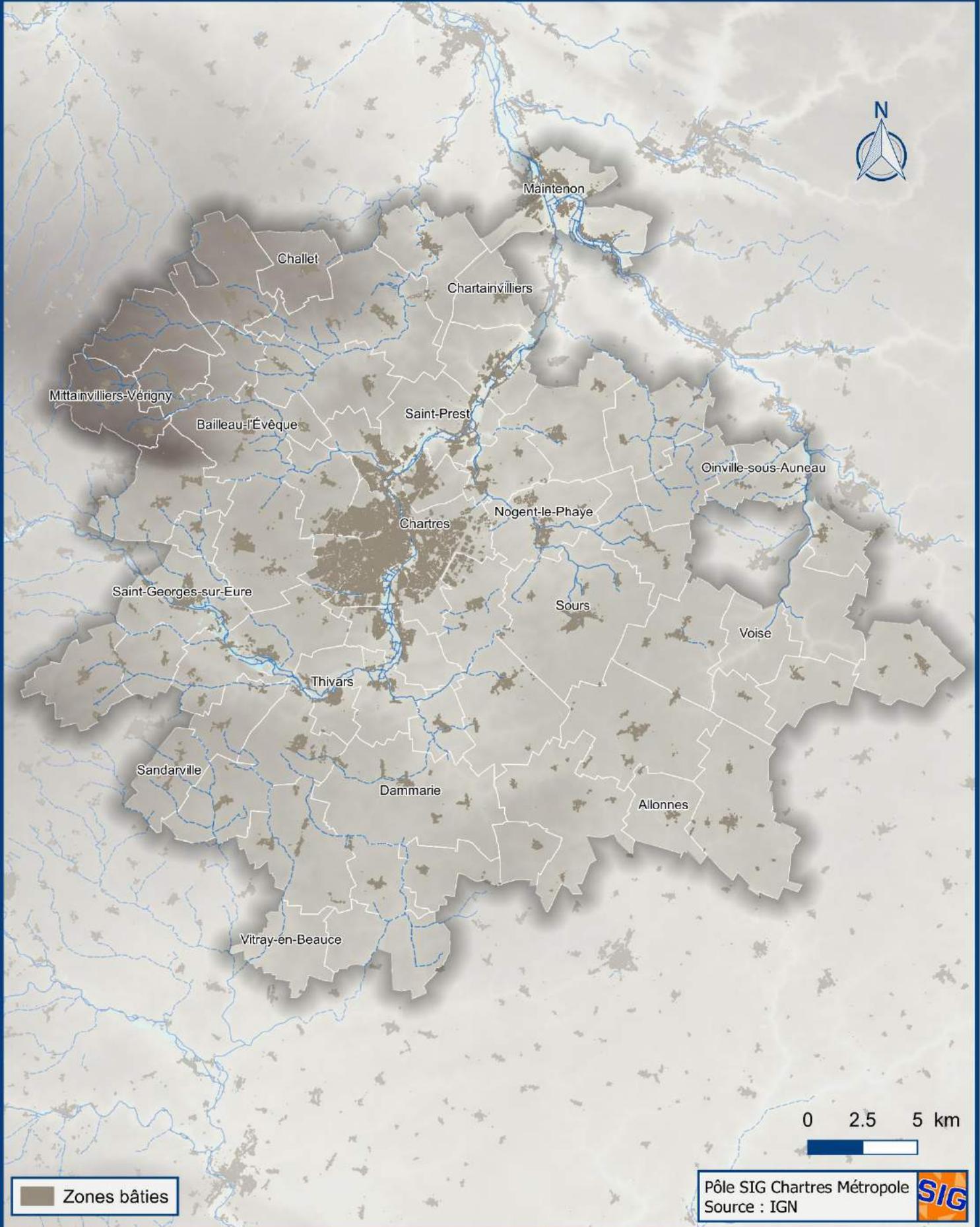


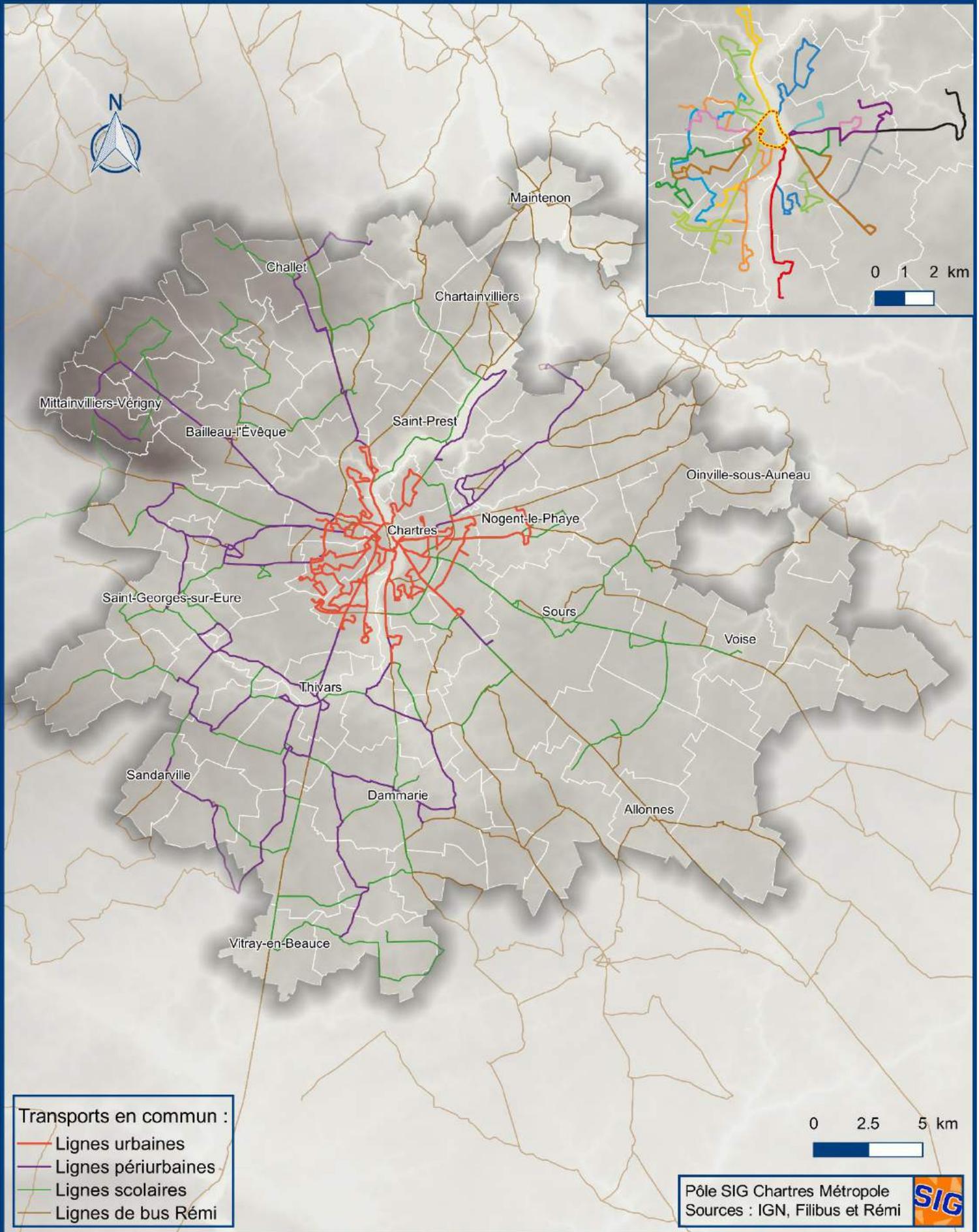
CHARTRES  
MÉTROPOLE

# Circuits équestres

Plan vert de Chartres Métropole - 2018



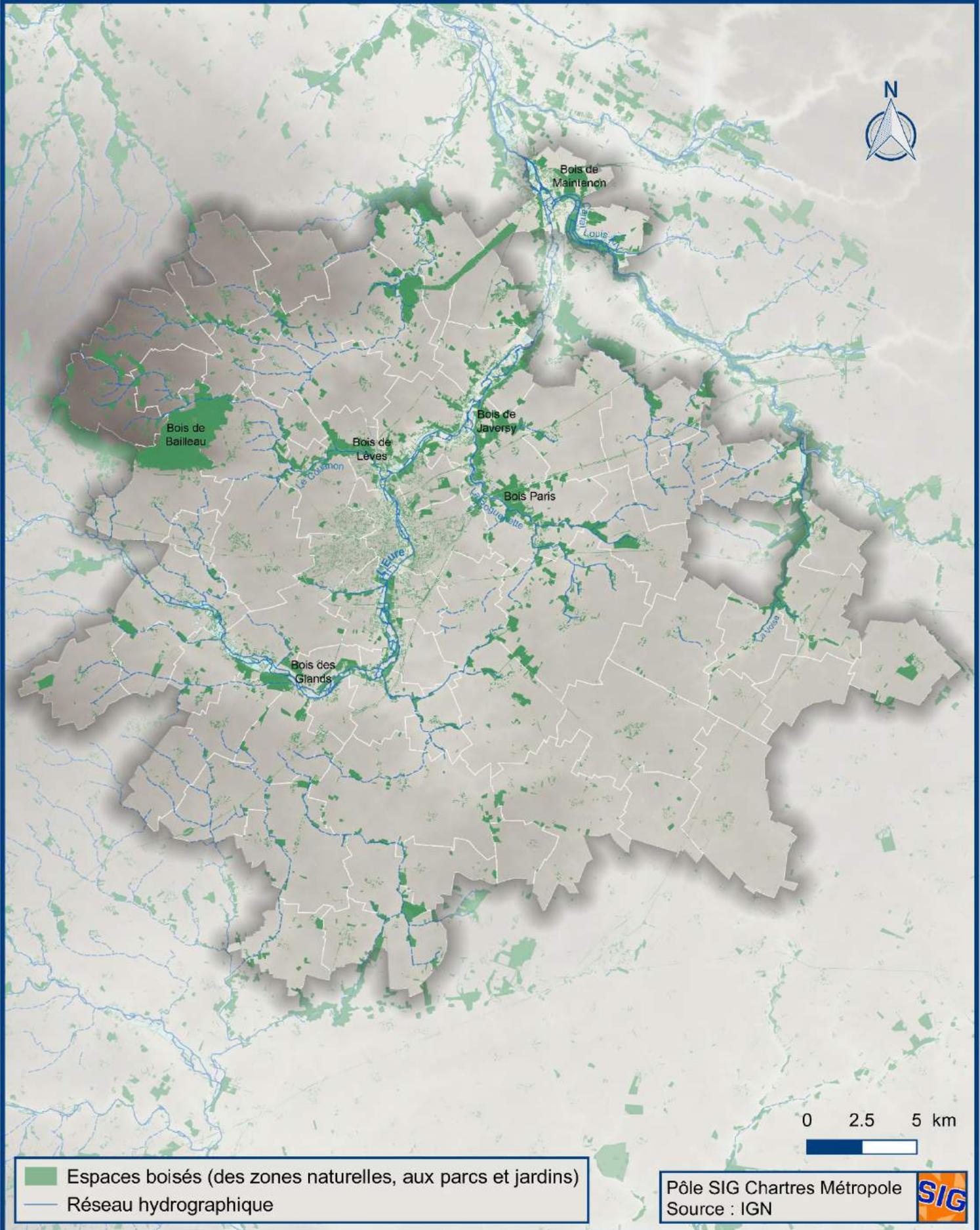


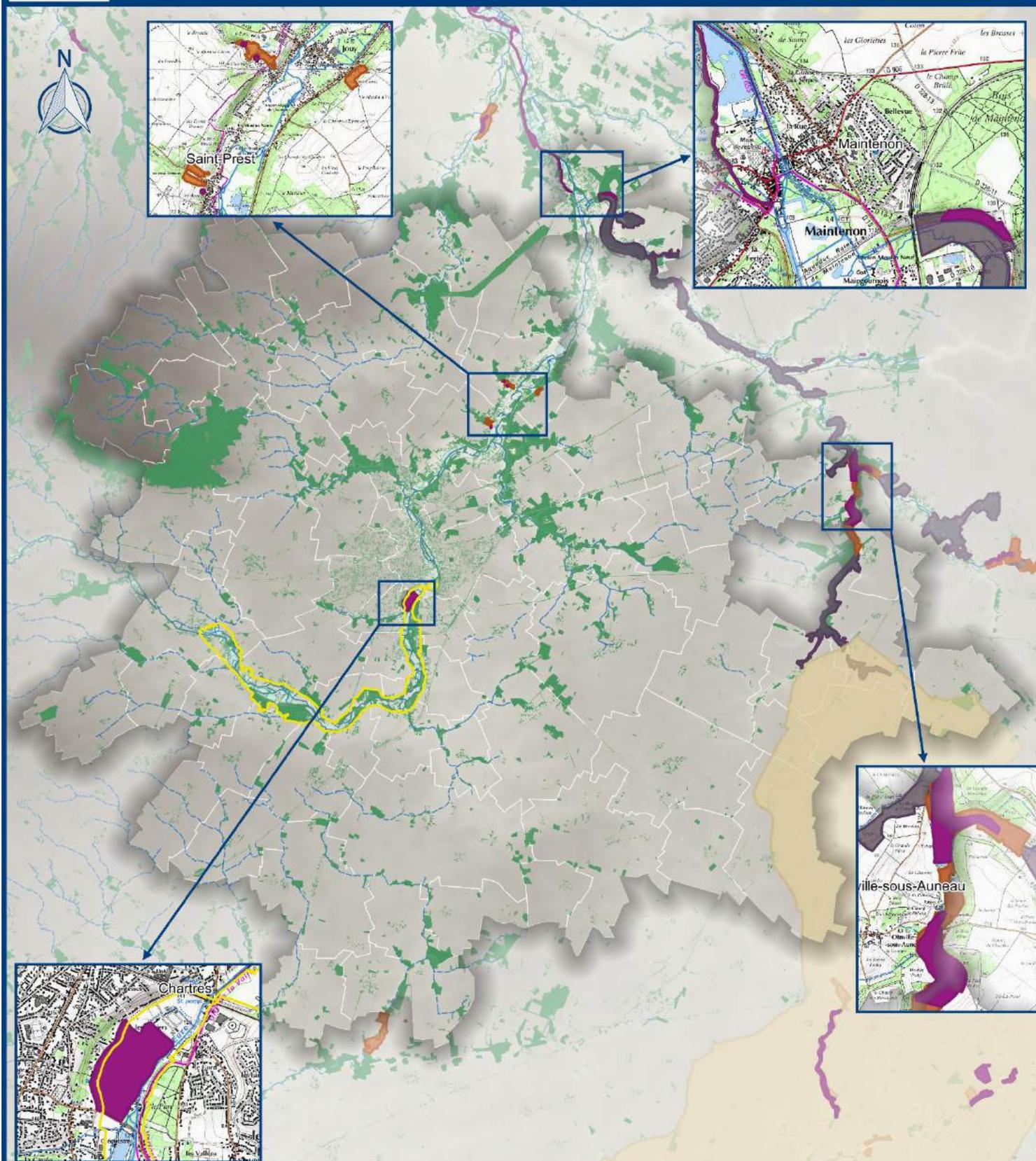




# Des espaces arborés essentiellement associés aux vallées

Plan vert de Chartres Métropole - 2018



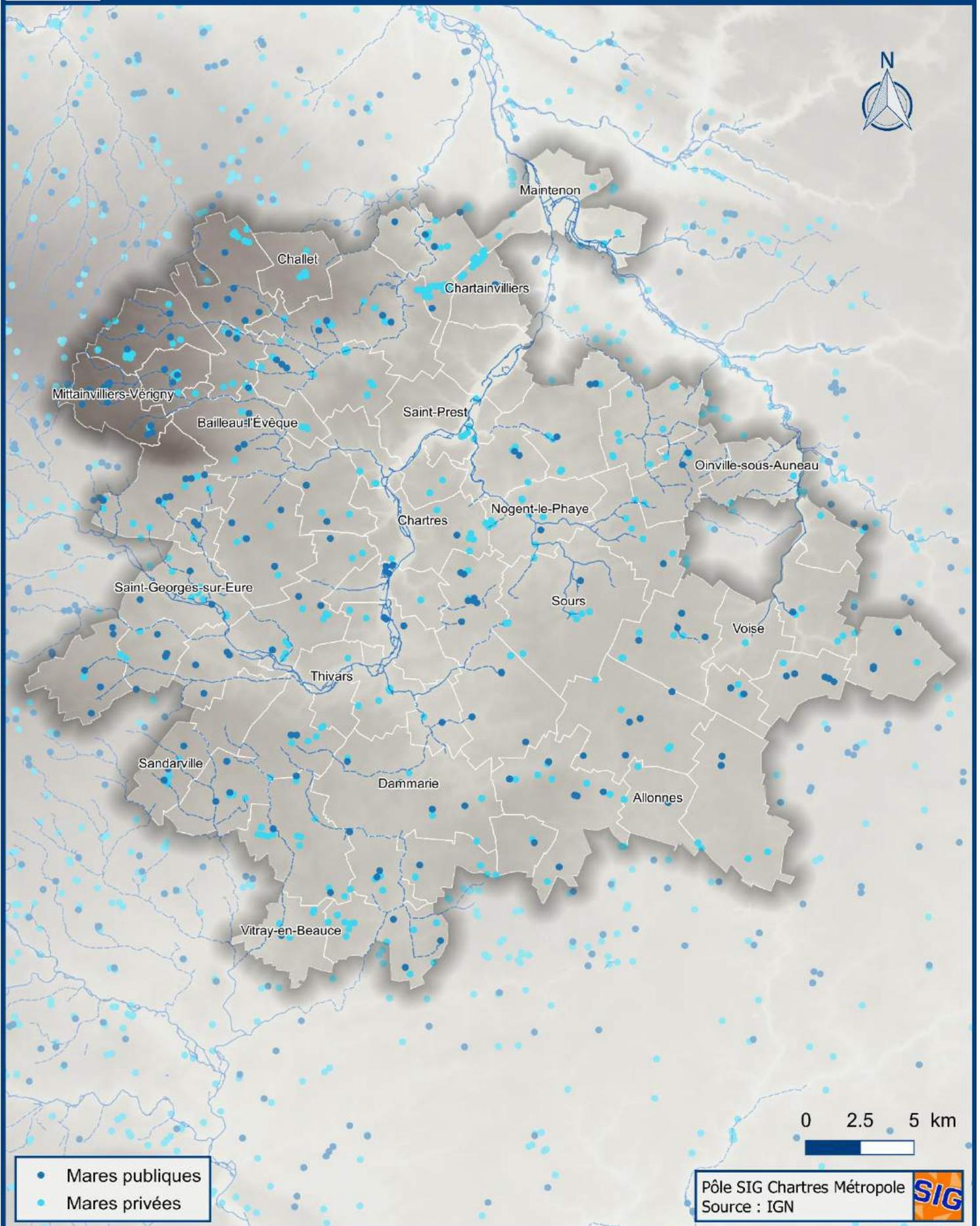


- |  |   |
|--|---|
|  Espaces boisés          |  ZNIEFF de type 2              |
|  Réseau hydrographique   | Natura 2000 :   |
|  Espace Naturel Sensible |  Zone Spéciale de Conservation |
|  ZNIEFF de type 1        |  Zone de protection Spéciale   |

0 2.5 5 km

Pôle SIG Chartres Métropole  
Source : IGN, MNT et Scan 25



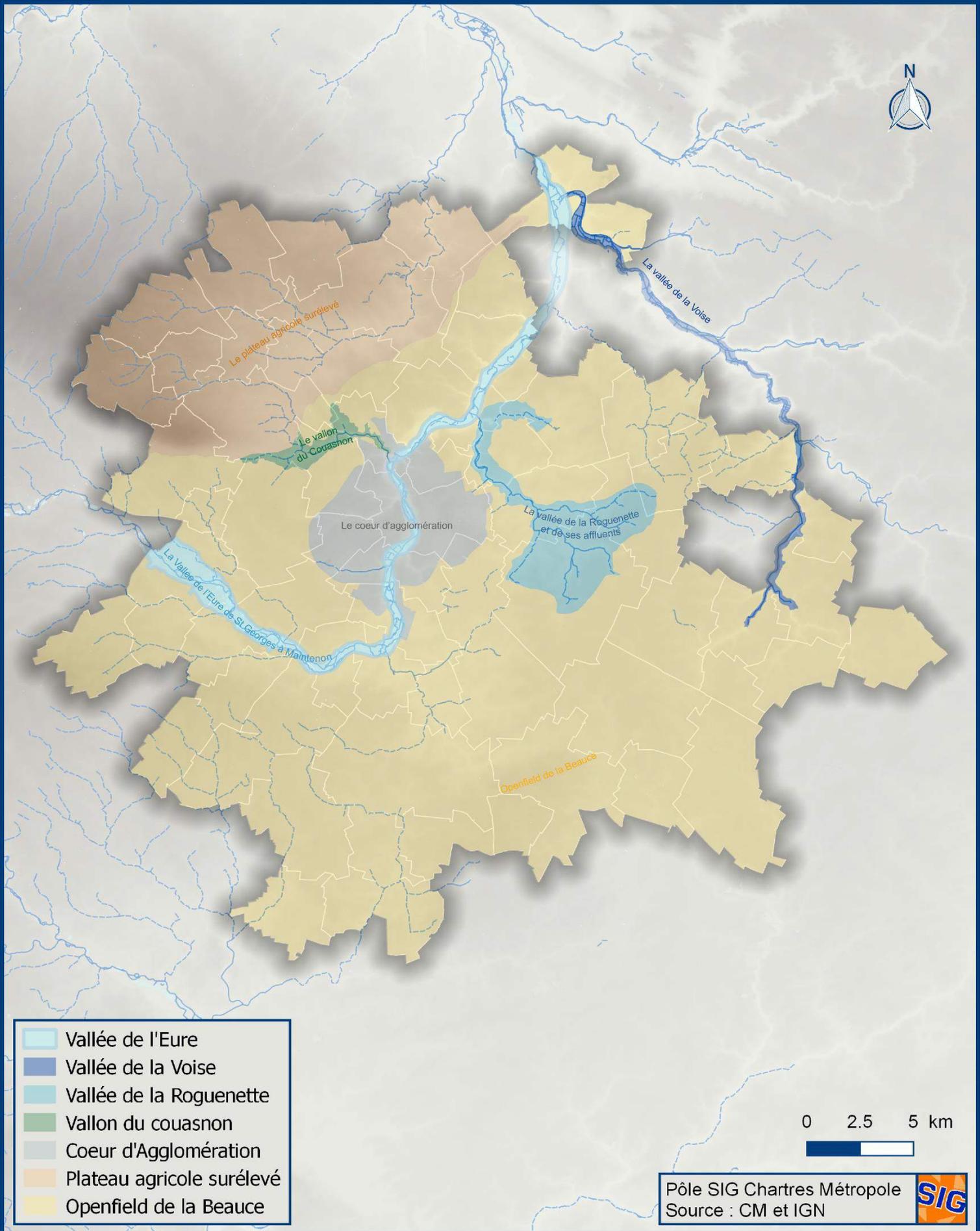


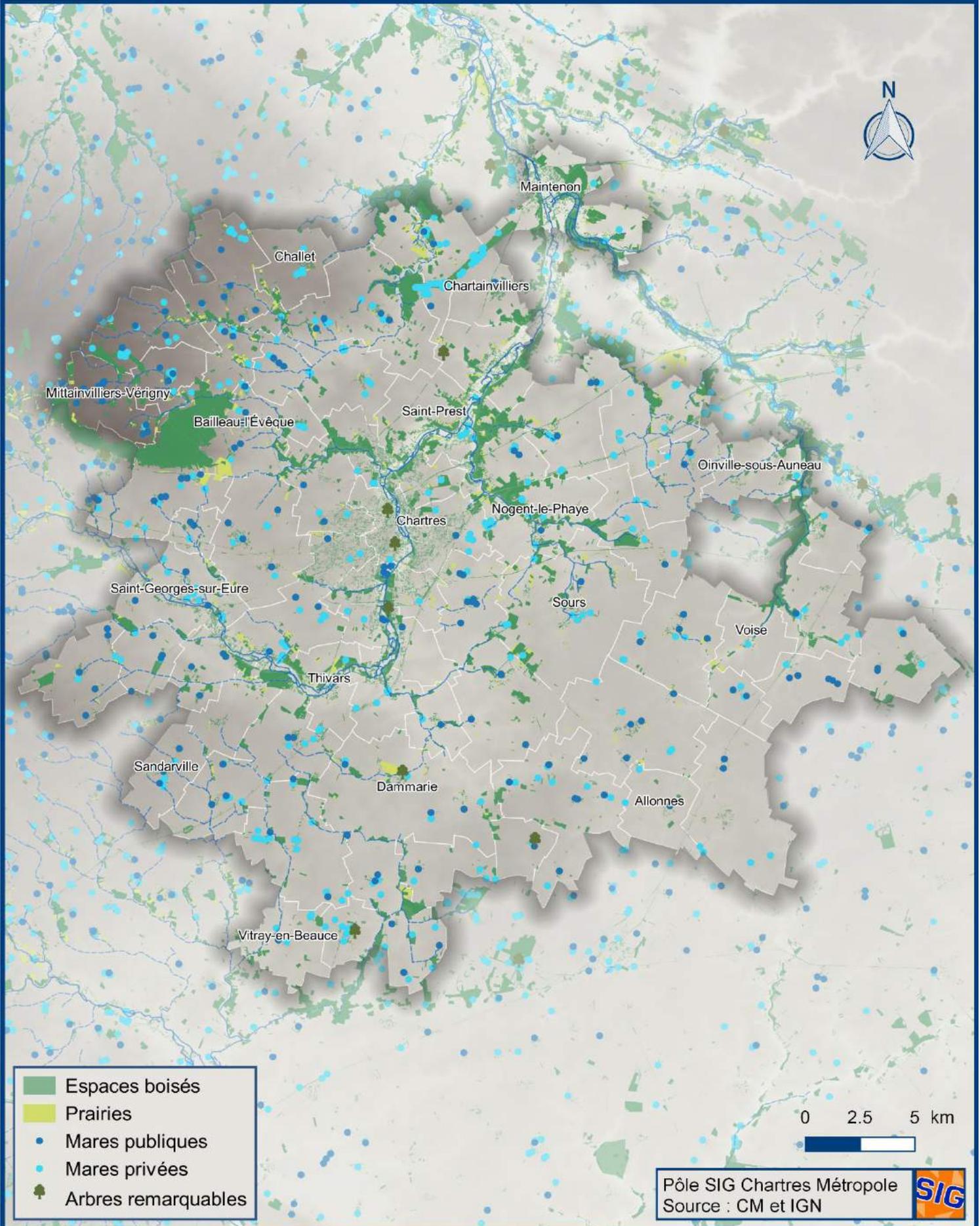


CHARTRES  
MÉTROPOLE

# Un vaste plateau agricole entaillé par la vallée de l'Eure et ses affluents

Plan vert de Chartres Métropole - 2018



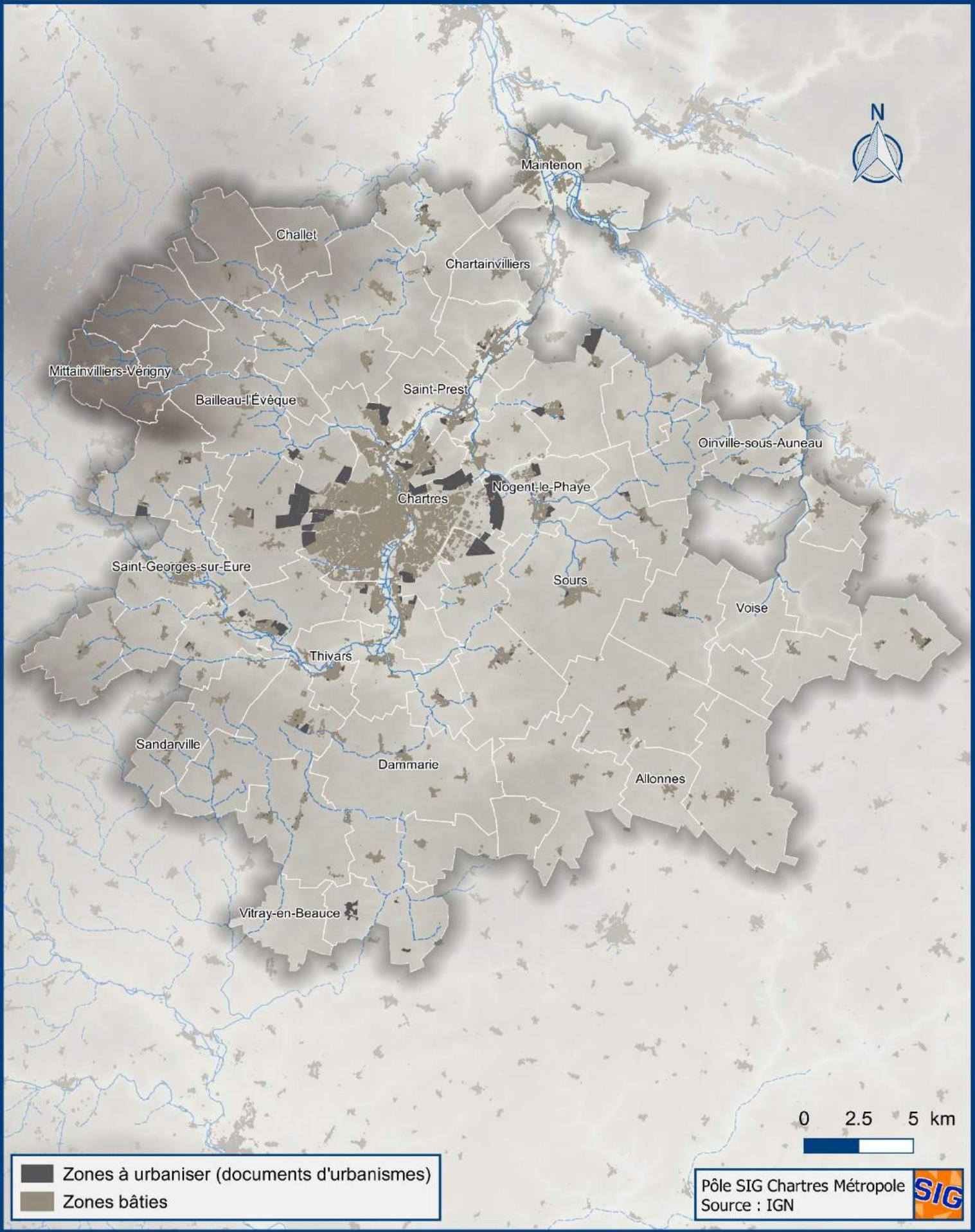




CHARTRES  
MÉTROPOLE

# Urbanisme projeté

Plan vert de Chartres Métropole - 2018



■ Zones à urbaniser (documents d'urbanismes)  
■ Zones bâties

Pôle SIG Chartres Métropole  
Source : IGN





CHARTRES  
MÉTROPOLE

# Propriétés des collectivités et de l'Etat

Plan vert de Chartres Métropole - 2018

